

# Rapport de visite d'évaluation

## **CRP JEAN MOULIN**

**8 RUE ROGER CLAVIER  
91700 FLEURY-MEROGIS**

**26/03/2025 - 27/03/2025**

CELAE

11 RUE DU CHEMIN ROUGE 44300 NANTES

Statut : Accréditation Cofrac Inspection, n°3-2037, liste des implantations et portée disponibles sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

# Table des matières

Introduction	3
Présentation de l'ESSMS	4
Déroulé de la visite	5
Résultats	6
Synthèse des cotations	6
Focus sur les critères impératifs	50
Cotation des chapitres par thématiques	56
Chapitre 1 - La personne	56
Chapitre 2 - Les professionnels	75
Chapitre 3 - L'ESSMS	85
Niveau global atteint par l'ESSMS	98
Observations de l'ESSMS	101
Annexes	102
Annexe 1 : Formulaire(s) critère(s) impératif(s)	102
Annexe 2 : Evolutions apportées au rapport suite aux observations faites par l'ESSMS	103

# Introduction

Chaque établissement ou service social ou médico-social (ESSMS) doit faire l'objet d'une évaluation tous les 5 ans par un organisme figurant sur la liste des organismes autorisés à réaliser des évaluations en ESSMS publié sur le site de la Haute Autorité de santé (HAS). Cette évaluation a pour objectif d'apprécier la qualité des activités et prestations délivrées par ces structures aux personnes accueillies.

Le dispositif d'évaluation construit par la HAS, s'appuie sur un référentiel national commun à tous les ESSMS et centré sur la personne accompagnée. C'est le socle du dispositif d'évaluation. Il répertorie les exigences à satisfaire par l'ESSMS et les éléments nécessaires à leur évaluation.

Les méthodes d'évaluation déployées lors de la visite d'évaluation se traduisent notamment par des entretiens avec les personnes accompagnées, les membres du conseil de la vie sociale, les professionnels et la gouvernance des ESSMS.

Au terme de la réalisation de la visite, une cotation est obtenue pour chaque élément d'évaluation du référentiel investigué dans la structure, des axes forts et de progrès seront identifiés pour l'ESSMS évalué

Le rapport qui en résulte permettra à la structure d'alimenter son plan d'actions qualité et devra être transmis à l'autorité compétente et à la HAS. Il a également vocation à être diffusé publiquement.

## Les principes de cotation

En utilisant les grilles d'évaluation, les intervenants cotent chaque élément d'évaluation d'un critère.

Les cotations possibles sont les suivantes :

Cotation	Légende
1	Le niveau attendu n'est <b>pas du tout satisfaisant</b>
2	Le niveau attendu n'est <b>plutôt pas satisfaisant</b>
3	Le niveau attendu est <b>plutôt satisfaisant</b>
4	Le niveau attendu est <b>tout à fait satisfaisant</b>
★	Le niveau attendu est <b>optimisé</b>
NC	L'ESSMS est <b>non concerné</b> par l'(les) élément(s) d'évaluation d'un critère
RI	La personne accompagnée donne une <b>réponse inadaptée</b> à l'évaluateur (chapitre 1)

# Présentation de l'ESSMS

Nom du responsable	M. Frédéric DUBEDAT
FINESS juridique	910014919
Adresse de l'entité juridique	8, RUE ROGER CLAVIER 91700 FLEURY MEROGIS
Date d'ouverture	03/04/1948
Statut juridique	Privé
Organisme gestionnaire	UMIS Union Mutualiste d'Initiative Santé
Autres informations	

CRP JEAN MOULIN	
FINESS géographique	910510031
SIRET	49356752300029
Adresse du site évalué	8 RUE ROGER CLAVIER 91700 FLEURY-MEROGIS
Département / Région	Essonne / Île-de-France
Catégorie FINESS	Centre Rééducation Professionnelle
Activités	accompagnement de personnes en situation de handicap dans leur projet d'insertion ou de reconversion professionnelle
Modalités d'accueil	Internat / Semi-internat
Nombre de places	162
Nombre d'ETP	63.34

## Déroulé de la visite

Champs d'application	
Secteur(s)	Social
Structure(s)	Service
Public(s)	PHA - Personne en situation de handicap adulte

Nombre d'accompagnés traceurs réalisés
3

Evaluation réalisée par	
Nom de l'organisation	CELAE
Siret de l'organisation	91458444600019
Adresse complète	11 RUE DU CHEMIN ROUGE 44300 NANTES
Statut	Accréditation Cofrac Inspection, n°3-2037, liste des implantations et portée disponibles sur <a href="http://www.cofrac.fr">www.cofrac.fr</a>
Nom du coordonnateur de la visite	Jean-François DELMONT
Noms des évaluateurs	Jean-François DELMONT Catherine HOUSSEAU

Dates de transmission	
Pré-rapport	31/03/2025
Observations	06/05/2025
Rapport final	06/05/2025

# Résultats

## Synthèse des cotations

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des cotations retenues lors de la visite d'évaluation, ainsi que les éléments de preuve consultés et les éléments justificatifs associés à toute cotation « NC ».

		Cotation
Chapitre 1	La personne	3,93
Thématique	Bientraitance et éthique	4
Objectif 1.1	La personne accompagnée s'exprime sur la bientraitance.	4
Critère 1.1.1	<p><b>La personne accompagnée exprime sa perception de la bientraitance.</b></p> <p>EE : La personne accompagnée est sollicitée pour exprimer sa perception de la bientraitance.</p> <p>EE : La personne accompagnée est écoutée et respectée dans cette expression au quotidien.</p>	4 4 4
Thématique	Droits de la personne accompagnée	4
Objectif 1.2	La personne accompagnée est informée de ses droits de façon claire et adaptée. Sa compréhension est recherchée et favorisée.	4
Critère 1.2.1	<p><b>La personne accompagnée et son entourage sont informés du rôle des professionnels et autres intervenants et peuvent les identifier.</b></p> <p>EE : La personne et son entourage sont informés du rôle des différents professionnels et autres intervenants qui l'accompagnent.</p> <p>EE : La personne accompagnée peut identifier les professionnels et autres intervenants.</p>	4 4 4
Critère 1.2.2	<p><b>La personne accompagnée est informée de ses droits et devoirs dans le cadre de la vie collective ou du fonctionnement du service.</b></p> <p>EE : La personne accompagnée reçoit toutes les informations sur ses droits et devoirs dans le cadre de la vie collective ou du fonctionnement du service.</p> <p>EE : La personne accompagnée a reçu les documents et explications associés.</p> <p>EE : La personne accompagnée a la possibilité de poser toutes les questions facilitant sa compréhension.</p>	4 4 4 4
Critère 1.2.3	<p><b>La personne accompagnée est systématiquement informée de la possibilité de désigner une personne de confiance pour l'accompagner et l'assister dans ses démarches.</b></p> <p>EE : La personne accompagnée est systématiquement informée de la possibilité de désigner une personne de confiance.</p> <p>EE : La personne accompagnée est informée du rôle de la personne de confiance.</p>	4 4 4
Critère 1.2.4	<p><b>La personne a accès aux informations relatives à son accompagnement.</b></p> <p>EE : La personne a accès aux informations relatives à son accompagnement.</p>	4 4

	EE : La personne accompagnée est informée des modalités d'accès à son dossier.	4
Critère 1.2.5	<b>La personne peut s'adresser aux professionnels qui l'accompagnent pour être orientée, accompagnée et soutenue dans l'exercice de ses droits individuels.</b>	4
	EE : La personne peut s'adresser aux professionnels qui l'accompagnent en cas de besoin pour être orientée dans l'exercice de ses droits individuels.	4
	EE : La personne peut s'adresser aux professionnels pour être accompagnée et soutenue dans sa démarche.	4
Critère 1.2.6	<b>Les professionnels informent la personne accompagnée de ses droits et de leurs modalités d'exercice, ou l'orientent vers le bon interlocuteur.</b>	4
	EE : Les professionnels informent la personne accompagnée de ses droits et de leurs modalités d'exercice.	4
	EE : Les professionnels savent orienter la personne accompagnée vers les personnes ressources.	4
	<i>Eléments de preuve :</i>	
	AT1	
	Affichages :Charte des droits et des libertés de la personne accueillie	
	Livret d'accueil simplifié adapté troubles DYS	
	Flyer infos droits usagers et outils 2002-2 :7 droits fondamentaux des stagiaires pour 7 outils de la loi 2002-2	
	Lien Vidéo explicative Droit des usagers diffusé la première semaine d'intégration des stagiaires	
	Règlement fonctionnement ESRP novembre 2023 point 2-1 Laïcité et neutralité	
	Autorisation droit à l'image général 2025	
	AT2	
	Procédure d'admission	
	Livret d'accueil	
	Règlement de fonctionnement	
	Charte des droits et des libertés de la personne accueillie	
	Personne qualifiée	
	Autorisation droit à l'image général 2025	
	AT3	
	Livret d'accueil	
	Règlement de fonctionnement	
	Procédure d'accueil	
	Affichage : Plaquette imprimable bien accueillir les personnes handicapées	
	Flyer infos droits usagers et outils 2002-2 : 7 droits fondamentaux des stagiaires pour 7 outils de la loi 2002-2	
	Lien Vidéo explicative Droit des usagers	
	Autorisation droit à l'image général 2025	

	<p><b>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la connaissance des droits de la personne accompagnée.</b> <span style="float: right;">4</span></p> <p>EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la connaissance des droits de la personne accompagnée. <span style="float: right;">4</span></p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>AT1 Attestation formation "le pouvoir agir" et autodétermination 23/24 octobre 2023 Attestation formation éthique : initier un comité d'éthique 26 septembre 2024 Echanges de bonnes pratiques inter ESRP 26 &amp; 27 MAI 2024 Webinaire qualité AGAVAL : Comment agir concrètement pour promouvoir la bientraitance et prévenir la maltraitance 19/11/2024</p> <p>AT2 Attestation formation "le pouvoir agir" et autodétermination 23/24 octobre 2023 Attestation formation éthique : initier un comité d'éthique 26 septembre 2024 Echanges de bonnes pratiques inter ESRP 26 &amp; 27 MAI 2024 Webinaire qualité AGEVAL : Comment agir concrètement pour promouvoir la bientraitance et prévenir la maltraitance 19/11/2024</p> <p>AT3 COPIL QUALITE CR 2021/2025 Travail projet d'établissement 2022/25: items répertoriés concernant les droits usagers</p>
Objectif 1.3	<p>La personne accompagnée est associée à la révision des règles de vie collective ou des modalités de fonctionnement du service. <span style="float: right;">4</span></p>
Critère 1.3.1	<p><b>La personne accompagnée est associée à la révision des règles de vie collective ou des modalités de fonctionnement du service et des outils favorisant leur compréhension.</b> <span style="float: right;">4</span></p> <p>EE : La personne accompagnée est associée à la révision des règles de vie collective ou des modalités de fonctionnement du service. <span style="float: right;">4</span></p> <p>EE : La personne accompagnée est associée à la révision des outils favorisant leur compréhension. <span style="float: right;">4</span></p> <p>EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale. <span style="float: right;">★</span></p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Entretien Ancienne Présidente, Nouvelle Présidente et Vice Présidente du CVS. Livret d'accompagnement à l'organisation des élections CVS du 30 janvier 2025 CR CVS :28/05/24, 4/10/24, 12/02/25, 13/03/25</p> <hr/> <p><i>Eléments justificatifs si cotation « NC » :</i></p> <p>AT2 Je ne ressens pas le besoin d'intervenir sur le fonctionnement du service. j'ai un fonctionnement individuel, le soir je rentre dans ma chambre pour travailler. J'ai une bonne compréhension, si j'ai des doutes je demande des explications.</p>
	<p><b>Les professionnels coconstruisent les règles de vie collective ou les modalités de fonctionnement du service dans le respect des droits et libertés de la personne accompagnée.</b> <span style="float: right;">4</span></p> <p>EE : Les professionnels coconstruisent les règles de vie collective ou les modalités de fonctionnement du service avec la personne accompagnée. <span style="float: right;">4</span></p>

	EE : Les professionnels s'assurent que les règles de vie collective ou les modalités de fonctionnement du service respectent les droits et libertés de personne accompagnée.	4
Critère 1.3.2	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>AT1 Tableau représentants du CVS 2025 CR trois derniers CVS CR réunion au club stagiaires internes 19/3/24.</p> <p>AT2 CR ateliers habilités sociale 23/08/23 Fiche pédagogique groupe habilités sociales septembre 2024 Congrès annuel de la Fagerh 23/24 Mai Tours</p> <p>AT3 CVS Appel à candidature 21/03/25 Commission restauration Election des délégués des stagiaires</p>	
Objectif 1.4	La personne bénéficie d'un cadre de vie ou d'accompagnement adapté et respectueux de ses droits fondamentaux.	4
Critère 1.4.1	<p><b>La personne est assurée que les choix qu'elle exprime sur son cadre de vie ou d'accompagnement sont pris en compte.</b></p> <p>EE : La personne exprime ses choix sur son cadre de vie ou d'accompagnement.</p> <p>EE : Les choix de la personne accompagnée sont pris en compte.</p>	4
Thématique	Expression et participation de la personne accompagnée	4
Objectif 1.5	La personne accompagnée est actrice des instances collectives ou de toutes autres formes de participation. Sa participation effective est favorisée.	4
Critère 1.5.1	<p><b>La personne accompagnée participe aux instances collectives ou à toutes autres formes de participation.</b></p> <p>EE : La personne accompagnée est impliquée dans les instances collectives, ou autres formes de participation.</p> <p>EE : La personne accompagnée connaît ses représentants et peut les solliciter.</p> <p>EE : La personne accompagnée est sollicitée pour exprimer sa satisfaction.</p> <p>EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale.</p> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Fiche message pour les élus au CVS Commission restauration en place 07/11/24 Cahier des suggestions en salle de restauration</p> <p><i>Eléments justificatifs si cotation « NC » :</i></p> <p>AT1 Je suis arrivée en janvier et je n'ai pas encore eu d'enquête. AT2 Je ne souhaite participer au CVS ni dans d'autres commissions..</p>	4
	<b>La personne accompagnée est informée de la suite donnée aux demandes formulées dans le cadre des instances collectives ou à toutes autres formes de participation.</b>	4

Critère 1.5.2	<p>EE : La personne accompagnée a connaissance des réponses apportées aux questions qu'elle a posées dans le cadre des instances collectives ou à toutes autres formes de participation.</p> <p>EE : La personne accompagnée a accès au relevé des échanges.</p> <p>EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale.</p> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Visite : Panneaux d'affichages CVS sur les lieux des différentes formations, la restauration, l'hébergement</p> <p>CR sur le logiciel Ispring</p> <p>CR CVS : 28/05/24, 4/10/24, 12/02/25, 13/03/25</p>	4
Critère 1.5.3	<p><b>Les professionnels facilitent l'accès à la traçabilité des échanges et réponses apportées dans le cadre des instances collectives ou à toutes autres formes de participation.</b></p> <p>EE : Les professionnels facilitent l'accès de la personne accompagnée au contenu des échanges dans les instances collectives ou toutes autres formes de participation.</p> <p>EE : Les professionnels connaissent les lieux d'affichage et/ou d'enregistrement des relevés des échanges.</p> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>AT1</p> <p>Affichages CR CVS</p> <p>Affichages résultats des enquêtes de satisfaction</p> <p>Plate forme I -spring</p> <p>AT2</p> <p>Résultats enquêtes de satisfaction 2023/24/25</p> <p>AT3 R</p> <p>Résultats affichés des enquêtes de satisfaction .</p> <p>Panneau CVS avec relevé des échanges,</p> <p>Boîte aux lettres réclamations et suggestions.</p>	4
Objectif 1.6	L'expression de la personne est recueillie tout au long de son accompagnement.	4
Critère 1.6.1	<p><b>La personne accompagnée est soutenue dans son expression. Le partage de son expérience est favorisé et l'expression de ses préférences prise en compte.</b></p> <p>EE : La personne accompagnée est soutenue dans son expression.</p> <p>EE : La personne accompagnée partage son expérience.</p> <p>EE : Ses préférences sont prises en compte.</p>	4

	<b>Les professionnels facilitent l'expression de la personne accompagnée grâce à l'utilisation de moyens et outils adaptés.</b>	4
	EE : Les professionnels facilitent l'expression de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels utilisent des moyens et outils qui facilitent leur expression.	4
	<i>Eléments de preuve :</i>	
	AT1	
	Participation CVS	
	Temps en salle avec le délégué de cession de la formation mensuel	
	Tableau et fiche de préparation et suivi de réunion (délégué de cession) 14 février 2025	
	Entretien de suivi 16 janvier 2025, 14 février 2025, 10 mars 2025 sur la formation	
	Synthèse hebdomadaire de fin de semaine.	
Critère 1.6.2	Auto positionnement, auto évaluation : carte de compétences 17 mars 2025	
	AT2	
	- Calendrier annuel des réunion délégués et CVS affiché sur le site	
	- Commission restauration ; cahier des suggestions en salle de restauration ; diffusion des CR via Ispring	
	- Sondage des stagiaires par QR code ou réunions :	
	- Synthèses hebdomadaire en formation préparatoire avec entretien individuel et formateur	
	- Fiche pédagogique habiletés sociales	
	- Entretiens psychologiques 2023/24	
	AT3 Ob	
	Document préadmission 24/09/24	
	PAP 27/1/2025	
	Point de la stagiaire sur son projet en cours de réalisation 21/10/24	
	<b>Les professionnels analysent le recueil de l'expression de la personne accompagnée et en tirent les enseignements.</b>	4
	EE : Les professionnels analysent le recueil de l'expression de la personne accompagnée.	4
	EE : Le cas échéant, les professionnels apportent les adaptations nécessaires à l'accompagnement.	4
	<i>Eléments de preuve :</i>	
	AT1	
	Plate forme logiciel Astagia dossier pédagogique profil	
	Entretien de suivi 16 janvier 2025, 14 février 2025, 10 mars 2025 sur la formation	
	Synthèse hebdomadaire de fin de semaine.	
Critère 1.6.3	Auto positionnement, auto évaluation : carte de compétences 17 mars 2025	
	PAP	
	AT2	
	Entretien de préadmission 2025	
	Entretien psychologue, médical, l'assistante sociale.	
	AT3	
	Dossier de la stagiaire : demande de téléformation pour un aménagement du temps de travail et d'amélioration de son parcours 21/03/25	
	Document de la stagiaire préparatoire à son projet et identifiant ses besoins 15 Janvier 2025	
	Analyse du projet 21/10/2024	
Objectif 1.7	La personne accompagnée exprime son choix de manière éclairée.	4
	<b>La personne accompagnée a la possibilité d'exprimer son consentement</b>	

Critère 1.7.1	<p><b>éclairé, grâce à une information claire et des moyens adaptés.</b> 4</p> <p>EE : La personne accompagnée a la possibilité d'exprimer son consentement éclairé. 4</p> <p>EE : La personne accompagnée reçoit des explications claires et adaptées, nécessaires à sa compréhension. 4</p>
	<p><b>Les professionnels réinterrogent le refus de la personne tout au long de son accompagnement et recherchent des alternatives avec elle.</b> 4</p> <p>EE : Les professionnels réinterrogent le refus de la personne tout au long de son accompagnement. 4</p> <p>EE : Les professionnels recherchent des alternatives avec la personne accompagnée. 4</p>
Critère 1.7.3	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>AT3 Projet personnalisé 15 Janvier 2025</p> <p><i>Eléments justificatifs si cotation « NC » :</i></p> <p>AT1 Plate forme logiciel Astagia dossier pédagogique profil Entretien professionnelle AT2 Logiciel informatisé Astagia Dossier de l'usager : le dossier ne présente aucun épisode de refus</p>
Critère 1.7.4	<p><b>Les professionnels assurent la traçabilité du consentement ou du refus exprimé par la personne accompagnée.</b> 4</p> <p>EE : Les professionnels formalisent le consentement/refus de la personne accompagnée dans son dossier. 4</p> <p>EE : Les professionnels partagent l'information du consentement/refus de la personne accompagnée. 4</p> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>AT1 Plate forme logiciel Astagia dossier pédagogique profil Entretien professionnelle AT2 Dossier du stagiaire informatisé Astagia: Synthèse admission Entretien de suivi AT3 T Projet personnalisé 15 janvier 2025 Compte rendu d'entretien de novembre 2024</p> <p><i>Eléments justificatifs si cotation « NC » :</i></p> <p>AT1 Aucun refus n'a été tracé dans son dossier. La professionnelle confirme que la personne n'a émis aucun refus depuis son arrivée dans la formation</p>
Objectif 1.8	<p>La personne accompagnée participe à la vie sociale. 4</p>
Critère 1.8.1	<p><b>La personne accompagnée a la possibilité de maintenir ses liens sociaux et d'en créer de nouveaux, dans et hors l'établissement ou le service.</b> 4</p> <p>EE : La personne accompagnée a la possibilité de maintenir ses liens sociaux existants dans et hors l'établissement ou le service. 4</p> <p>EE : La personne accompagnée a la possibilité de créer de nouveaux liens sociaux</p>

	dans et hors l'établissement ou le service.	4
Critère 1.8.2	<p><b>La personne peut s'investir dans la vie sociale et culturelle et participer à des événements sur le territoire grâce à un accompagnement adapté.</b></p> <p>EE : La personne accompagnée est encouragée à s'investir dans la vie sociale et culturelle et participer à des événements sur le territoire.</p> <p>EE : Sa participation est facilitée grâce à un accompagnement adapté.</p> <p>EE : La personne accompagnée reçoit des informations lui permettant de faire des choix de participation à la vie sociale et culturelle du territoire.</p>	4
	<p><i>Eléments justificatifs si cotation « NC » :</i></p> <p>AT3</p> <p>Je ne peux pas participer aux sorties le Week end. Je viens de loin, j'ai 4 heures de trajet par jour et le Week end je sors avec ma famille.</p>	
Critère 1.8.3	<p><b>Les professionnels informent la personne accompagnée sur l'offre d'activités sportives, socio-culturelles et de loisirs, recueillent ses attentes et respectent ses choix de participation.</b></p> <p>EE : Les professionnels informent la personne accompagnée sur l'offre d'activités sportives, socio-culturelles et de loisirs.</p> <p>EE : Les professionnels recueillent les attentes de la personne accompagnée sur sa participation à la vie sportive, socio-culturelle et aux loisirs.</p> <p>EE : Les professionnels respectent les choix de la personne accompagnée sur sa participation à la vie sportive, socio-culturelle et aux loisirs.</p>	4
	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>AT1</p> <p>Affichage planning animation</p> <p>Mail 20/12/24 Diffusion planning animation</p> <p>Convention de bénévolat secours populaire</p> <p>ALPHA PRO échange intergénérationnel 29/8/24</p> <p>Catalogue d'animations proposées aux stagiaires ; informations sur les offres d'activité sportive, de loisirs, socioculturel</p> <p>AT2</p> <p>Trame accueil service animation</p> <p>Affiches activités du club animations</p> <p>Inscription sport adapté</p> <p>Atelier relaxation</p> <p>AT3</p> <p>Affichage activités club : de nombreuses animations sont proposées: laser Game, catacombes, musée Louis Vuitton, loto, théâtre d' Evry, tour Montparnasse, Barbizon...</p> <p>Flyer : "vous avez des idées d'animation , nous sommes à votre écoute"</p>	4
	<p><b>Les professionnels identifient et mobilisent les ressources et moyens nécessaires à la mise en place d'activités sportives, socio-culturelles et de loisirs.</b></p> <p>EE : Les professionnels identifient les ressources et moyens nécessaires à la mise en place d'activités sportives, socio-culturelles et de loisirs.</p> <p>EE : Les professionnels mobilisent ces ressources au bénéfice de la personne accompagnée.</p>	4
	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>AT1</p>	

Critère 1.8.4	<p>Catalogue propositions d'activités socio culturelles et sportives sur l'année 2025  Ateliers théâtre avec l'EPADH planning transmis par l'EPADH deux fois par mois  Atelier sport adapté hebdomadaire  Atelier Art thérapie hebdomadaire  Visite théâtre d'EVRY 13 mars 24  AT2  Entretien stagiaire  Planning des activités sur le site, des sorties culturelles et ludiques.  AT3  Activités club : sorties culturelles, évènements, sorties ludiques  Atelier théâtre intergénérationnel avec l'EHPAD.  Entretien stagiaire</p> <hr/> <p><i>Eléments justificatifs si cotation « NC » :</i></p> <p>AT3  Elle ne souhaite pas participer aux sorties proposées car elles se passent pour la plupart les Week end et elle reste en famille.</p>
Critère 1.8.5	<p><b>Les professionnels encouragent le recours à la pair-aidance et autres dispositifs facilitant l'entraide entre les personnes accompagnées.</b> 4</p> <p>EE : Les professionnels encouragent le recours à la pair-aidance. 4</p> <p>EE : Les professionnels facilitent l'entraide entre les personnes accompagnées. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>AT1  Affichage co voiturage à l'entrée du site  Affichage petites annonces entre stagiaires (dons, ventes, échanges.)  Mail 15 novembre 2024 participation table ronde</p> <p>AT2  Compte rendu de COPIL accompagnement : déploiement Pair aidance avec les élus du CVS  Journée Fagerh dur la Pair aidance  Affichage covoiturage entre stagiaires</p> <p>AT3  Co voiturage  Réunion COPIL 12/07/23 Déploiement de la pair aidance avec les élus du CVS  Newsletter Fagerh traitant de la bientraitance : édito de la présidente de la Fagerh  Projet tutorat  Planning du SAS (de l'entrée en formation) 3 au 6 février 2025 : Les nouveaux élus rencontrent tous les stagiaires en formation qui répondent à leurs questions</p>
Objectif 1.9	<p>La personne accompagnée exerce sa citoyenneté et/ou bénéficie d'une éducation à la citoyenneté. 4</p>
Critère 1.9.1	<p><b>La personne est accompagnée selon ses besoins et ses souhaits dans sa participation à la vie citoyenne.</b> 4</p> <p>EE : La personne est accompagnée dans sa participation à la vie citoyenne au regard de ses besoins et souhaits. 4</p> <p>EE : La personne accompagnée bénéficie des informations utiles à l'exercice de la vie citoyenne. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments justificatifs si cotation « NC » :</i></p> <p>AT2</p>

	Je ne me sens pas concerné, je suis autonome par rapport à la citoyenneté.	
	<b>Les professionnels utilisent des moyens et des outils adaptés permettant à la personne accompagnée d'exercer sa citoyenneté ou de bénéficier d'une éducation à la citoyenneté.</b>	4
	EE : Les professionnels facilitent l'exercice de la citoyenneté de la personne accompagnée grâce à la mobilisation de moyens et d'outils adaptés.	4
	EE : Les professionnels proposent à la personne accompagnée une éducation à la citoyenneté.	4
	<i>Eléments de preuve :</i>	
	AT1	
	Visite à la mairie	
	Procédure de vote au CVS	
	Procédure de mise en place et de vote des délégués de cession.	
	Partenariat EHPAD	
	AT2	
	Elections CVS	
	Elections délégués de stagiaires	
	Vente de crêpes au profit de la recherche pour le cancer 15 octobre 2024	
	Partenariat EHPAD Résidence Marcel Paul	
Critère 1.9.2	Invitation cérémonie pose de plaque Mélinée Manouchian 27/05/24	
	Visite du Mont Valérien par les stagiaires en formations linguistiques 08/04/24	
	Cérémonie de la commémoration sur le site de Fleury 30/04/23	
	Journée environnement avec animation compétition des équipes dont l'objectif est de ramasser le plus de déchets	
	Visite de la maison de l'environnement 05/06/24	
	Visite de la mairie 02/04/24	
	AT3	
	Agenda : Cérémonie au monument de la déportation 30 mai	
	Elections CVS	
	Elections délégués de stagiaires	
	Vente de crêpes au profit de la recherche pour le cancer 15 octobre 2024	
	Partenariat EHPAD Résidence Marcel Paul	
	Invitation cérémonie pose de plaque Mélinée Manouchian 27/05/24	
	Visite du Mont Valérien par les stagiaires en formations linguistiques 08/04/24	
	Journée environnement avec animation compétition des équipes dont l'objectif est de ramasser le plus de déchets	
	Visite de la maison de l'environnement 05/06/24	
	Visite de la mairie 02/04/24	
Thématique	Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement	3,5
Objectif 1.10	La personne est actrice de la personnalisation de son projet d'accompagnement.	4
Critère 1.10.1	<b>La personne exprime ses attentes sur son projet d'accompagnement.</b>	4
	EE : La personne est sollicitée pour exprimer ses attentes sur son projet d'accompagnement.	4
Critère 1.10.2	<b>La personne avec son entourage et les professionnels en équipe, coconstruisent le projet d'accompagnement.</b>	4
	EE : La personne et les professionnels en équipe, élaborent conjointement le projet d'accompagnement.	4

	EE : L'entourage est associé, selon les souhaits de la personne, à la coconstruction de son projet d'accompagnement.	4
	<b>Les professionnels évaluent les besoins de la personne pour construire son projet d'accompagnement en utilisant des outils d'évaluations validés.</b>	4
	EE : Les professionnels évaluent les besoins de la personne pour élaborer son projet d'accompagnement.	4
	EE : Les professionnels utilisent des outils validés pour l'évaluation de ses besoins.	4
Critère 1.10.3	<i>Eléments de preuve :</i>	
	AT1	
	Auto positionnement initial 13/14 janvier 25	
	Entretien individuel 16 janvier	
	Auto évaluation compétences écrites 12 février	
	Positionnement	
	Enquête métier 4 février	
	AT2	
	Dossier médical aptitudes	
	Auto évaluation 15/02/24	
	AT3	
	I Spring auto positionnement de la stagiaire	
	Positionnement du formateur.	
	Bilan neuro psi	
	Grille d'évaluation budgétaire	
Critère 1.10.4	Grille d'évaluation des droits	
	Bilans neuropsychologue	
	Projet janvier 2025	
	<b>Les professionnels coconstruisent avec la personne et son entourage son projet d'accompagnement.</b>	4
	EE : Les professionnels coconstruisent le projet d'accompagnement avec la personne.	4
	EE : Les professionnels associent son entourage selon les souhaits de la personne accompagnée.	4
	<i>Eléments de preuve :</i>	
	AT1	
	Lors de l'élaboration du projet d'accompagnement sont présentes la formatrice, la coordinatrice et la stagiaire	
	AT2	
	Projet 2024	
	AT3	
	Réunion de validation du projet 6 mars 2025	
	Entretien stagiaire	
	<i>Eléments justificatifs si cotation « NC » :</i>	
	AT3	
	La famille, selon les vœux de la stagiaire n'était pas présente.	
	<b>Les professionnels mobilisent les ressources internes et/ou externes et les outils pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement de la personne.</b>	4
	EE : Les professionnels mobilisent les ressources internes et/ou externes nécessaires à la mise en œuvre du projet d'accompagnement de la personne.	4

	EE : Les professionnels mobilisent les outils nécessaires à la mise en œuvre du projet d'accompagnement.	4
Critère 1.10.5	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>AT1 Projet en cours de finalisation. La stagiaire est entrée en formation en janvier 2025.</p> <p>AT2 Projet 2024</p> <p>AT3 Projet 6 mars 2025</p>	
	<p><b>Les professionnels assurent la traçabilité et réévaluent le projet d'accompagnement avec la personne, chaque fois que nécessaire, et au moins une fois par an.</b></p> <p>EE : Les professionnels formalisent le projet d'accompagnement de la personne et ses mises à jour.</p> <p>EE : Les professionnels réévaluent avec la personne son projet d'accompagnement dès que nécessaire et au minimum une fois par an.</p>	4
	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>AT1 Projet en cours de finalisation. La stagiaire est entrée en formation en janvier 2025.</p> <p>AT2 Projet février 2024</p> <p>Fin de formation décembre 2024</p> <p>Reprise de la formation février 2025</p> <p>Projet en cours d'élaboration qui sera validé en avril 2025</p> <p>AT3 6 mars 2025</p>	4
Critère 1.10.6	<p><i>Eléments justificatifs si cotation « NC » :</i></p> <p>AT1 Documents, mails et rencontres avec la stagiaire préparatoires à la finalisation du projet prévue en avril.</p>	
Objectif 1.11	L'entourage est associé dans l'accompagnement de la personne.	3
	<p><b>La personne définit avec les professionnels la place de son entourage dans son accompagnement.</b></p> <p>EE : La personne décide de la place de son entourage dans son accompagnement.</p> <p>EE : Le choix fait par la personne accompagnée, sur la place donnée à son entourage, est respecté.</p>	4
Critère 1.11.1	<p><b>Les professionnels informent, orientent et/ou accompagnent l'entourage vers les dispositifs de prévention, de soutien et de répit existants.</b></p> <p>EE : Les professionnels connaissent les dispositifs de prévention, de soutien et de répit existants pour l'entourage.</p> <p>EE : Les professionnels informent l'entourage des dispositifs de prévention, de soutien et de répit existants.</p> <p>EE : Les professionnels orientent et/ou accompagnent l'entourage vers les dispositifs de prévention, de soutien et de répit existants.</p>	2
	<p><i>Eléments de preuve :</i></p>	N.C

	AT1 Psychologue du travail : gestion du stress. Madame souhaite un soutien pour gérer son stress AT2 Entretien stagiaire Dossier administratif Dossier pédagogique AT3 Dossier administratif :	
Critère 1.11.2	<i>Eléments justificatifs si cotation « NC » :</i> AT1 L'entourage n'est pas concerné par des demandes de soutien ou de répit. La personne est en demande de soutien. AT2 L'entourage du stagiaire réside en province. Il est interne à l'ESRP. AT3 La personne vit en famille qui n'a pas de demande de répit ou de soutien.	
Thématique	Accompagnement à l'autonomie	4
Objectif 1.12	La personne bénéficie d'un accompagnement favorisant son autonomie.	4
Critère 1.12.1	<b>La personne accompagnée exprime régulièrement ses attentes sur les mesures d'aide et de soutien souhaitées pour favoriser ou préserver son autonomie.</b> EE : La personne accompagnée exprime ses attentes sur les mesures d'aide et de soutien souhaitées pour favoriser son autonomie. EE : La personne accompagnée est régulièrement sollicitée pour exprimer ses attentes en vue de préserver son autonomie.	4 4 4
Critère 1.12.2	<b>Les professionnels évaluent régulièrement les besoins de la personne accompagnée pour favoriser ou préserver son autonomie.</b> EE : Les professionnels évaluent les besoins d'accompagnement de la personne pour favoriser son autonomie. EE : Les professionnels réévaluent régulièrement les besoins d'accompagnement de la personne pour préserver son autonomie.  <i>Eléments de preuve :</i> AT1 Présentation du réseau de transport Essonne mobilité juin 2025 Fiche pédagogique - atelier Habilétés sociales Projet de Service Insertion Dossier demande aménagement d'épreuves Présentation plateforme en ligne : I-spring (Logiciel eLearning pour la création de cours) Brochure DUODAY 2024 AT2 Dossier informatisé du stagiaire Astagia Synthèse d'admission Recueil de la parole dans le cadre du projet. AT3 T Bilan neuro psychologue Bilan orthophonique en CLIPS Suivi orthophonique	4 4 4

	<p><b>Les professionnels repèrent de manière précoce les risques de perte d'autonomie et d'isolement social de la personne accompagnée et alertent les personnes-ressources.</b></p> <p>EE : Les professionnels alertent les personnes-ressources en cas de risque de perte d'autonomie ou d'isolement social de la personne accompagnée.</p> <p>EE : Les professionnels repèrent de manière précoce les risques de perte d'autonomie et d'isolement social de la personne accompagnée.</p>	4
Critère 1.12.3	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>AT1 Entretien professionnelle PAP : favoriser le maintien des liens familiaux : Madame est bien entourée</p> <p>AT2 Projet : synthèse d'admission Entretien stagiaire</p> <p>AT3 Bilan orthophoniste</p>	
	<p><i>Eléments justificatifs si cotation « NC » :</i></p> <p>AT3 Depuis que la stagiaire a pu mettre un mot sur son trouble DYS elle a évolué de manière très positive au travers d'une auto régulation de son trouble aidée par le logiciel qui lui a été conseillé.</p>	
Objectif 1.13	<p>La personne est accompagnée pour accéder ou se maintenir dans son logement ou son hébergement.</p>	4
Critère 1.13.1	<p><b>La personne accompagnée a la possibilité d'exprimer ses attentes en matière de logement ou d'hébergement.</b></p> <p>EE : La personne accompagnée est sollicitée pour exprimer ses attentes en matière de logement ou d'hébergement.</p> <p>EE : Les attentes formulées par la personne accompagnée sont prises en compte.</p>	4
	<p><i>Eléments justificatifs si cotation « NC » :</i></p> <p>AT1 La personne a un logement.</p>	
Critère 1.13.2	<p><b>La personne est accompagnée dans ses démarches pour accéder ou se maintenir dans son logement ou hébergement.</b></p> <p>EE : La personne accompagnée est informée ou conseillée dans ses démarches relatives à son logement ou hébergement.</p> <p>EE : La personne peut s'adresser aux professionnels pour être accompagnée et soutenue dans ses démarches d'accès ou de maintien dans son logement/ hébergement.</p>	4
	<p><i>Eléments justificatifs si cotation « NC » :</i></p> <p>AT1 Mon logement est adapté à mes besoins. Je n'ai pas de demande</p>	
	<p><b>Les professionnels accompagnent la personne dans sa recherche de logement ou d'hébergement adapté à ses besoins et attentes.</b></p> <p>EE : Les professionnels prennent en compte les besoins et attentes exprimés par la personne accompagnée dans sa recherche de logement ou d'hébergement.</p> <p>EE : Les professionnels adaptent l'accompagnement de la personne pour sa</p>	4

	recherche de logement ou d'hébergement.	4
Critère 1.13.3	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>AT1 Dossier administratif AT2 Demande internat externalisé AT3 Projet mars 2025</p> <p><i>Eléments justificatifs si cotation « NC » :</i></p> <p>AT1 La personne n'a pas de demande de logement</p>	
Thématique	Accompagnement à la santé	3,98
Objectif 1.14	La personne bénéficie d'un accompagnement en matière de prévention et d'éducation à la santé.	3,95
Critère 1.14.1	<p><b>La personne accompagnée participe à la définition de ses besoins en matière de prévention et d'éducation à la santé.</b></p> <p>EE : La personne accompagnée est sollicitée pour exprimer ses attentes en matière de prévention en santé.</p> <p>EE : La personne accompagnée est sollicitée pour exprimer ses attentes en matière d'éducation à la santé.</p>	4 4 4
Critère 1.14.2	<p><b>Les professionnels évaluent les besoins de la personne accompagnée en matière de prévention et d'éducation à la santé.</b></p> <p>EE : Les professionnels évaluent les besoins de la personne accompagnée en matière de prévention en santé.</p> <p>EE : Les professionnels évaluent les besoins de la personne accompagnée en matière d'éducation à la santé.</p> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>AT1 Dossier médical informatisé et papier Demande de renseignements médicaux Fiche de Pré admission Entretien psychologue Traitement médicamenteux Prise des constantes pouls, DLU AT2 Réunion de préadmission Dossier médical : restrictions AT3 Demande de renseignements médicaux Accompagnement médical et éducation à la santé</p>	4 4 4
	<p><b>Les professionnels orientent vers et/ou mettent en œuvre un programme de prévention et d'éducation à la santé adapté à la personne accompagnée.</b></p> <p>EE : Les professionnels mettent en œuvre un programme de prévention et d'éducation à la santé adapté à la personne accompagnée.</p>	4 4

	EE : Les professionnels orientent la personne accompagnée vers un programme de prévention et d'éducation à la santé.	4
Critère 1.14.3	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>AT1</p> <p>Ateliers hygiène en formation début de parcours par infirmière Intervention du médicale sur demande formateurs Note d'information circulation virus grippal et vaccination note 24 janvier 2025 Panneau vaccinations</p> <p>AT2</p> <p>Dossier médical</p> <p>AT3</p> <p>DLU</p> <p>Dossier médical</p> <p>Synthèse de préadmission 20/08/24</p>	
	<p><b>Les professionnels facilitent la compréhension des messages de prévention et d'éducation à la santé de la personne accompagnée.</b></p> <p>EE : Les professionnels adaptent les messages de prévention et d'éducation à la santé à la personne accompagnée.</p> <p>EE : Les professionnels s'appuient sur des supports de communication adaptés pour faciliter sa compréhension des messages de prévention et d'éducation à la santé.</p>	4
Critère 1.14.4	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>AT1 Prévention tabac écrans PPT d'appel à relever le défi santé-tabac mai2024 Mail Action octobre rose 2024 Réagir en cas d'atteinte terroriste Agir en cas d'urgence Coronavirus pour se protéger et protéger les autres Contre les virus adopter les gestes barrière Journée du sommeil : recommandations alimentaires pour un meilleur sommeil "Les chutes c'est grave" Menus équilibrés Bouger chaque jour Endométriose</p> <p>AT2</p> <p>Rencontre avec France addictions 24/01/24 Visite PMI 06/12/23 Aménagement régime spécifique en lien avec la restauration. Cancer du sein : Mise à disposition flyer FALC Santé BD sur mammographie Canicule : affichage ARS; santé BD en FALC Tabac : mois sans tabac journée 31/05/24 avec quizz. Hypertension : 17 au 31 mai 2024 - diffusé sur TV hall Prise de tension à l'infirmérie Covid &amp; canicule : TV hall vidéo 08/23 Mars bleu : TV hall Ateliers hygiène en formation début de parcours par l'infirmière</p> <p>AT3</p> <p>Aménagement régime spécifique en lien avec la restauration. Cancer du sein : Mise à disposition flyer FALC Santé BD sur mammographie Canicule : affichage ARS ; santé BD en FALC Tabac : mois sans tabac journée 31/05/24 avec quizz.</p>	4

	Hypertension : 17 au 31 mai 2024 - diffusé sur TV hall Prise de tension à l'infirmérie Covid & canicule: TV hall Mars bleu : TV hall Ateliers hygiène en formation début de parcours par infirmière Intervention du médical sur demande formateurs
Critère 1.14.5	<p><b>Les professionnels organisent l'accompagnement et/ou accompagnent la personne lors des dépistages et des soins de prévention.</b> 4</p> <p>EE : Les professionnels organisent l'accompagnement de la personne lors des dépistages et des soins de prévention. 4</p> <p>EE : Les professionnels accompagnent la personne lors des dépistages et des soins de prévention. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>AT1 Dossier médical : autorisations d'absence 17/02/25, 3/03/25 rendez vous médicaux Vaccination grippe</p> <p>AT2 Dossier médical Entretien infirmière</p> <p>AT3 Rencontre avec France addictions 24/01/24 Visite PMI 06/12/23 Atelier hygiène</p> <hr/> <p><i>Eléments justificatifs si cotation « NC » :</i></p> <p>AT2 La personne gère seule son suivi santé. Il est suivi par son médecin traitant et un pneumologue.</p>
Critère 1.14.6	<p><b>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à l'éducation à la santé.</b> 3,67</p> <p>EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à l'éducation à la santé. 3,67</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>AT1 o Cancer du sein : Mise à disposition flyer FALC Santé BD sur mammographie / manifestations octobre rose 2023/2024 Canicule : affichage ARS + FALC santé BD diffusé sur TV hall » vidéos 08/23 les bons reflexes » Tabac : diffusé sur TV hall mois sans tabac octobre 2022 / journée 31/05/24 avec quizz et consultation Manhès</p> <p>Hypertension : 17 au 31 mai 2024 - diffusé sur TV hall - prise de tension au médical – prêt du matériel pour auto mesure</p> <p>Drépanocytose - Power point 19/06/24 – sur logiciel digital Ispring + diffusé sur TV hall / intervention en formation linguistique</p> <p>AT2 Formation SANTE FORMAPRO prise en charge des patients diabétiques</p> <p>AT3 Formation sur la gestion de la douleur Décembre 2023 Rencontre avec France addictions 24/01/24 Visite PMI 06/12/23 Hypertension : 17 au 31 mai 2024</p>

Objectif 1.15	<p>La personne est actrice de ses choix sur son accompagnement en santé, la stratégie thérapeutique et les soins qui lui sont proposés.</p>	4
	<p><b>Les professionnels identifient et/ou évaluent régulièrement les besoins en santé de la personne accompagnée.</b></p> <p>EE : Les professionnels identifient et/ou évaluent les besoins spécifiques en santé de la personne accompagnée.</p> <p>EE : Les professionnels réévaluent les besoins en santé de la personne accompagnée dès que nécessaire et au minimum une fois par an.</p>	4
	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>AT1 Dossier médical : compte rendu de synthèse d'admission AT2 Dossier médical : aptitudes : station debout limitée concentration syndrome d'apnée du sommeil AT3 Dossier médical Evaluation 24/01/23 Evaluation 26/08/24</p>	
Critère 1.15.5	<p><i>Eléments justificatifs si cotation « NC » :</i></p> <p>AT1 La stagiaire est arrivée en janvier</p>	
	<p><b>Les professionnels repèrent de manière précoce les risques en santé pour la personne accompagnée et alertent les personnes-ressources.</b></p> <p>EE : Les professionnels repèrent de manière précoce les risques en santé pour la personne accompagnée.</p> <p>EE : Les professionnels alertent les personnes-ressources en cas de risque en santé pour la personne accompagnée.</p>	4
Critère 1.15.6	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>AT1 Dossier médical . Synthèse de préadmission AT2 Dossier médical : - Demande de renseignements médicaux - Fiche de Pré admission AT3 Dossier Médical : Evaluation 24/01/23 Evaluation 26/08/24</p>	
	<p><b>Les professionnels mobilisent les expertises et partenariats du territoire, nécessaires à l'accompagnement à la santé de la personne.</b></p> <p>EE : Les professionnels connaissent les experts et partenaires du territoire identifiés dans le cadre de l'accompagnement à la santé de la personne.</p> <p>EE : Les professionnels mobilisent ces experts et partenaires du territoire nécessaires à l'accompagnement de la personne.</p>	4
	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>AT1 Prescription diabétologue, gynéco, médecin traitant. Scanner cardiaque IRM dorsale IRM cérébrale</p>	N.C

Critère 1.15.10	<p>Echographie pelvienne AT2 Dossier renseignements médicaux Médecin généraliste Pneumologue AT3 Dossier médical : Médecin traitant Spécialistes : Endocrino orthophoniste Podologue Kiné</p> <p><i>Eléments justificatifs si cotation « NC » :</i></p> <p>AT1 La stagiaire gère de façon autonome son suivi médical et transmet ses éléments médicaux au service médical. Le stagiaire gère seul son suivi médical externe. AT3 À sa demande, la personne souhaite gérer seule son suivi médical.</p>	
Objectif 1.16	La personne accompagnée bénéficie d'une prise en charge de ses douleurs. 4	
Critère 1.16.1	<p><b>La personne s'exprime sur la manière dont sont prises en charge ses douleurs tout au long de son accompagnement.</b> 4</p> <p>EE : La personne exprime ses douleurs tout au long de son accompagnement. 4 EE : La personne accompagnée estime que ses douleurs sont prises en compte. 4</p>	
Critère 1.16.2	<p><b>Les professionnels repèrent et/ou évaluent régulièrement et tracent les douleurs de la personne accompagnée selon des modalités adaptées.</b> 4</p> <p>EE : Les professionnels repèrent et/ou évaluent régulièrement les douleurs de la personne accompagnée. 4 EE : Les professionnels connaissent les manifestations habituelles d'expression des douleurs de la personne accompagnée. 4 EE : Les professionnels utilisent des moyens et outils adaptés pour évaluer ces douleurs. 4 EE : Les professionnels assurent la traçabilité de ces repérages et/ou évaluations dans le dossier de la personne accompagnée. 4</p> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>AT1 Echelle numérique Dossier médical : Transmission 2025 AT2 Echelle numérique de la douleur Dossier médical : transmissions infirmerie 2025 AT3 Echelle numérique Dossier médical : hernie discale Lombalgie chronique Sciatalgies</p>	

	Formation professionnelle prise en charge de douleur 5/12/23 6/12/23 Transmissions 2024/25	
	<b>Les professionnels recueillent, auprès de l'entourage, des informations sur les manifestations habituelles des douleurs chez la personne accompagnée.</b> EE : Les professionnels sollicitent l'entourage pour faciliter le repérage des douleurs de la personne accompagnée. EE : Les professionnels prennent en compte les alertes de l'entourage pour élaborer le projet de prise en charge des douleurs de la personne accompagnée.	N.C N.C N.C
Critère 1.16.3	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>AT1 T Compte rendu de préadmission : Douleur dos et épaule, cervicale</p> <p>AT2 Dossier administratif</p> <p>AT3 Entretien stagiaire</p> <p>AT3 Dossier administratif</p> <p><i>Eléments justificatifs si cotation « NC » :</i></p> <p>AT1 La stagiaire gère de façon autonome son suivi santé. AT2 La famille du stagiaire vit en province AT3 L'entourage n'est pas impliqué dans le parcours de formation de la stagiaire.</p>	
Critère 1.16.5	<p><b>Les professionnels alertent et/ou mobilisent tous les moyens nécessaires pour soulager la douleur de la personne accompagnée.</b></p> <p>EE : Les professionnels alertent les personnes-ressources lorsque la personne accompagnée fait part d'une douleur.</p> <p>EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour soulager la douleur de la personne accompagnée.</p> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>AT1 Synthèse de préadmission Ergothérapeute</p> <p>AT2 Dossier médical : Médecin traitant Transmission médicale du 17/02/25</p> <p>AT3 Infirmière ESRP Dossier médical Transmissions médicales Aout 24/ février 25</p> <p><i>Eléments justificatifs si cotation « NC » :</i></p> <p>AT3 La stagiaire gère seule son suivi médical.</p>	4 4 4
Thématique	Continuité et fluidité des parcours	4

Objectif 1.17	La personne bénéficie d'un accompagnement favorisant la continuité et la fluidité de son parcours.	4
Critère 1.17.1	<p><b>La personne est accompagnée pour prévenir les situations de transition ou de rupture dans son parcours.</b></p> <p>EE : La personne est accompagnée pour prévenir les situations de transition ou de rupture dans son parcours.</p>	4
Critère 1.17.2	<p><b>Les professionnels accompagnent la personne et mobilisent les partenariats nécessaires en cas de situation de rupture concernant son parcours.</b></p> <p>EE : Les professionnels savent identifier les situations de rupture concernant le parcours de la personne accompagnée.</p> <p>EE : Les professionnels accompagnent la personne en cas de situation de rupture dans son parcours.</p> <p>EE : Les professionnels connaissent et mobilisent les partenaires pour apporter une aide à la personne accompagnée en cas de situation de rupture dans son parcours.</p> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>AT1 PAP Aucune information de rupture intégrée au PAP en cours AT2 Synthèse d'admission : incident sur le parcours : nul AT3 Projet 2023/24 Février /décembre 2023 CLIPS Mise à niveau février/août 2024 Formation employé administratif et d'accueil Septembre 2024/ 31 mai 2026 Projet d'établissement 2023/2027 : Fiche projet cohérence, pertinence et lisibilité du parcours du stagiaire de bout en bout continuité et fluidité du parcours</p> <p><i>Eléments justificatifs si cotation « NC » :</i></p> <p>AT1 Partenariats avec d'autres structure de réadaptation professionnelle AT2 Parcours : - Formations 2023/24 Comptable assistant - Formation février 2025 : gestionnaire comptable fiscal. Le stagiaire est dans la continuité de son parcours. Il a terminé son premier parcours et a demandé une suite de parcours pour avoir une formation supérieure</p>	4
	<p><b>Les professionnels apportent leur(s) expertise(s) en soutien d'autres intervenants dans l'accompagnement de la personne.</b></p> <p>EE : Les professionnels connaissent les intervenants impliqués dans l'accompagnement de la personne.</p> <p>EE : Les professionnels apportent leur(s) expertise(s) en soutien aux autres intervenants pour assurer la continuité et la fluidité du parcours de la personne accompagnée.</p> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>AT1 Médecin traitant Gynéco</p>	4

Critère 1.17.3	<p>Diabétologue AT2 Dossier médical : Médecin traitant Pneumologue Psychologue en interne AT3 Médecin généraliste Médecin traitant Spécialistes :Endocrino Orthophoniste Podologue Kiné</p> <hr/> <p><i>Eléments justificatifs si cotation « NC » :</i></p> <p>AT1 La stagiaire gère de façon autonome son suivi médical. AT2 La personne gère seule son suivi médical à sa demande.</p>	
Critère 1.17.4	<p><b>Les professionnels participent aux réunions de coordinations (médico-psycho-sociales) nécessaires à l'accompagnement de la personne.</b> 4</p> <p>EE : Les professionnels ont identifié les différents réseaux de coordination globale (médico-psycho-sociales), adaptés à l'accompagnement de la personne. 4</p> <p>EE : Les professionnels participent aux réunions de coordination interdisciplinaires nécessaires à la continuité et à la fluidité de l'accompagnement de la personne. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>AT1 PAP pluridisciplinaire Réunion de préadmission Réunion de suivi AT2 Réunion d'admission Réunions co-construction du projet AT3 Réunion de synthèse et d'admission 29 Août 2024 Synthèse de validation du projet personnalisé 6 Mars 2025 Synthèse de fin de parcours.</p>	
Chapitre 2	Les professionnels 3,84	
Thématique	Bientraitance et éthique 3,38	
Objectif 2.1	Les professionnels contribuent aux questionnements éthiques. 3,38	
Critère 2.1.1	<p><b>Les professionnels identifient en équipe les questionnements éthiques propres à la personne accompagnée.</b> 4</p> <p>EE : Les professionnels identifient les questionnements éthiques à partir de situations vécues dans l'accompagnement de la personne. 4</p> <p>EE : Les professionnels partagent en équipe les questionnements éthiques identifiés. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p>	

	CR de synthèse 22/2/24 CR entretien 2/11/23 CR réunion RETEX ateliers habileté sociale 21/1/25	
Critère 2.1.2	<p><b>Les professionnels associent la personne et son entourage, aux questionnements éthiques, liés à son accompagnement.</b> 4</p> <p>EE : Les professionnels associent la personne et son entourage aux réflexions éthiques liées à son accompagnement. 4</p> <p>EE : Les professionnels profitent de ces moments de partage pour réinterroger leurs pratiques. 4</p> <p><i>Eléments de preuve :</i> Echange de mails à l'occasion de la demande d'un usager de changer d'orientation. PAP d'un usager</p>	
Critère 2.1.3	<p><b>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés au questionnement éthique.</b> 3</p> <p>EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés au questionnement éthique. 3</p> <p><i>Eléments de preuve :</i> Devis signé IRFASE 4 séances de 2h analyse de la pratique professionnelle Mail d'invitation à participer au GAP adressé à 11 personnes le 17/3/25 Mail retour " Initier un comité d'éthique dans les établissements sociaux et médico-sociaux"27/9/24 : programme de la journée</p>	
Critère 2.1.4	<p><b>L'ESSMS organise le questionnement éthique en associant l'ensemble des acteurs (personne accompagnée, professionnels, partenaires) et participe à des instances de réflexion éthique sur le territoire.</b> 2,5</p> <p>EE : L'ESSMS organise le questionnement éthique en associant l'ensemble des acteurs (personne accompagnée, professionnels, partenaires). 3</p> <p>EE : L'ESSMS participe à des instances de réflexion éthiques sur son territoire. 2</p> <p><i>Eléments de preuve :</i> Note d'information proposant la participation au APP 25/2/25 Devis signé IRFASE 4 séances de 2h analyse de la pratique professionnelle de mars à décembre 2025 du 6/2/25 ERER - Journée d'étude " Initier un comité d'éthique dans les établissements sociaux et médico-sociaux" - jeudi 26 septembre 2024 de 9h à 16h30 Charte de déontologie de l'ANAS Code de déontologie des psychologues Mail ordre du jour réunion directeurs Fagerh</p>	
Thématique	Droits de la personne accompagnée	4
Objectif 2.2	Les professionnels favorisent l'exercice des droits fondamentaux et des libertés individuelles de la personne accompagnée.	4
Critère 2.2.2	<p><b>Les professionnels respectent la dignité et l'intégrité de la personne accompagnée.</b> 4</p> <p>EE : Les professionnels connaissent les pratiques qui favorisent le respect de la dignité et de l'intégrité. 4</p>	

(Impératif)	EE : Les professionnels partagent entre eux ces pratiques. EE : Les professionnels mettent en œuvre ces bonnes pratiques.	4 4
<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Affichage de la charte des droits et libertés de la personne accueillie. Règlement fonctionnement ESRP novembre 2023</p>		
Critère 2.2.3 (Impératif)	<b>Les professionnels respectent la vie privée et l'intimité de la personne accompagnée.</b>	4
	EE : Les professionnels connaissent les pratiques qui favorisent le respect de la vie privée et de l'intimité de la personne accompagnée. EE : Les professionnels partagent entre eux ces pratiques. EE : Les professionnels mettent en œuvre ces pratiques.	4 4 4
Critère 2.2.3 (Impératif)	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Affichage de la charte des droits et libertés de la personne accueillie. CR commission d'attribution des chambres du 12/11/24 Séparation chambre double Affichage jour de passage nettoyage chambre Affichage panneau entrée intervention en chambre Règlement fonctionnement ESRP novembre 2023 point 2-3</p>	
	<p><b>Les professionnels respectent la liberté d'opinion, les croyances et la vie spirituelle de la personne accompagnée.</b></p> <p>EE : Les professionnels connaissent les pratiques qui favorisent le respect de la liberté d'opinion, des croyances et de la vie spirituelle de la personne accompagnée. EE : Les professionnels partagent entre eux ces pratiques. EE : Les professionnels mettent en œuvre ces pratiques.</p>	4 4 4
Critère 2.2.4 (Impératif)	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Affichage de la charte des droits et libertés de la personne accueillie. Rapport d'activité 2023 Listes des lieux Cultes en Essonne Note de service pour "proposition d'aménagement durant la période du ramadan" du 28/2/25 Règlement fonctionnement ESRP novembre 2023 point 2-1 Laïcité et neutralité Repas diversifiés</p>	
	<p><b>Les professionnels respectent le droit à l'image de la personne accompagnée.</b></p> <p>EE : Les professionnels recueillent le choix de la personne accompagnée sur son droit à l'image. EE : Les professionnels respectent le choix exprimé par la personne accompagnée sur son droit à l'image.</p>	4 4 4
Critère 2.2.5 (Impératif)	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Autorisation droit à l'image général 2025 Fiche Bonnes Pratiques Droit à l'image Note installation camera entrée Attestation remise document entrée dont droit à l'image 08 2023 Autorisation internet droit à image – crêpes Octobre Rose 16/10/2024</p>	
	<p><b>L'ESSMS favorise l'exercice des droits et libertés de la personne accompagnée.</b></p> <p>EE : L'ESSMS définit, avec les professionnels, les pratiques et les modalités de déploiement favorisant l'exercice des droits de la personne accompagnée.</p>	4 4

	EE : L'ESSMS met à disposition des outils (ou autres leviers mobilisables) permettant la mise en œuvre de ces pratiques.  <i>Eléments de preuve :</i> Affichage la charte des droits et libertés de la personne accueillie Règlement de fonctionnement Accueil des nouveaux stagiaires Questionnaires et résultats des enquêtes de satisfaction ACCUEIL, FIN DE PREPARATOIRE et FIN DE PARCOURS - 2024 Flyer infos droits usagers et outils 2002-2 PE validé CA UMIS 21-04 17 /22.	4
	<b>L'ESSMS garantit la confidentialité et la protection des informations et données relatives à la personne accompagnée.</b>  EE : L'ESSMS définit l'organisation et les pratiques qui garantissent la confidentialité et la protection des informations et données relatives à la personne accompagnée. EE : L'ESSMS met à disposition des moyens et des outils permettant la mise en œuvre de ces pratiques. EE : L'ESSMS forme / sensibilise les professionnels au respect des règles de confidentialité et de protection des informations et données relatives à la personne accompagnée.	4 4 4 4
Critère 2.2.7 (Impératif)	<i>Eléments de preuve :</i> Observation des pratiques professionnelles Plan de formation Programme de sensibilisation des professionnels Règlement de fonctionnement Charte informatique Règlement fonctionnement ESRP novembre 2023 point 6 Élaboration du Cahier des Charges du Dossier Usager Informatisé Mail 3/4/24 Charte d'utilisation des postes informatiques par les stagiaires de l'ESRP Jean Moulin (package intégration du nouveau salarié) Informations d'utilisation du matériel informatique 23/12/20 Sensibilisation sécurité informatique mail du 12/12/23	
Thématique	Expression et participation de la personne accompagnée	4
Objectif 2.3	Les professionnels favorisent la participation sociale de la personne accompagnée.	4
Critère 2.3.1	<b>Les professionnels favorisent la préservation et le développement des relations sociales et affectives de la personne accompagnée.</b>  EE : Les professionnels favorisent la préservation des relations sociales et affectives de la personne accompagnée. EE : Les professionnels favorisent le développement des relations sociales et affectives de la personne accompagnée.  <i>Eléments de preuve :</i> Observation des espaces de vie et les modalités d'accès	4 4 4
	<b>Les professionnels soutiennent et/ou orientent la personne accompagnée pour accéder aux services et dispositifs de droit commun.</b>  EE : Les professionnels identifient les besoins d'aide ou d'accompagnement de la personne, pour accéder aux services et dispositifs de droit commun.	4 4

Critère 2.3.2	<p>EE : Les professionnels soutiennent et/ou orientent la personne accompagnée dans leurs démarches. <span style="float: right;">4</span></p> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Feuilles d'émargement : Forum salon du travail et de la mobilité 23/1/25  Captures d'écran attestant des visites d'entreprises  CR visite de la CAJ 28/5/24 (Centre d'Accueil de Jour)  Partenariat avec centre Manhès 7/11/11  Mail à l'attention du CMP de Bezons 13/12/23</p>
Thématique	Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement <span style="float: right;">3,83</span>
Objectif 2.4	Les professionnels adaptent avec la personne son projet d'accompagnement au regard des risques auxquels elle est confrontée. <span style="float: right;">3,83</span>
Critère 2.4.2	<p><b>Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques liés aux addictions et conduites à risques auxquels la personne est confrontée.</b> <span style="float: right;">4</span></p> <p>EE : Les professionnels évaluent les risques liés aux addictions et conduites à risques pour la personne accompagnée. <span style="float: right;">4</span></p> <p>EE : Les professionnels coconstruisent en équipe et avec la personne, son projet d'accompagnement au regard des risques identifiés. <span style="float: right;">4</span></p> <p>EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement au regard de ces risques. <span style="float: right;">4</span></p> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Liste des partenariats mobilisables.  Affichage Prévention tabac écrans  PPT d'appel à relever le défi santé-tabac mai 2024  Synthèse d'admission d'un usager 29/8/24  Emargement participation des stagiaires à la journée sans tabac à l'hôpital Manhes</p>
Critère 2.4.3	<p><b>Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques liés aux chutes auxquels la personne est confrontée.</b> <span style="float: right;">4</span></p> <p>EE : Les professionnels évaluent les risques de chutes de la personne accompagnée. <span style="float: right;">4</span></p> <p>EE : Les professionnels coconstruisent, en équipe et avec la personne, son projet d'accompagnement au regard des risques identifiés. <span style="float: right;">4</span></p> <p>EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement au regard de ces risques. <span style="float: right;">4</span></p> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Atelier prévention des chutes  Synthèse d'admission  PAP d'un usager "besoins identifiés"  Ateliers spécifiques à la prévention des chutes</p>
Critère 2.4.4	<p><b>Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques de dénutrition, malnutrition et/ou des troubles de la déglutition auxquels la personne est confrontée.</b> <span style="float: right;">4</span></p> <p>EE : Les professionnels évaluent les risques de dénutrition, de malnutrition et/ou de troubles de la déglutition pour la personne accompagnée. <span style="float: right;">4</span></p> <p>EE : Les professionnels coconstruisent en équipe et avec la personne son projet d'accompagnement au regard des risques identifiés. <span style="float: right;">4</span></p> <p>EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en</p>

	œuvre le projet d'accompagnement au regard de ces risques.	4
	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Procédures décrivant le processus de prise en compte des régimes spéciaux pour les stagiaires" 24/2/20</p> <p>Affichages</p> <p>Alertes par mail de régimes spéciaux 19/3/24</p>	
Critère 2.4.5	<p><b>Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques liés à la sexualité auxquels la personne est confrontée.</b></p> <p>EE : Les professionnels évaluent les risques liés à la sexualité pour la personne accompagnée.</p> <p>EE : Les professionnels coconstruisent en équipe et avec la personne son projet d'accompagnement au regard des risques identifiés.</p> <p>EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement au regard de ces risques.</p>	4
	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Mail Action octobre rose 2024</p> <p>Affichage action vente de crêpes 15/10/24</p> <p>Affichages à l'infirmérie</p>	
Critère 2.4.6	<p><b>Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques de harcèlement ou d'abus de faiblesse auxquels la personne est confrontée.</b></p> <p>EE : Les professionnels évaluent les risques de harcèlement ou d'abus de faiblesse pour la personne accompagnée.</p> <p>EE : Les professionnels coconstruisent en équipe et avec la personne son projet d'accompagnement au regard des risques identifiés.</p> <p>EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement au regard de ces risques.</p>	4
	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Ateliers : "sensibilisation au handicap", "Habilétés sociales"</p>	
Critère 2.4.7	<p><b>Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques de radicalisation et/ou de prosélytisme auxquels la personne est confrontée.</b></p> <p>EE : Les professionnels évaluent les risques de radicalisation et/ou de prosélytisme pour la personne accompagnée.</p> <p>EE : Les professionnels coconstruisent en équipe et avec la personne son projet d'accompagnement au regard des risques identifiés.</p> <p>EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement au regard de ces risques.</p>	3
	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Pas confrontés</p> <p>Pas de procédures en cas de confrontation.</p>	
Thématique	Accompagnement à l'autonomie	4
Objectif 2.5	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement pour favoriser l'autonomie de la personne.	4
	<b>Les professionnels soutiennent et accompagnent la personne dans le suivi de son parcours professionnel en lien avec les partenaires.</b>	4

Critère 2.5.2	EE : Les professionnels soutiennent et accompagnent la personne dans le suivi de son parcours professionnel. 4
	EE : Les professionnels travaillent en lien avec les partenaires. 4
	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Positionnements d'entrée et de sortie</p> <p>Projet de Service Insertion</p> <p>PAP</p>
	<p><b>Les professionnels soutiennent et accompagnent la personne dans le développement de ses compétences, la stimulation, le maintien et la valorisation de ses acquis/acquisitions (capacités, compétences).</b> 4</p> <p>EE : Les professionnels soutiennent et accompagnent la personne dans le développement de ses compétences. 4</p> <p>EE : Les professionnels soutiennent et accompagnent la personne par la stimulation, le maintien et la valorisation de ses acquis/acquisitions (capacités, compétences). 4</p>
Critère 2.5.3	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>PPT Atelier enquête de poste</p> <p>PPT Atelier comment faire un CV</p> <p>Fiche projet bilan linguistique 20 février</p> <p>Fiche Auto positionnement : Auto-évaluation : présentation orale et anecdotes</p> <p>Fiche formateur - ressource jeu de rôle accompagnement prospection, démarche téléphonique</p> <p>Projet de Service Insertion</p> <p>Référentiel de formation ALPHA PRO : l'alphabétisation des adultes au service de l'insertion socio- professionnelle</p>
Thématique	Accompagnement à la santé 3,75
Objectif 2.6	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement en santé mentale de la personne. 4
Critère 2.6.1	<p><b>Les professionnels repèrent et/ou évaluent régulièrement et tracent les besoins d'accompagnement en santé mentale de la personne, selon des modalités adaptées.</b> 4</p> <p>EE : Les professionnels repèrent et/ou évaluent régulièrement les besoins d'accompagnement en santé mentale de la personne. 4</p> <p>EE : Les professionnels utilisent des moyens et outils adaptés pour évaluer ces besoins d'accompagnement. 4</p> <p>EE : Les professionnels assurent la traçabilité de ces repérages et/ou évaluations dans le dossier de la personne accompagnée. 4</p>
	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Fiche "Repérage besoin en santé mentale"</p> <p>Certificat de réalisation : premiers secours en santé mentale Mai 2022</p> <p>TAP batterie d'évaluation intentionnels</p> <p>MEM 4 batterie évaluation de la mémoire</p> <p>GREFEX fonctions exécutives</p> <p>Bilan d' évaluation neuro psychologique pour un usager.</p> <p>Compte rendu du bilan neuro psychologique</p>
	<b>Les professionnels alertent et/ou mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement en santé mentale de la personne.</b> 4

	EE : Les professionnels alertent les personnes-ressources lorsqu'ils repèrent un besoin d'accompagnement en santé mentale.	4
	EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement.	4
Critère 2.6.3	<i>Eléments de preuve :</i> Extrait CR Pré-Ad - Vulnérabilité psychique Fiche de PRE-Ad - Entretien psy Modèle dossier médical recueil de données préadmission Extrait PAP - Aménagements neuropsy individualisés Demande de relai de prise en charge médicale 7/7/23 Lettre de décharge en cas de refus de soin Présentation de dossier psy d'un usager Formation "premiers secours en santé mentale" , "Empathie" 10 professionnels, convocation 19 et 20/11/24 et attestations de réalisation, "Violence et agressivité", Le handicap Invisible Flyers : "Prévenir le suicide"	
	Objectif 2.7	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement de fin de vie et du deuil de la personne.
		<b>Les professionnels échangent en équipe pour adapter l'accompagnement au deuil vécu par la personne.</b>
		EE : Les professionnels repèrent les situations de deuil vécu par la personne accompagnée.
	Critère 2.7.3	EE : Les professionnels échangent en équipe pour adapter l'accompagnement au deuil vécu par la personne.
		<i>Eléments de preuve :</i> Mails accompagnement au deuil de la personne MP Mails action suite deuil d'un stagiaire 6/6/24, Affiche participation messe 30/6/24
Critère 2.7.4	<b>Les professionnels mettent en œuvre l'accompagnement de la fin de vie et/ou du deuil de la personne.</b>	3
		EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre l'accompagnement de la fin de vie et/ou du deuil de la personne.
		<i>Eléments de preuve :</i> L'association Pause d'Evry Présentation de dossiers d'usager stagiaires ayant été accompagnés par l'équipe dans leur fin de vie ou leur deuil.
Thématique	Continuité et fluidité des parcours	3,89
Objectif 2.8	Les professionnels favorisent la continuité de l'accompagnement dans l'ESSMS.	3,67
Critère 2.8.1	<b>Les professionnels anticipent les situations de crise ou de rupture dans l'accompagnement ou le parcours de la personne et l'alertent des risques engendrés, le cas échéant.</b>	4
		EE : Les professionnels savent repérer les situations de crise ou de rupture dans l'accompagnement ou le parcours de la personne.
		EE : Les professionnels alertent la personne accompagnée et son entourage des risques engendrés.
	<i>Eléments de preuve :</i>	

	Suivi de cas de rupture sur Astagia : 14/10/24 demande de synthèse exceptionnelle, demande de télétravail, Demande du neurochirurgien de télétravail pour un stagiaire préconisations suite à la synthèse. Planning de la personne. Avenant au contrat de séjour téléformation 5/2/25 Mail de demande d'un stagiaire vers la psychologue.	
	<b>Les professionnels accompagnent les interruptions et les ruptures d'accompagnement de la personne.</b>	4
	EE : Les professionnels connaissent la conduite à tenir face aux interruptions et aux ruptures d'accompagnement de la personne.	4
	EE : Les professionnels adaptent le suivi lors des interruptions d'accompagnement.	4
	EE : Les professionnels proposent des alternatives en cas de rupture d'accompagnement.	4
Critère 2.8.2	<i>Eléments de preuve :</i> Courrier CPAM interruption de parcours 21/1/25 Courrier MDPH interruption de parcours 6/2/25 Courrier stagiaire interruption de parcours 12/11/24 Échange de courriels entre usager et psychologue en vue d'éviter une rupture d'accompagnement 23/5/24 Affichage DUI demandes téléformation Astagia Les usagers ont la possibilité de demander, par un avenant au contrat de séjour, un suivi en téléformation. Présentation de demandes de téléformation 16/1/25 Avenant Contrat de Séjour téléformation du 7/1/25 Note d'information du 3/12/24 grève nationale de la fonction publique Courrier de prêt de PC à stagiaire pour permettre la téléformation 31/10/24 DLU à l'infirmérie.	
	<b>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés au repérage, à la prévention et à la gestion des risques de rupture de parcours de la personne accompagnée.</b>	3
	EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés au repérage, à la prévention, et à la gestion des risques de rupture de parcours de la personne accompagnée.	3
	<i>Eléments de preuve :</i> Invitation au séminaire des 19 et 20 février Organisation Séminaire / CR Réunion du 06/02 Feuille émargement Séminaire 19-20/02/2024 PPT Formation suivie par professionnel Pouvoir d'agir-DPA favoriser l'empowerment dans le milieu social septembre 2023 Attestation formation salarié Pouvoir d'agir (DPA) : favoriser l'empowerment dans le milieu social 30/10/24	
Objectif 2.9	Les professionnels facilitent la fluidité du parcours de la personne accompagnée, en coordination avec les partenaires.	4
	<b>Les professionnels se coordonnent avec les partenaires du territoire impliqués dans le parcours de la personne accompagnée et partagent les informations nécessaires.</b>	4
	EE : Les professionnels connaissent les partenaires du territoire impliqués dans le parcours de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels se coordonnent avec eux.	4

Critère 2.9.1	<p>EE : Les professionnels partagent avec eux les informations nécessaires à l'accompagnement de la personne. <span style="float: right;">4</span></p> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>PAP d'usagers qui attestent du traçage des suivis externes d'usagers : Liste des partenaires impliqués dans le parcours de la personne accompagnée Compte rendu de réunion. Listing des partenariats</p>
Critère 2.9.2	<p><b>Les professionnels informent la personne accompagnée, et son entourage, des alternatives pour la continuité de son parcours.</b> <span style="float: right;">4</span></p> <p>EE : Les professionnels connaissent les alternatives pour assurer la continuité du parcours de la personne accompagnée. <span style="float: right;">4</span></p> <p>EE : Les professionnels informent la personne accompagnée et son entourage des alternatives possibles. <span style="float: right;">4</span></p> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>PAP d'usagers</p>
Critère 2.9.3	<p><b>Les professionnels transmettent toute information nécessaire à la continuité de l'accompagnement de la personne aux professionnels qui prennent le relais et à l'entourage.</b> <span style="float: right;">4</span></p> <p>EE : Les professionnels transmettent les informations nécessaires à la continuité de l'accompagnement en amont ou au plus tard, au moment du transfert de la personne ou de la prise de relais. <span style="float: right;">4</span></p> <p>EE : Les professionnels utilisent des moyens et outils de transmission de l'information adaptés à la situation. <span style="float: right;">4</span></p> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Dossier de liaison d'urgence, (DLU) Consentement au recueil et à l'échange de données personnelles dans le cadre des missions de l'établissement Mail de l'AS demande d'autorisation de transmission de dossier.</p>
Objectif 2.10	<p>Les professionnels partagent entre eux les informations nécessaires à la continuité de l'accompagnement de la personne. <span style="float: right;">4</span></p>
Critère 2.10.1	<p><b>Les professionnels partagent entre eux les informations nécessaires à l'accompagnement de la personne.</b> <span style="float: right;">4</span></p> <p>EE : Les professionnels ont accès aux informations nécessaires à l'accompagnement de la personne. <span style="float: right;">4</span></p> <p>EE : Les professionnels partagent entre eux ces informations dans des temps dédiés. <span style="float: right;">4</span></p> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Comptes rendu des réunions institutionnelles sur la base de données de l'établissement Planning des réunions</p>
Critère 2.10.2	<p><b>Les professionnels respectent les règles de sécurisation des données, des dossiers et des accès.</b> <span style="float: right;">4</span></p> <p>EE : Les professionnels connaissent les règles de sécurisation des données, des dossiers et des accès. <span style="float: right;">4</span></p> <p>EE : Les professionnels appliquent ces règles. <span style="float: right;">4</span></p> <p><i>Eléments de preuve :</i></p>

	Charte utilisation matériel informatique : Informations d'utilisation du matériel informatique 13/12/2020 revu 24/6/21 Plan de formation 2024	
Chapitre 3	L'ESSMS	3,93
Thématique	Bientraitance et éthique	3,75
Objectif 3.1	L'ESSMS définit et déploie sa stratégie en matière de bientraitance.	3,75
	<b>L'ESSMS définit sa stratégie en matière de bientraitance et en partage une définition commune avec l'ensemble des acteurs.</b>	<b>4</b>
	EE : L'ESSMS définit sa stratégie en matière de bientraitance.	4
	EE : L'ESSMS partage une définition commune de la bientraitance avec l'ensemble des acteurs (personnes accompagnées, professionnels, partenaires).	4
	EE : L'ESSMS questionne régulièrement sa stratégie en matière de bientraitance.	4
	EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale.	4
	<i>Eléments de preuve :</i>	
Critère 3.1.1	Livret d'accueil PPT De la promotion de la bientraitance à la prévention des risques de maltraitance. Sensibilisation des professionnels séminaire 19 et 20 février 2024. Mail aux professionnels organisation séminaire 7 février 2024 Invitation au séminaire 19 et 20 février 2024 du 2/2/24 Feuilles d'émargement séminaire 19 et 20 février 2024 Restitution en collectif des travaux de groupes et échanges : scan des conclusions des différents groupes de travail. CR CVS 13/03/25. Formation/sensibilisation à la bientraitance par la responsable qualité 2024-09. CR 13 mars 2025	
	<b>L'ESSMS définit l'organisation et les modalités de déploiement de sa démarche de bientraitance et met à disposition les outils adaptés.</b>	<b>4</b>
	EE : L'ESSMS définit l'organisation et les modalités de déploiement de sa démarche de bientraitance.	4
	EE : L'ESSMS associe l'ensemble des acteurs au déploiement de cette démarche.	4
	EE : L'ESSMS met à disposition des moyens et des outils permettant son déploiement.	4
Critère 3.1.2	<i>Eléments de preuve :</i> Document décrivant l'organisation en place pour déployer la démarche de bientraitance de l'établissement Moyen et outils permettant la mise en œuvre de la démarche de bientraitance, charte, référent, procédure Protocole, analyse des pratiques professionnelles	
	<b>L'ESSMS organise des actions de sensibilisation à la bientraitance pour tout nouvel intervenant (partenaire, bénévole,...)</b>	<b>3</b>
	EE : L'ESSMS organise des actions de sensibilisation à la bientraitance pour tout nouvel intervenant (partenaire, bénévole,...).	3
Critère 3.1.3	<i>Eléments de preuve :</i> Procédure décrivant le processus d'accueil et d'intégration d'un nouveau collaborateur à l'ESRP	

	<p>Jean Moulin Date Création 08/04/15 Date dernière Mise à Jour 14/02/25 Livret d'accueil nouveau collaborateur mars 2021 Flyer infos droits usagers et outils 2002-2</p>	
	<p><b>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la bientraitance.</b></p> <p>EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la bientraitance.</p> <p><i>Eléments de preuve :</i> De la promotion de la bientraitance à la prévention des risques de maltraitance Sensibilisation des professionnels Séminaire 19 et 20 février 2024 Feuilles d'émargement séminaire 19 et 20 février 2024 Plan de formation 2024 PPT Formation suivie par professionnel Pouvoir d'agir DPA favoriser l'empowerment dans le milieu social septembre 2023 Attestation formation salarié Pouvoir d'agir (DPA) : favoriser l'empowerment dans le milieu social 30/10/24 Webinaire qualité AGAVAL – Comment agir concrètement pour promouvoir la bientraitance et prévenir la maltraitance 19/11/2024 Pratiquer l'empathie 19 et 20/11/24 : contenus de formation, certificats de réalisation et contenu de la formation. Secret professionnel et partage d'information 2 et 3/12/24 certificats de réalisation et contenu de la formation.</p>	4
Critère 3.1.4	<p>Thématique</p> <p>Droits de la personne accompagnée</p> <p>Objectif 3.2</p> <p>L'ESSMS veille à ce que la personne accompagnée dispose d'un cadre de vie adapté et respectueux de ses droits fondamentaux.</p>	4
	<p><b>L'ESSMS accompagne les personnes pour qu'elles puissent vivre dans des conditions matérielles et un cadre de vie respectueux de leurs droits fondamentaux.</b></p> <p>EE : L'ESSMS identifie les besoins des personnes accompagnées pour vivre dans des conditions matérielles et un cadre de vie respectueux de leurs droits fondamentaux.</p> <p>EE : L'ESSMS connaît les ressources mobilisables pour aider les personnes accompagnées dans leurs démarches.</p> <p>EE : L'ESSMS oriente ou accompagne les personnes dans leurs démarches.</p> <p><i>Eléments de preuve :</i> Visite des locaux Rapport Accecia de constat et préconisation aménagement pour une entrée septembre 2024. Plage braille + ChatGPT premium pour lire les documents et mise en lien des différents outils.</p>	4
	<p>Thématique</p> <p>Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement</p> <p>Objectif 3.4</p> <p>L'ESSMS coconstruit sa stratégie d'accompagnement et son inscription dans le territoire, dans une approche inclusive.</p>	4
	<p><b>L'ESSMS met en œuvre une approche inclusive des accompagnements proposés.</b></p>	4

Critère 3.4.1	<p>EE : L'ESSMS s'engage dans une approche inclusive des accompagnements proposés. 4</p> <p>EE : L'ESSMS s'organise pour favoriser la mise en œuvre de cette approche inclusive. 4</p> <p>EE : L'ESSMS partage sa stratégie d'accompagnement dans une approche inclusive avec l'ensemble des parties prenantes. 4</p> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Travaux Plateforme de Formation Accompagnée Convention constitutive GCSMS ( groupement de coopération des SMS)</p> <p>Demandes d'aménagement d'épreuves</p> <p>Facture Essonne Mobilité 2/7/24, résultat favorable passage code de la route pour plusieurs stagiaires 29/1/24</p>
Critère 3.4.2	<p><b>L'ESSMS s'inscrit dans des partenariats pour enrichir son offre d'accompagnement au bénéfice des personnes.</b> 4</p> <p>EE : L'ESSMS identifie les ressources du territoire et leur capacité à intervenir au bénéfice de l'accompagnement. 4</p> <p>EE : L'ESSMS mobilise les partenaires lui permettant d'enrichir son offre d'accompagnement. 4</p> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Liste des partenaires mobilisables dans le rapport d'activité 2023</p> <p>Projet du Service Insertion</p>
Critère 3.4.3	<p><b>L'ESSMS s'inscrit dans des projets communs avec les partenaires du territoire pour renforcer l'offre d'accompagnement.</b> 4</p> <p>EE : L'ESSMS développe ou s'intègre à des projets communs avec d'autres partenaires du territoire pour renforcer son offre d'accompagnement. 4</p> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Facture Euro Ent'ENT (Réseau national français des Entreprises d'Entraînement ou Pédagogiques) 8/1/24</p> <p>Convention ENS de Paris Saclay</p> <p>Courriels Ateliers théâtre auxquels participent des stagiaires linguistiques. Planning</p> <p>Convention de bénévolat avec le Secours Populaire par stagiaire</p> <p>Stagiaires ALPHA PRO (linguistique) temps d'échange intergénérationnel avec jeux, petits déjeuners</p> <p>Post LinkedIn Job dating 11/2/25 : Cap emploi Rotary, ARERAM et ESRP.</p> <p>Mail Rotary du 25/3/25 organisation Fête des Potagers</p> <p>Projet de digitalisation des formations dans le cadre de la FAGERH : groupe de travail.</p> <p>Convention MDPH Essonne et 5 ESRP Essonne : retour mail cheffe de service évaluation MDPH Essonne</p>
Critère 3.4.4	<p><b>L'ESSMS est force de proposition et d'innovation pour améliorer la qualité des accompagnements et les modalités d'intervention.</b> 4</p> <p>EE : L'ESSMS s'engage dans des actions d'innovation pour améliorer la qualité des accompagnements et les modalités d'intervention. 4</p> <p>EE : L'ESSMS valorise ses actions d'innovation auprès des autorités. 4</p> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Site de l'ESRP site/les formations/Les E.E.P au sein des formations du Tertiaire</p> <p>Note de synthèse Pôle Elec</p>

	PPT présentation lors de la réunion institutionnelle 20/1/25	
Critère 3.4.5	<p><b>L'ESSMS développe des actions d'ouverture à et sur son environnement pour favoriser les interactions et partenariats.</b></p> <p>EE : L'ESSMS mène des actions d'information sur ses activités auprès de son environnement et s'inscrit comme lieu-ressource au sein du territoire.</p> <p>EE : L'ESSMS participe à des évènements sur son territoire.</p> <p>EE : L'ESSMS organise des événements ouverts à son environnement pour favoriser les interactions et partenariats.</p>	4
	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Journées portes ouvertes : 6/11/24, Invitation adressée par mail et LinkedIn.</p> <p>Commémoration journée de la résistance.</p> <p>Page LinkedIn</p> <p>Site internet ESRP Jean moulin</p>	
Thématique	Accompagnement à l'autonomie	4
Objectif 3.5	L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement de la personne accompagnée.	4
Critère 3.5.1	<p><b>L'ESSMS définit sa stratégie de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées et s'assure de sa mise en œuvre.</b></p> <p>EE : L'ESSMS définit sa stratégie de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées.?</p> <p>EE : L'ESSMS communique sur les modalités de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées.</p> <p>EE : L'ESSMS actualise sa stratégie autant que nécessaire.</p>	4
	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Facture Finances &amp; Pédagogie 2023 et 19/11/24.</p> <p>Affichage planning animation</p> <p>Mail 20/12/24 Diffusion planning animation</p> <p>Planning Janvier 2025</p> <p>Convention de bénévolat Secours Populaire</p> <p>Convention partenariat TISSE 30/9/24</p> <p>Mail médiateuse numérique 5/6/24 (retraitée / bénévole dans la transmission mémorielle et le social)</p> <p>Plan de formation 2024</p> <p>Facture Arthérapeute "dessine moi la lune" aout, septembre 2024</p> <p>Une fiche en cours de validation "Risque d'isolement social"</p>	
Critère 3.5.2	<p><b>Les professionnels mettent en œuvre les actions de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées.</b></p> <p>EE : Les professionnels savent identifier les situations de risque de perte d'autonomie et d'isolement des personnes accompagnées.</p> <p>EE : Les professionnels mobilisent les moyens nécessaires mis à leur disposition.</p>	4
	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Fiche : Risque d'isolement social</p> <p>Projet Club</p>	

	<b>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la préservation de l'autonomie et à la prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées.</b>	4
Critère 3.5.3	EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la préservation de l'autonomie et à la prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Formation Trouble du spectre de l'autisme 25/1/25 Attestation de formation Webinaire "La prise en charge des TDA" Octobre 2024	
Thématique	Accompagnement à la santé	4
Objectif 3.6	L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de gestion du risque médicamenteux.	4
	<b>Les professionnels alertent en cas de risque lié à la prise en charge médicamenteuse, dont la iatrogénie.</b>	4
Critère 3.6.4	EE : Les professionnels surveillent les signes de nonobservance et de iatrogénie médicamenteuse chez les personnes accompagnées. EE : Les professionnels alertent les personnes-ressources en cas de risque identifié.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Circuit du médicament - Suivi injections Fiche Bonnes Pratiques 02 circuit du médicament 10/2/25 Mail du 25/2/25 de psychologue qui alerte le SAMU pour suspicion de prise de médicament dans un but suicidaire.	
Objectif 3.7	L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de prévention et de maîtrise du risque infectieux.	4
	<b>L'ESSMS définit sa stratégie de prévention et de maîtrise du risque infectieux et s'assure de sa mise en œuvre.</b>	4
Critère 3.7.1	EE : L'ESSMS définit sa stratégie de prévention et de maîtrise du risque infectieux. EE : L'ESSMS communique sur les règles d'hygiène et de prévention du risque infectieux. EE : L'ESSMS évalue régulièrement le respect des règles d'hygiène et de prévention du risque infectieux. EE : L'ESSMS actualise sa stratégie autant que nécessaire.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Plan bleu envoyé aux ARS 04-03-25. PCA ELIOR Jean Moulin novembre 2022 Transmission ARS 10/3/25 Convention DASRI Centre Hospitalier Manhès et CJM 11-10-07 PPT prévention santé message TV covid19-02-22 Mail CSE ESRP Jean Moulin et professionnels 18/3/25 Guide savoir et comprendre "Plan de gestion de crise et continuité d'activité	
	<b>Les professionnels mettent en œuvre les actions de prévention et de gestion du risque infectieux.</b>	4
Critère 3.7.2	EE : Les professionnels savent identifier les situations nécessitant une gestion spécifique du risque infectieux. EE : Les professionnels mobilisent les moyens nécessaires mis à leur disposition.	4

	<p><i>Eléments de preuve :</i> Convention DASRI Centre Hospitalier Manhès et CJM 11-10-07-1 Plan bleu 4 mars 2025</p>	
Critère 3.7.3	<p><b>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à la maîtrise du risque infectieux.</b> <span style="float: right;">4</span> EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à la maîtrise du risque infectieux. <span style="float: right;">4</span></p> <p><i>Eléments de preuve :</i> CR réunion institutionnelle du 20/1/2025 QualiActus : la gestion des risques au centre de l'actu ! "Guide pratique Savoir et comprendre" : Plan de gestion de crise et continuité d'activité - Plan bleu</p>	
Thématique	Politique ressources humaines	3,83
Objectif 3.8	L'ESSMS définit et déploie une politique ressources humaines au service de sa stratégie et de la qualité de l'accompagnement.	3,83
Critère 3.8.1	<p><b>L'ESSMS définit et déploie sa politique ressources humaines et met en œuvre une démarche de prévention des risques professionnels.</b> <span style="float: right;">3</span> EE : L'ESSMS définit sa politique ressources humaines et met en place l'organisation nécessaire pour son déploiement. <span style="float: right;">4</span> EE : L'ESSMS intègre la démarche de prévention des risques professionnels dans sa politique ressources humaines et la met en œuvre. <span style="float: right;">4</span> EE : L'ESSMS assure l'information sur la protection du lanceur d'alerte. <span style="float: right;">1</span></p> <p><i>Eléments de preuve :</i> DUERP Maj Fev 2025</p>	
Critère 3.8.2	<p><b>L'ESSMS met en œuvre un processus d'accueil et d'intégration des nouveaux professionnels et intervenants.</b> <span style="float: right;">4</span> EE : L'ESSMS dispose d'un processus d'accueil et d'intégration des nouveaux professionnels et intervenants. <span style="float: right;">4</span> EE : L'ESSMS s'assure de sa mise en œuvre. <span style="float: right;">4</span></p> <p><i>Eléments de preuve :</i> Livret d'accueil nouveau collaborateur mars 2021 Procédure décrivant le processus d'accueil et d'intégration d'un nouveau collaborateur à l'ESRP Jean Moulin Date Création 08/04/15 Date dernière M à J 14/02/25 Procédure recrutement Date Création 08/04/15 Date dernière M à J 14/02/25 Bilan d'intégration par le N+1</p>	
Critère 3.8.3	<p><b>L'ESSMS adapte sa gestion des emplois et des parcours professionnels aux évolutions du secteur et de sa stratégie.</b> <span style="float: right;">4</span> EE : L'ESSMS suit les évolutions de son secteur. <span style="float: right;">4</span> EE : L'ESSMS met en œuvre une Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP). <span style="float: right;">4</span> EE : L'ESSMS adapte cette GEPP aux évolutions du secteur et de sa stratégie. <span style="float: right;">4</span></p> <p><i>Eléments de preuve :</i> Plan de formation. Invitation Carrefour des métiers : paysage horticulture et génie écologique 7 et 8/11/23.</p>	

Critère 3.8.4	<p><b>L'ESSMS met au service des accompagnements une équipe de professionnels formés et qualifiés.</b> 4</p> <p>EE : L'ESSMS s'assure de la qualification des professionnels qu'il recrute. 4</p> <p>EE : L'ESSMS identifie les besoins en formation continue des professionnels au regard de sa stratégie et de l'évolution du secteur. 4</p> <p>EE : L'ESSMS met en œuvre son plan de formation. 4</p> <p><i>Eléments de preuve :</i> Plan de formation, Entretien annuel, entretiens professionnels Procédure recrutement Date Crédation 08/04/15 Date dernière M à J 14/02/25 Bilan d'activité 2023</p>
Critère 3.8.5	<p><b>L'ESSMS définit des modalités de travail adaptées pour garantir la sécurité, la continuité et la qualité de l'accompagnement des personnes.</b> 4</p> <p>EE : L'ESSMS définit les différentes modalités de travail adaptées au public accueilli. 4</p> <p>EE : L'ESSMS organise l'activité des professionnels pour garantir la sécurité, la continuité et la qualité des accompagnements des personnes. 4</p> <p><i>Eléments de preuve :</i> Planning affiché Charte de télétravail : Accord télétravail 3/7/24 signé Organisation des transmissions</p>
Critère 3.8.6	<p><b>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux RBPP, procédures et références spécifiques à leur cadre d'intervention.</b> 4</p> <p>EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux RBPP, procédures et références spécifiques à leur cadre d'intervention. 4</p> <p><i>Eléments de preuve :</i> Vu base de données de l'établissement Documents de travail.</p>
Objectif 3.9	L'ESSMS met en œuvre une politique de qualité de vie au travail. 3,83
Critère 3.9.1	<p><b>L'ESSMS promeut une politique favorisant la qualité de vie au travail.</b> 4</p> <p>EE : L'ESSMS définit une politique de Qualité de Vie au Travail (QVT). 4</p> <p>EE : L'ESSMS identifie les actions nécessaires à sa mise en œuvre. 4</p> <p>EE : L'ESSMS communique sur les actions menées. 4</p> <p><i>Eléments de preuve :</i> 2025 UMIS accord aidants enfants hospitalisés et personnes handicapées signé Plan de formation 2024 : - Initiation à la prévention des risques psychosociaux - Formation : Prévenir et faire face aux agissements sexistes et au harcèlement sexuel 3/7/24 PPT Rapport ESRP Restitution Personnel 25/03/24 Préconisations ESRP Jean Moulin 25/03/24 Projet Organigramme Février 2024 DOH DOH CR réunion 06/11/23 Affiche CAFÉ du matin pour professionnels de l'ESRP 14 09 2024</p>
	<p><b>L'ESSMS favorise la qualité de l'environnement de travail des professionnels.</b> 4</p> <p>EE : L'ESSMS définit sa stratégie pour favoriser la qualité de l'environnement de</p>

Critère 3.9.2	<p>travail des professionnels.</p> <p>EE : L'ESSMS met en place des actions et aménagements pour favoriser la qualité de l'environnement de travail.</p> <p><i>Eléments de preuve :</i> Toute observations lors de la visite</p>	4 4
Critère 3.9.3	<p><b>L'ESSMS organise des espaces de discussion et de partage pour les professionnels et des temps de soutien psychologique et/ou éthique.</b></p> <p>EE : L'ESSMS organise des espaces de discussion et de partage pour les professionnels à fréquence régulière.</p> <p>EE : L'ESSMS organise des temps de soutien psychologique et/ou éthique pour les professionnels à fréquence régulière.</p> <p><i>Eléments de preuve :</i> Convention pro consult : service d'écoute et de soutien psychologique du 5/7/24 au 4/7/25 APP pour les professionnels MPS et deux formateurs 2025 UMIS accord aidants enfants hospitalisés et personnes handicapées signé Plan de formation 2024 : Référent handicap et harcèlement : Formation Prévenir et faire face aux agissements sexistes et au harcèlement sexuel 3/7/24 Règlement intérieur du CSE article 13, CR CSE 23/5/23 désignation du référent : article 5</p>	3,5 4 3
Thématique	Démarche qualité et gestion des risques	3,95
Objectif 3.10	L'ESSMS définit et déploie sa démarche d'amélioration continue de la qualité et gestion des risques.	4
Critère 3.10.1	<p><b>L'ESSMS définit sa politique qualité et gestion des risques.</b></p> <p>EE : L'ESSMS définit sa politique d'amélioration continue de la qualité et gestion des risques au regard notamment des RBPP, références et procédures spécifiques à leur cadre d'intervention.</p> <p>EE : L'ESSMS s'inscrit dans des partenariats pouvant lui apporter une expertise et/ou un appui dans sa démarche.</p> <p>EE : L'ESSMS communique régulièrement sur sa démarche d'amélioration continue de la qualité et gestion des risques auprès de l'ensemble des parties prenantes.</p> <p>EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale.</p> <p><i>Eléments de preuve :</i> Rapport d'activité 2023 et 2024 Séminaire "Se préparer ensemble à l'évaluation HAS" 19 et 20/2/24 Présentation de la démarche qualité lors de la réunion d'accueil des nouveaux stagiaires (PPT) Politique Qualité de l'ESRP Jean Moulin CR CVS 13/03/25 Réunion avec les élus du CVS pour l'audit CVS de l'évaluation HAS 21 juin 24 Déroulement de l'audit du CVS</p>	4 4 4 4 4

	personnes accompagnées, des RBPP, références et procédures spécifiques à leur cadre d'intervention. EE : L'ESSMS révise sa démarche autant que nécessaire. EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale.	4 4 4
Critère 3.10.2	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Livret accueil ANNEXES février 2025  Organisation du COPIL qualité 15/01/2025  Compte-rendu de réunion COPIL Qualité N° 2025 - 01  Analyses de satisfaction affichées au MPS  CR CVS du 28/5/24  Rapport d'activité 2023  CR CVS :28/05/24, 4/10/24, 12/02/25, 13/03/25  Questionnaires de satisfaction début parcours / fin de préparatoire  CR CVS Calendrier des évaluation HAS 26 et 27 mars .  Une réunion d'ouverture est prévue avec tous les professionnels et stagiaires audités le 26/03 de 8h45 - 9h00  Une réunion de clôture est prévue avec tous les professionnels et stagiaires audités le 27/03 de 17h00 - 17h30</p>	
Objectif 3.11	L'ESSMS définit et déploie son plan de prévention des risques de maltraitance et de violence.	4
Critère 3.11.1 (Impératif)	<p><b>L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence au bénéfice des personnes accompagnées.</b></p> <p>EE : L'ESSMS identifie avec les professionnels les situations à risque pouvant générer des actes de maltraitance et de violence.  EE : L'ESSMS définit un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et violence au regard des risques identifiés.</p> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Groupe de travail stagiaires et professionnels rédaction PE  Identification des situations avec risque de maltraitance 10/12/24  Mail Appel à candidature des stagiaires pour groupe de réflexion Projet établissement 13/9/23  CR groupe de réflexion Projet établissement tableau de suivi stagiaires/professionnels,  Règlement fonctionnement ESRP novembre 2023 point 4-2-5  Livret d'accueil</p>	4 4 4
Critère 3.11.2 (Impératif)	<p><b>L'ESSMS traite les signalements de faits de maltraitance et de violence, et met en place des actions correctives.</b></p> <p>EE : L'ESSMS analyse les signalements de maltraitance et de violence.  EE : L'ESSMS met en place des actions correctives.</p> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Procédure décrivant le processus de traitement d'un événement indésirable (EI) et d'une réclamation 04/11/24MAJ 27/01/25  Procédure décrivant le processus de traitement d'un événement indésirable grave (EIG) et d'un événement indésirable grave lié aux soins (EIGS) 04/11/24MAJ 27/01/25</p>	4 4 4
	<b>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la détection et au signalement de faits de maltraitance et de violence.</b>	4

	EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la détection et au signalement de faits de maltraitance et de violence.	4
Critère 3.11.3	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Sensibilisation aux stagiaires sur la violence</p> <p>Formation : Prévention de la maltraitance : 14 professionnels</p> <p>Identification des situations avec risque de maltraitance 10/12/24</p> <p>Règlement de fonctionnement stagiaire prévention de la maltraitance et de la violence 4.2.5</p> <p>PPT Réflexions autour de la maltraitance GT stagiaires -PE octobre 2023</p> <p>Règlement fonctionnement ESRP novembre 2023 point 4-2-5</p> <p>De la promotion de la bientraitance à la prévention des risques de maltraitance Sensibilisation des professionnels Séminaire février 2024</p> <p>Mail : transmission aux professionnels du document HAS "Bientraitance et gestion des signaux de maltraitance en établissement" 30/10/24</p> <p>PPT Violence Aggression Prévention</p>	
Objectif 3.12	L'ESSMS assure le recueil et le traitement des plaintes et des réclamations.	4
Critère 3.12.1 (Impératif)	<p><b>L'ESSMS organise le recueil et le traitement des plaintes et des réclamations.</b></p> <p>EE : L'ESSMS organise le recueil des plaintes et des réclamations.</p> <p>EE : L'ESSMS organise le traitement des plaintes et des réclamations.</p> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Affiche Remarques reclamations avec QR code</p> <p>Livret accueil ANNEXES fev 2025</p>	4
Critère 3.12.2 (Impératif)	<p><b>L'ESSMS communique sur le traitement des plaintes et des réclamations aux parties prenantes.</b></p> <p>EE : L'ESSMS communique sur le traitement des réclamations et des plaintes auprès des parties prenantes.</p> <p>EE : L'ESSMS assure un retour à la personne à l'origine de la réclamation ou de la plainte.</p> <p>EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale.</p> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>CR CVS 12/03/24</p> <p>CR CVS 13/03/25</p> <p>CR CVS 12/03/24</p> <p>CR CVS 13/03/25</p>	4
Critère 3.12.3 (Impératif)	<p><b>Les professionnels analysent en équipe les plaintes et les réclamations et mettent en place des actions correctives.</b></p> <p>EE : Les professionnels analysent les plaintes et les réclamations en équipe.</p> <p>EE : Les professionnels mettent en place des actions correctives.</p> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Affiche Remarques reclamations avec QR code</p> <p>Livret accueil ANNEXES fevrier 2025</p> <p>Synthèse EI et réclamations 2023</p> <p>Exemples de traitement des réclamations : liste des réclamations sur Ageval, Mails de réponses à réclamations 19/12/24 , 23/1/25</p> <p>Rapport d'activité 2023 Synthèse des fiches de déclaration d'évènements et de réclamations 2023</p> <p>Synthèses des fiches de déclaration d'évènements et réclamations stagiaires 2024</p>	4

Objectif 3.13	L'ESSMS assure le recueil et le traitement des évènements indésirables.	4
	<b>L'ESSMS organise le recueil et le traitement des évènements indésirables.</b>	4
	EE : L'ESSMS organise le recueil des évènements indésirables.	4
	EE : L'ESSMS organise le traitement des évènements indésirables.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Procédure décrivant le processus de traitement d'un événement indésirable (EI) et d'une réclamation 04/11/24MAJ 27/01/25 Procédure décrivant le processus de traitement d'un événement indésirable grave (EIG) et d'un événement indésirable grave lié aux soins (EIGS) 04/11/24MAJ 27/01/25 PPT sensibilisation EI Ageval 09/02/24 Kahoot quizz EI 2024 Écran accueil Ageval : sensibilisation sur les réclamations et les événements indésirables. Affiche Suivi d'un EI PPT Les moyens d'expression des bénéficiaires au Centre Jean Moulin 02/05/2016 Suivi d'un EI du 11/12/2024 sur Ageval	
Critère 3.13.1 (Impératif)	<b>L'ESSMS communique sur le traitement des évènements indésirables auprès des parties prenantes.</b>	4
	EE : L'ESSMS communique sur les évènements indésirables et leur traitement auprès des parties prenantes.	4
	EE : L'ESSMS signale les évènements indésirables graves aux autorités.	4
	EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale.	4
Critère 3.13.2 (Impératif)	<i>Eléments de preuve :</i> Suivi d'EI sur Ageval CR CVS 12/03/24 CR CVS 13/03/25 CR RETEX EI du 31/10 CR CVS 12/03/24 CR CVS 13/03/25	
	<b>Les professionnels déclarent et analysent en équipe les évènements indésirables et mettent en place des actions correctives.</b>	4
	EE : Les professionnels déclarent les évènements indésirables	4
	EE : Les professionnels les analysent en équipe.	4
	EE : Les professionnels mettent en place des actions correctives.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Synthèses des fiches de déclaration d'évènements et réclamations stagiaires 2024 Affiche Suivi d'un EI Saisie EI sur Ageval Écran accueil Ageval : sensibilisation sur les réclamations et les événements indésirables. PPT sensibilisation EI Ageval 09/02/24 Kahoot quizz EI 2024 Procédure décrivant le processus de traitement d'un événement indésirable (EI) et d'une réclamation 04/11/24MAJ 27/01/25 Procédure décrivant le processus de traitement d'un événement indésirable grave (EIG) et d'un événement indésirable grave lié aux soins (EIGS) 04/11/24MAJ 27/01/25 Courrier adressé à un professionnel suite à une déclaration d'EI 7/3/24 Mail adressé à un professionnel : personnel déclaration évènement indésirable par les professionnels 4/7/24	
Critère 3.13.3 (Impératif)		

	CR RETEX EI du 31/10/2024	
Critère 3.13.4	<p><b>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la gestion des évènements indésirables.</b></p> <p>EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la gestion des évènements indésirables.</p> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>PPT sensibilisation EI Ageval 09/02/24 : la déclaration et le traitement des évènements indésirables ou des réclamations des personnes accueillies Un impératif dans la démarche qualité</p>	4
Objectif 3.14	L'ESSMS est doté d'un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité.	3,71
Critère 3.14.1 (Impératif)	<p><b>L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité et le réactualise régulièrement.</b></p> <p>EE : L'ESSMS définit avec les professionnels un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité.</p> <p>EE : L'ESSMS actualise ce plan autant que nécessaire.</p> <p>EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale.</p> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Le PCA est inclus dans le plan bleu</p> <p>Entretien Représentantes CVS</p>	3,33
Critère 3.14.2 (Impératif)	<p><b>L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en interne et en externe.</b></p> <p>EE : L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en interne.</p> <p>EE : L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en externe.</p> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Mail transmission Plan bleu et PCA au personnel et CSE 18/3/25</p> <p>Visite des locaux</p>	3,5
Critère 3.14.3	<p><b>Les professionnels participent aux exercices et aux retours d'expérience partagés, organisés par l'ESSMS.</b></p> <p>EE : Les professionnels participent aux exercices de simulation de tout ou partie du plan de gestion de crise.</p> <p>EE : Les professionnels participent aux retours d'expérience pour améliorer le dispositif.</p> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Compte rendu d'évacuation 19/3/25 EFIP</p> <p>Compte rendu d'évacuation 24/3/25 EFIP</p> <p>Attestations de mise en sécurité évacuation annuelles 12/7/22, 7/11/22, 7/12/23, 31/5/24, 19/9/24 et 19/3/25 par EFIP sur les registres de sécurité.</p> <p>Avis favorable commission de sécurité 24/1/24</p> <p>Convention de formation MAC SST EFIP 12/4/23 30/8/24</p>	4
Critère 3.14.4	<p><b>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la gestion de crise.</b></p> <p>EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la gestion de crise.</p> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Plan de formation</p>	4

	Attestations de formation de lutte contre l'incendie 16/5/23 pour plusieurs professionnels (EPI 1er niveau) Convention de formation EFIP 16/5/23 Feuille de présences Convention de formation MAC SST EFIP 12/4/23 30/8/24	
Objectif 3.15	L'ESSMS s'inscrit dans une dynamique d'innovation et d'évolution sociétale.	4
Critère 3.15.1	<p><b>L'ESSMS définit et met en oeuvre sa stratégie d'optimisation des achats et de développement durable.</b></p> <p>EE : L'ESSMS définit une politique de développement durable.</p> <p>EE : L'ESSMS met en place des actions d'optimisation des achats et de lutte contre le gaspillage.</p> <p><i>Eléments de preuve :</i> Charte de l'UMIS §2.</p>	4
Critère 3.15.2	<p><b>L'ESSMS définit et déploie sa stratégie numérique.</b></p> <p>EE : L'ESSMS formalise une stratégie numérique.</p> <p>EE : L'ESSMS met en place des actions permettant le déploiement de cette stratégie.</p> <p>EE : L'ESSMS s'assure de la sécurisation des données et des accès.</p> <p><i>Eléments de preuve :</i> Schéma directeur du système d'information SDSI (UMIS) Charte utilisation matériel informatique Charte d'utilisation des postes informatiques par les stagiaires de l'ESRP Jean Moulin Consentement recueil et échange de données personnelles dans le cadre des missions de l'établissement Règlement fonctionnement ESRP novembre 2023 point 6</p>	4
Critère 3.15.3	<p><b>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux outils numériques.</b></p> <p>EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés au bon usage des outils numériques.</p> <p><i>Eléments de preuve :</i> Formation ASTAGIA, Ogoris</p>	4

## Focus sur les critères impératifs

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des cotations retenues pour les 16 critères impératifs qui s'appliquent à votre structure, ainsi que les éléments de preuves consultés et les commentaires associés.

		Cotation
Objectif 2.2	Les professionnels favorisent l'exercice des droits fondamentaux et des libertés individuelles de la personne accompagnée.	4
Critère 2.2.2	<p><b>Les professionnels respectent la dignité et l'intégrité de la personne accompagnée.</b></p> <p>EE : Les professionnels connaissent les pratiques qui favorisent le respect de la dignité et de l'intégrité.</p> <p>EE : Les professionnels partagent entre eux ces pratiques.</p> <p>EE : Les professionnels mettent en œuvre ces bonnes pratiques.</p> <p><i>Commentaire :</i> Les usagers ont le droit de choisir leur parcours de formation, liberté d'aller et venir, le droit de changer d'avis. Le PP reprend la charte des droits et libertés de la personne accueillie. Le respect des demandes liées aux questions amoureuses est effectif.</p>	4
Critère 2.2.3	<p><b>Les professionnels respectent la vie privée et l'intimité de la personne accompagnée.</b></p> <p>EE : Les professionnels connaissent les pratiques qui favorisent le respect de la vie privée et de l'intimité de la personne accompagnée.</p> <p>EE : Les professionnels partagent entre eux ces pratiques.</p> <p>EE : Les professionnels mettent en œuvre ces pratiques.</p> <p><i>Commentaire :</i> L'internat propose 69 chambres individuelles et 10 chambres doubles. Les personnes en chambre double sont des personnes en couple ou qui souhaitent être avec leur pair. Des chambres sont aménagées : 2 PMR et 2 pour personnes sourdes. Une commission d'attribution des chambres prend en compte la situation de santé, la religion, les problèmes de santé mentale (attribution de chambre PMR en rez de chaussée). L'hébergement est mixte. Les visites extérieures sont possibles suite à une demande. L'internat externalisé à Evry permet à 10 usagers d'avoir un hébergement en foyer étudiant.</p>	4
Critère 2.2.4	<p><b>Les professionnels respectent la liberté d'opinion, les croyances et la vie spirituelle de la personne accompagnée.</b></p> <p>EE : Les professionnels connaissent les pratiques qui favorisent le respect de la liberté d'opinion, des croyances et de la vie spirituelle de la personne accompagnée.</p> <p>EE : Les professionnels partagent entre eux ces pratiques.</p> <p>EE : Les professionnels mettent en œuvre ces pratiques.</p> <p><i>Commentaire :</i> Les usagers internes ont la possibilité de respecter les principes du ramadan par la "proposition d'aménagement durant la période du ramadan" qui organise la remise des repas pendant cette période.</p>	4

	<p>Une liste des lieux Cultes en Essonne est disponible. Le règlement fonctionnement de l'ESRP de novembre 2023 traite de la Laïcité et neutralité dans son point point 2-1</p>	
Critère 2.2.5	<p><b>Les professionnels respectent le droit à l'image de la personne accompagnée.</b> 4 EE : Les professionnels recueillent le choix de la personne accompagnée sur son droit à l'image. 4 EE : Les professionnels respectent le choix exprimé par la personne accompagnée sur son droit à l'image. 4</p> <p><i>Commentaire :</i> Le droit à l'image est sollicité. Des exemples de droits remplis et signés sont présentés à partir des dossiers des usagers.</p>	
Critère 2.2.6	<p><b>L'ESSMS favorise l'exercice des droits et libertés de la personne accompagnée.</b> 4 EE : L'ESSMS définit, avec les professionnels, les pratiques et les modalités de déploiement favorisant l'exercice des droits de la personne accompagnée. 4 EE : L'ESSMS met à disposition des outils (ou autres leviers mobilisables) permettant la mise en œuvre de ces pratiques. 4</p> <p><i>Commentaire :</i> Accueil des nouveaux stagiaires SAS entrée – janvier 2025 : Droits de la personne accueillie, règlement de fonctionnement, présentation du PAP. Les stagiaires ont le droit de choisir leur formation. Questionnaires et résultats des enquêtes de satisfaction ACCUEIL, FIN DE PREPARATOIRE et FIN DE PARCOURS - 2024 Flyer infos droits usagers et outils 2002-2 - 7 droits fondamentaux des stagiaires pour 7 outils de la loi 2002-2 - Lien Vidéo explicative Droit des usagers - Lien Tester vos connaissances sur la thématique avec quizz de 10 questions Le projet d'établissement est en cours d'élaboration depuis le Séminaire Stratégique Projet d'établissement ESRP Jean Moulin les 29, 30 novembre et 6 décembre 2022. Liste des avancées du PE L'établissement veille à la confidentialité des entretiens avec les usagers : musique dans le couloir de l'infirmérie et MPS, salles individuelles qui permettent les entretiens. Hébergements : respect du droit à l'intimité : pancarte ne pas être dérangés. Les interventions en chambre sont organisées : informations, affichage.</p>	
Critère 2.2.7	<p><b>L'ESSMS garantit la confidentialité et la protection des informations et données relatives à la personne accompagnée.</b> 4 EE : L'ESSMS définit l'organisation et les pratiques qui garantissent la confidentialité et la protection des informations et données relatives à la personne accompagnée. 4 EE : L'ESSMS met à disposition des moyens et des outils permettant la mise en œuvre de ces pratiques. 4 EE : L'ESSMS forme / sensibilise les professionnels au respect des règles de confidentialité et de protection des informations et données relatives à la personne accompagnée. 4</p> <p><i>Commentaire :</i> Dossiers médicaux sous clé à l'infirmérie. Les dossiers administratifs papier sont sous clé également dans le bureau de la chargée d'accueil. Les dossiers en cours sont sous clé dans le secteur administratif. Les accès aux ordinateurs sont restreints par mots de passe et codes d'accès. Changés</p>	

	<p>régulièrement.</p> <p>Élaboration du Cahier des Charges du Dossier Usager Informatisé Mail 3/4/24</p> <p>Déploiement des coffres-forts numériques DIGIPOSTE</p> <p>Déploiement OCTIME Liberty UMIS</p> <p>Déploiement AGEVAL</p> <p>Déploiement d'OGYRIS Socianova</p> <p>Déploiement de la Messagerie Sécurisée de Santé</p> <p>Un mail de sensibilisation sécurité informatique a été adressé au personnel le 12/12/23.</p> <p>Le prestataire informatique présente VPN, mots de passe, prévention cyber attaques.</p>	
Objectif 3.11	L'ESSMS définit et déploie son plan de prévention des risques de maltraitance et de violence.	4
Critère 3.11.1	<p><b>L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence au bénéfice des personnes accompagnées.</b></p> <p>EE : L'ESSMS identifie avec les professionnels les situations à risque pouvant générer des actes de maltraitance et de violence.</p> <p>EE : L'ESSMS définit un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et violence au regard des risques identifiés.</p> <p><i>Commentaire :</i> Dans le cadre du projet d'établissement 2023-2027, un groupe de travail regroupant des professionnels de l'ESRP avec comme thématique « Garantir la bientraitance, l'absence de maltraitance et le respect des droits fondamentaux des stagiaires » a été mis en place. Les usagers ont été sollicités pour participer à ce groupe. Un travail sur l'identification des situations avec risque de maltraitance s'est déroulé le 10/12/24</p>	4
Critère 3.11.2	<p><b>L'ESSMS traite les signalements de faits de maltraitance et de violence, et met en place des actions correctives.</b></p> <p>EE : L'ESSMS analyse les signalements de maltraitance et de violence.</p> <p>EE : L'ESSMS met en place des actions correctives.</p> <p><i>Commentaire :</i> Les faits de maltraitance sont déclarés par le biais de déclaration d'EI ou EIG</p>	4
Objectif 3.12	L'ESSMS assure le recueil et le traitement des plaintes et des réclamations.	4
Critère 3.12.1	<p><b>L'ESSMS organise le recueil et le traitement des plaintes et des réclamations.</b></p> <p>EE : L'ESSMS organise le recueil des plaintes et des réclamations.</p> <p>EE : L'ESSMS organise le traitement des plaintes et des réclamations.</p> <p><i>Commentaire :</i> Une affiche Remarques réclamations avec QR code permet aux usagers de déclarer des plaintes et des réclamations. Ils peuvent se faire accompagner par un professionnel qui saisit la plainte sur Ageval dans le module réclamations stagiaires. Le PPT, support de la réunion d'accueil des nouveaux stagiaires présenté par la responsable qualité, expose le mode de déclaration des plaintes et des réclamations.</p>	4
	<b>L'ESSMS communique sur le traitement des plaintes et des réclamations aux parties prenantes.</b>	4
	EE : L'ESSMS communique sur le traitement des réclamations et des plaintes auprès des parties prenantes.	4

	EE : L'ESSMS assure un retour à la personne à l'origine de la réclamation ou de la plainte.	4
	EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale.	4
<i>Commentaire :</i>		
Les réponses individuelles aux déclarants se font directement auprès de la personne.		
CR CVS 12/03/24		
Présentation de l'affiche « racontez nous »		
La déclaration d'un événement, d'une réclamation		
Retour sur les 3 questionnaires satisfaction 2023		
Retour sur les événements indésirables et réclamations 2023		
CR CVS 13/03/25		
Les questions et réclamations posées à l'occasion des CVS permettent également un traitement direct de celles-ci		
Retour sur les éléments indésirables et réclamations 2023		
Synthèse des réclamations et éléments indésirables 2024		
La catégorie la plus importante avec 59 % est celle des violences et comportements. Nous exposons les actions déjà mises en oeuvre et celles pouvant l'être comme la généralisation de l'atelier faire groupe en qualifiant, la poursuite du groupe de travail sur la maltraitance. Affichage sur les panneaux du site		
<b>Les professionnels analysent en équipe les plaintes et les réclamations et mettent en place des actions correctives.</b>		
EE : Les professionnels analysent les plaintes et les réclamations en équipe.		
EE : Les professionnels mettent en place des actions correctives.		
<i>Commentaire :</i>		
Les plaintes, réclamations et EI sont déclarées par les professionnels sur Ageval.		
Une Synthèse des fiches de déclaration d'évènements et réclamations stagiaires 2024 est diffusée aux professionnels.		
Objectif 3.13	L'ESSMS assure le recueil et le traitement des évènements indésirables.	4
<b>L'ESSMS organise le recueil et le traitement des évènements indésirables.</b>		
EE : L'ESSMS organise le recueil des évènements indésirables.		
EE : L'ESSMS organise le traitement des évènements indésirables.		
<i>Commentaire :</i>		
Les parties prenantes sont régulièrement informées sur le recueil et le traitement des évènements indésirables.		
Critère 3.13.1 Les procédures décrivent le processus de traitement d'un événement indésirable.		
PPT sensibilisation EI Ageval 09/02/24 : "la déclaration et le traitement des évènements indésirables ou des réclamations des personnes accueillies, un impératif dans la démarche qualité".		
PPT Les moyens d'expression des bénéficiaires au Centre Jean Moulin 02/05/2016 : La déclaration d'un évènement, d'une réclamation		
Les déclarations se font sur Ageval.		
Nous suivons le déroulé d'un EI du 11/12/2024 sur Ageval		
<b>L'ESSMS communique sur le traitement des évènements indésirables auprès des parties prenantes.</b>		
EE : L'ESSMS communique sur les évènements indésirables et leur traitement auprès des parties prenantes.		

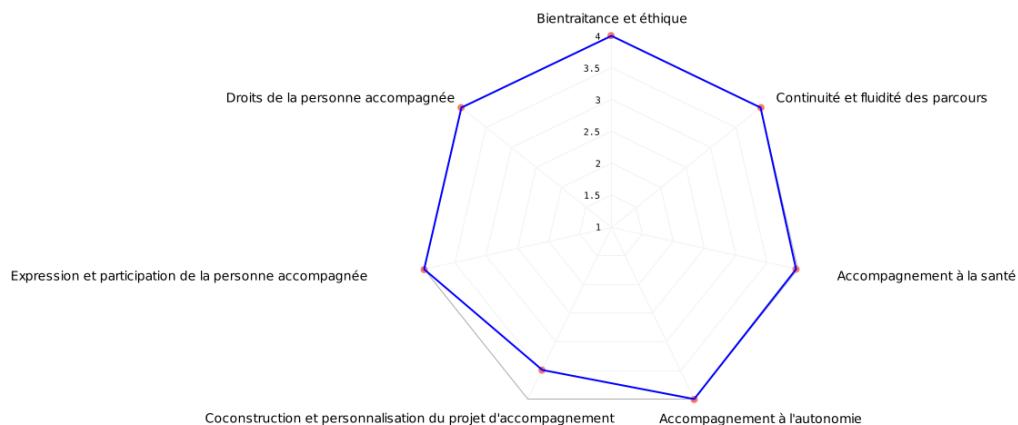
	EE : L'ESSMS signale les évènements indésirables graves aux autorités. EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale.	4 4
<i>Commentaire :</i>		
Le suivi des réclamations s'effectue sur Ageval. Le professionnel déclare, l'information est adressée automatiquement au responsable du service concerné par la thématique, au directeur et au responsable qualité.		
Critère 3.13.2  L'ensemble des EI est repris sur un tableau de bord du logiciel qui permet de visionner l'avancement du dossier.  Les responsables traitent avec leurs équipes ou le directeur si le responsable est en cause. Le déclarant est informé pour toute nouvelle action sur sa déclaration.  Les professionnels sont informés statistiquement et annuellement des EI et EIG. les pistes d'action des actions mises en œuvre pour la prévention des EI sont présentées.  les usagers, par le biais du CVS sont informés statistiquement et annuellement des EI et EIG. Les CR de CVS de mars 2024 et 2025 l'attestent.  Retour sur les éléments indésirables et réclamations 2023 Synthèse des réclamations et éléments indésirables 2024 Présentation de la synthèse des 34 réclamations et évènements indésirables de professionnels en 2023		
<b>Les professionnels déclarent et analysent en équipe les évènements indésirables et mettent en place des actions correctives.</b>		
Critère 3.13.3  <i>Commentaire :</i>  Les professionnels sont formés et informés régulièrement sur la déclaration d'EI. Les EI sont analysés en RETEX Ils déclarent des EI. Des actions correctives sont mises en place et tracées.		
Objectif 3.14	L'ESSMS est doté d'un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité.	3,71
<b>L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité et le réactualise régulièrement.</b>		
Critère 3.14.1  <i>Commentaire :</i>  Le PCA est inclus dans le plan bleu qui est mis à jour. Les représentantes élues précisent que le plan bleu est dans le livret d'accueil et qu'un intervenant vient faire des simulations pour désigner et expliquer les tableaux signalétiques, alerter sur l'alarme et montrer les différents points de rassemblement. Cependant, les comptes rendus ne tracent pas d'information ou de discussion en CVS du plan de gestion de crise et de continuité de l'activité et de son actualisation.		

Critère 3.14.2	<p><b>L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en interne et en externe.</b> <b>3,5</b></p> <p>EE : L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en interne. <b>3</b></p> <p>EE : L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en externe. <b>4</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Le plan bleu est transmis aux autorités le 4/3/25.</p> <p>Le plan bleu a été adressé à tous les professionnels et au CSE le 18/3/25.</p> <p>Les classeurs muraux dans l'établissement reprend l'explication de la nécessité du plan bleu et le PCA.</p> <p>Le plan de gestion de crise n'est pas formellement communiqué au CVS</p>
----------------	---

## Cotation des chapitres par thématiques

Pour chaque chapitre du référentiel est présenté un graphe, synthétisant la cotation par thématiques. Le graphe est accompagné d'un récapitulatif des axes forts relevés, ainsi que des axes de progrès identifiés.

### Chapitre 1 - La personne



#### Axes forts

(reprise des critères standards ayant une cotation supérieure ou égale à 3 ainsi que les critères impératifs cotés 4 et « \* »)

		Cotation
Thématique	Bientraitance et éthique	4
Objectif 1.1	La personne accompagnée s'exprime sur la bientraitance.	4
Critère 1.1.1	<p><b>La personne accompagnée exprime sa perception de la bientraitance.</b></p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1 Je suis bien traitée ici. Quand on a besoin de quelque chose on demande et on nous répond. Tout est OK.</p> <p>AT2 Dans l'ensemble je suis bien traité. J'ai participé l'an dernier à une campagne sur la bientraitance. Mes demandes ont des réponses rapides et on m'aide.</p> <p>AT3 Tout ce dont j'ai besoin ils me le donnent ici. Ils m'aident beaucoup par rapport à mes problèmes DYS. On me donne du temps, on m'explique bien pour que je comprenne bien. Ils sont incroyables, très professionnels, j'adore travailler avec eux.</p>	4
Thématique	Droits de la personne accompagnée	4
Objectif 1.2	La personne accompagnée est informée de ses droits de façon claire et adaptée. Sa compréhension est recherchée et favorisée.	4
	<b>La personne accompagnée et son entourage sont informés du rôle des</b>	

	<p><b>professionnels et autres intervenants et peuvent les identifier.</b></p> <p><b>Commentaire :</b></p> <p>AT1 Ma formatrice m'accompagne sur les ateliers. Je vois l'assistante sociale, l'infirmière. A notre arrivée on nous a présenté tout le monde. Il y a les photos des professionnels sur le livret d'accueil.</p> <p>AT2 Ma formatrice, m'accompagne le plus. Un coordinateur, les animateurs du club, l'infirmière quand j'ai besoin. Je vois aussi la psychologue. Les personnes de l'internat sont très à l'écoute.</p> <p>AT3 L'infirmière m'aide pour mes douleurs et ma fatigue, quoique je demande c'est fait. J'ai deux formatrices. J'ai une coordinatrice. Le directeur est très à l'écoute. L'assistante sociale m'a aidée à compléter mon dossier MDPH et j'ai fait aussi une demande auprès d'elle pour un logement.</p>	4
	<p><b>La personne accompagnée est informée de ses droits et devoirs dans le cadre de la vie collective ou du fonctionnement du service.</b></p> <p><b>Commentaire :</b></p> <p>AT1 J'ai reçu à mon arrivée le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement, le livret de rémunération pour les informations sur la rémunération, les congés, les absences, les vacances.</p> <p>Quand j'ai reçu les documents, ils m'ont été expliqués par les professionnels.</p> <p>AT2 J'ai eu tous les documents : le livret d'accueil, on peut aller sur un site I spring pour nos droits. Tous les courriers sont dedans : les forums, les menus de la semaine.</p> <p>Ma formatrice répond à toutes mes questionnements.</p> <p>AT3 Quand j'ai un problème pour comprendre il y a toujours quelqu'un pour me répondre. J'ai reçu tous les documents dans un dossier. Chaque personne qui travaillait nous a été présentée, ils nous ont présenté le fonctionnement et ils nous ont fait visiter les différentes formations.</p>	4
	<p><b>La personne accompagnée est systématiquement informée de la possibilité de désigner une personne de confiance pour l'accompagner et l'assister dans ses démarches.</b></p> <p><b>Commentaire :</b></p> <p>AT1 On m'en a parlé. On m'a expliqué qu'en cas de problème on pourra la joindre.</p> <p>AT2 J'ai été informé pour la désignation d'une personne de confiance. C'est aussi dans le livret d'accueil. Je connais son rôle ça m'a été expliqué à mon arrivée.</p> <p>AT3 On m'a demandé si j'avais une personne de confiance. Mon fils est ma personne de confiance, il a signé le document.</p>	4

Critère 1.2.4	<p><b>La personne a accès aux informations relatives à son accompagnement.</b> <span style="float: right;">4</span></p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1 J'ai un dossier avec tous les documents. J'ai fait des documents avec eux. j'ai fait mon projet de formation. On m'a dit que je pouvais le voir quand je le demandais.</p> <p>AT2 J'ai un dossier, je n'ai aucune difficulté si je veux savoir quelque chose, si j'ai une question à poser.</p> <p>AT3 À notre arrivée on nous a tout expliqué pour le dossier, le fonctionnement. Le CVS s'est présenté. Toutes les portes m'ont été ouvertes je n'ai pas eu de difficultés.</p>
Critère 1.2.5	<p><b>La personne peut s'adresser aux professionnels qui l'accompagnent pour être orientée, accompagnée et soutenue dans l'exercice de ses droits individuels.</b> <span style="float: right;">4</span></p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1 Si j'ai des besoins, je prends un rendez vous avec l'assistante sociale. On peut aussi prendre rendez vous avec l'infirmière. L'assistante sociale m'a aidée à faire des démarches.</p> <p>AT2 J'ai eu une fois besoin de l'assistante sociale par rapport à une absence. Je sais que, si j'ai besoin, elle va réagir.</p> <p>Ma formatrice m'a soutenu dans mon parcours de formation. Elle m'accompagne tous les jours.</p> <p>AT3 Pour la rémunération on m'a aidé à comprendre. On nous aide pour prendre les rendez vous et faire toutes les démarches. Les professionnels sont toujours disponibles, ils nous préparent les documents. J'en ai eu besoin pour aller au tribunal pour ma demande de nationalité française.</p>
Critère 1.2.6	<p><b>Les professionnels informent la personne accompagnée de ses droits et de leurs modalités d'exercice, ou l'orientent vers le bon interlocuteur.</b> <span style="float: right;">4</span></p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1 L'assistante sociale aide, conseille et oriente les stagiaires dans leurs démarches d'ordre administratif, social, familial ou financier.</p> <p>Elle intervient dès la phase d'admission afin d'évaluer au préalable les difficultés rencontrées par les stagiaires par une approche globale de leur situation pour faciliter leur entrée en formation. Elle intervient en fonction des besoins tout au long du parcours.</p> <p>AT2 L'assistante sociale aide, conseille et oriente les stagiaires dans leurs démarches d'ordre administratif, social, familial ou financier.</p> <p>AT3 L'accès au droit est évoqué tout le long du parcours formation de la stagiaire.</p>

Critère 1.2.7	<p><b>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la connaissance des droits de la personne accompagnée.</b> <span style="float: right;">4</span></p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1 Les professionnels sont régulièrement formés à la connaissance des droits de la personne accompagnée</p> <p>AT2 Les professionnels sont régulièrement formés et sensibilisés à la connaissance des droits des stagiaires.</p> <p>AT3 Un travail sur la rédaction du projet d'établissement est en cours. Les droits des usagers sont balayés en terme de conformité avec l'HAS Lors de réunions du Copil Qualité les droits sont abordés : déclaration éléments indésirables, réclamation, analyse du questionnaire de satisfaction.</p>
Objectif 1.3	<p>La personne accompagnée est associée à la révision des règles de vie collective ou des modalités de fonctionnement du service. <span style="float: right;">4</span></p>
Critère 1.3.1	<p><b>La personne accompagnée est associée à la révision des règles de vie collective ou des modalités de fonctionnement du service et des outils favorisant leur compréhension.</b> <span style="float: right;">4</span></p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1 Je fais partie du CVS. J'ai participé à des réunions. On a parlé des aménagements des demandes pour la cuisine. Je lis je n'ai pas besoin d'outils adaptés. On a des ordinateurs et des tableaux pour travailler.</p> <p>AT3 J'ai eu le logiciel pour DYS qui m'aide à lire et à écrire. J'utilise l'ordinateur du centre. Je suis au CVS. J'ai été invitée à la réunion de la commission restauration. J'ai reçu des mails. On travaille avec les professionnels, je me sens très impliquée dans le fonctionnement. On a une boîte à lettre anonyme pour les stagiaires.</p> <p>L'avis du CVS est pris en compte pour toutes les demandes des stagiaires remontées par les représentants élus..</p> <p>Le CVS a été sollicité lors de la mise en place des activités à l'internat.</p> <p>Le CVS a été à l'origine de la création de la Cafétéria pour les personnes externes qui souhaitaient avoir un lieu pour déjeuner. Un plan architectural a été porté par le CVS pour le réaménagement de la tisanerie. La tisanerie a été créée pour les internes à l'hébergement et est ouverte le midi. Le CVS a repris les affichages à la tisanerie et les a remplacés par des affichages adaptés aux non lecteurs avec des images.</p> <p>Les représentants ont demandé et obtenu que l'art thérapie soit disponible pour l'ensemble des stagiaires. La même démarche est en cours pour le sport adapté.</p> <p>CR CVS : "les stagiaires ont été invités à se rapprocher des animateurs pour dire leurs propositions d'activités. Le projet vélo va être relancé."</p>
	<p><b>Les professionnels coconstruisent les règles de vie collective ou les modalités de fonctionnement du service dans le respect des droits et libertés de la personne accompagnée.</b> <span style="float: right;">4</span></p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1</p>

Critère 1.3.2	<p>Le nom de la personne apparaît dans les trois derniers comptes rendus du CVS</p> <p>Thème de la réunion au club des stagiaires : Bien vivre ensemble et dans le respect de tous stagiaires et professionnels.</p> <p>AT2</p> <p>Règles du vivre ensemble sur les groupes</p> <p>Participation de deux stagiaires et deux professionnelles au congrès "travailler autrement et innover au quotidien"</p> <p>AT3</p> <p>La stagiaire a été élue au CVS et participe à la commission restauration.</p> <p>Les élections des délégués des stagiaires se font au début de chaque cession de formation.</p>	
Objectif 1.4	<p>La personne bénéficie d'un cadre de vie ou d'accompagnement adapté et respectueux de ses droits fondamentaux.</p>	4
Critère 1.4.1	<p><b>La personne est assurée que les choix qu'elle exprime sur son cadre de vie ou d'accompagnement sont pris en compte.</b></p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1</p> <p>Pour mes choix de formation, c'est la MDPH qui m'a orientée ici. J'ai choisi ma formation, c'est agent d'accueil . Je suis sur une formation de dix mois, une formation de remise à niveau et ensuite j'irai en formation pour le métier d'agent d'accueil.</p> <p>AT2</p> <p>Au niveau de l'internat je suis content d'avoir des sanitaires dans ma chambre. Je vais aux sorties. Je ne vais pas au Club j'ai besoin d'être tranquille.</p> <p>AT3</p> <p>Mes formatrices, la neuropsychologue, la coordinatrice, la responsable d'insertion on participé à mon projet professionnel et ils m'ont posé des questions sur ce que je voulais. J'ai demandé des stages, une adaptation du fauteuil et le logiciel DYS.</p>	4
Thématique	Expression et participation de la personne accompagnée	4
Objectif 1.5	<p>La personne accompagnée est actrice des instances collectives ou de toutes autres formes de participation. Sa participation effective est favorisée.</p>	4
Critère 1.5.1	<p><b>La personne accompagnée participe aux instances collectives ou à toutes autres formes de participation.</b></p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1</p> <p>Je participe aux réunions du CVS.</p> <p>AT2</p> <p>Je connais les représentants, il y en a un dans ma cession. Il y a une permanence tous les mois et la liste des représentants est affichée. J'ai déjà rempli une enquête de satisfaction en fin de parcours.</p> <p>AT3</p> <p>Je suis déléguée au CVS. Je travaille avec les représentants. J'ai rempli une enquête de satisfaction deux fois en prépa et en formation qualifiante.</p> <p>Le calendrier annuel des réunion délégués et CVS est affiché sur le site</p> <p>Les comptes rendus sont diffusés CR via Ispring + et affichés sur les lieux de passage stratégiques du site.</p> <p>Des élus CVS participent à la Commission administrative.</p> <p>Les délégués CVS ont une permanence deux fois par mois lors de laquelle ils rencontrent les</p>	4

	<p>stagiaires qui le souhaitent. Une boîte à lettre, propre au CVS, recueille les fiches messages mises à disposition des stagiaires pour formuler leurs demandes ou réclamations. L'ordre du jour est élaboré avec la direction et prend en compte les demandes et réclamations des stagiaires. La direction communique par mail avec les délégués élus au CVS pour la préparation de la réunion et son organisation.</p>	
Critère 1.5.2	<p><b>La personne accompagnée est informée de la suite donnée aux demandes formulées dans le cadre des instances collectives ou à toutes autres formes de participation.</b></p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1 Le compte redu est affiché. Je peux le voir sur Ispring. AT2 Les comptes rendus du CVS sont affichés et je les vois aussi sur Ispring. AT3 On a un groupe WhatsApp entre les élus au CVS. Après la réunion je reçois le compte rendu par mail sur le drive du CVS. Le Comptes rendus sont affichés. Chaque réunion de CVS donne lieu à l'élaboration d'un compte-rendu qui est affiché dans de nombreux lieux de l'établissement. Ces comptes rendus sont déposés sur Ispring et accessibles par tous les stagiaires.</p>	4
Critère 1.5.3	<p><b>Les professionnels facilitent l'accès à la traçabilité des échanges et réponses apportées dans le cadre des instances collectives ou à toutes autres formes de participation.</b></p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1 Les comptes rendus et les résultats des enquêtes sont affichés dans les différents bâtiments de formation, au club des stagiaires et aux hébergements. La plate forme Ispring regroupe les éléments importants du fonctionnement. AT2 Les enquêtes de satisfaction sont annuelles et affichées. Elles portent sur une évaluation du stagiaire à son entrée et à la fin de sa formation. AT3 Les enquêtes de satisfaction sont présentées aux stagiaires en début et fin de leur parcours de formation. Elles portent sur l'accueil et l'évaluation de l'accompagnement pédagogique de l'ESRP..</p>	4
Objectif 1.6	L'expression de la personne est recueillie tout au long de son accompagnement.	4
Critère 1.6.1	<p><b>La personne accompagnée est soutenue dans son expression. Le partage de son expérience est favorisé et l'expression de ses préférences prise en compte.</b></p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1 Je rencontre souvent ma responsable de formation. Je la rencontre avec la coordinatrice. Si j'ai des besoins, je pose les questions. Ce que je demande est pris en compte, j'en parle avec ma formatrice. AT2 J'ai eu un suivi de la psychologue pendant ma première période de formation. Je fais des points régulièrement avec la coordinatrice et la formatrice. Elle prennent en compte mes demandes. AT3</p>	4

	On m'a proposé de rencontrer la psychologue. Je vois une orthophoniste pour ma dyslexie. Ma formatrice me reçoit dans son bureau pour m'expliquer ce que je ne comprends pas. Si j'ai besoin je rencontre ma formatrice pour parler avec elle en individuel.
Critère 1.6.2	<p><b>Les professionnels facilitent l'expression de la personne accompagnée grâce à l'utilisation de moyens et outils adaptés.</b> <span style="float: right;">4</span></p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1 Chaque groupe a un délégué et il y a un temps d'échanges stagiaires une fois par mois. Les comptes rendus sont faits par les stagiaires sous forme de tableau. Temps de rencontre informels à la demande de la stagiaire. La synthèse permet à la stagiaire de noter les activités réalisées dans la semaine : expression libre</p> <p>AT2 Fiche pédagogique habiletés sociales : objectifs visés : dire non, faire une critique constructive, apprendre à faire une demande, renforcer l'estime de soi, améliorer la communication interpersonnelle. Le stagiaire n'a pas souhaité continuer le suivi psychologique proposé pour sa deuxième cession de formation.</p> <p>AT3 En janvier 2025, la stagiaire lors de l'entretien avec les professionnels fait un point sur ses difficultés. Il est noté que les professionnels ont identifié un besoin d'outil pour compenser la dyslexie et lui ont proposé un logiciel vocal pour l'aider en lecture et orthographe.</p>
Critère 1.6.3	<p><b>Les professionnels analysent le recueil de l'expression de la personne accompagnée et en tirent les enseignements.</b> <span style="float: right;">4</span></p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1 Les suivis pédagogiques sont tracés et analysés dans le dossier informatisé</p> <p>AT2 Lors de la réunion le stagiaire a exprimé ses besoins et ses attentes après la première formation qui s'était terminée en septembre 2024 Ses limitations physiques ont été réinterrogées. Il a exprimé ses difficultés lors de la formation précédente et a dit pourquoi il voulait réintégrer une formation complémentaire avant d'entreprendre la formation qualifiante qu'il suit actuellement.</p> <p>AT3 Après l'identification des besoins, les objectifs et les moyens sont tracés dans le dossier de la stagiaire.</p>
Objectif 1.7	La personne accompagnée exprime son choix de manière éclairée. <span style="float: right;">4</span>
Critère 1.7.1	<p><b>La personne accompagnée a la possibilité d'exprimer son consentement éclairé, grâce à une information claire et des moyens adaptés.</b> <span style="float: right;">4</span></p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1 On m'a bien expliqué mon parcours. On a rempli en dossier, tout est en cours. Ma formation proposée est liée avec mon parcours et je suis d'accord.</p> <p>AT2 Lors de ma première formation j'avais des choix. Ils m'ont proposé de changer. J'ai eu le choix mais leurs conseils étaient bien pour ma suite de parcours. J'ai maintenant des bonnes bases en</p>

	<p>comptabilité.</p> <p>AT3</p> <p>Je reçois des explications pour tout parce que je suis dyslexique et si on ne m'explique pas je ne peux pas faire mon travail. En prépa tous les vendredis on avait un entretien avec notre formateur. Mes choix je les ai faits avec les avis des formateurs qui m'ont demandé mon avis et mes choix par écrit.</p>	
Critère 1.7.3	<p><b>Les professionnels réinterrogent le refus de la personne tout au long de son accompagnement et recherchent des alternatives avec elle.</b></p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1</p> <p>Aucun refus n'a été tracé dans son dossier. La professionnelle confirme que la personne n'a émis aucun refus depuis son arrivée dans la formation</p> <p>AT2</p> <p>AT3</p> <p>Le document projet personnalisé comporte un item "si le stagiaire n'adhère pas aux accompagnements" freins rencontrés.</p> <p>La stagiaire adhère pleinement à son projet et n'a aucun refus.</p>	4
Critère 1.7.4	<p><b>Les professionnels assurent la traçabilité du consentement ou du refus exprimé par la personne accompagnée.</b></p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1</p> <p>AT2</p> <p>Le dossier trace les échanges entre le stagiaire et les professionnels autour de son accompagnement.</p> <p>AT3</p> <p>Aucun refus tracé sur le Projet. Dans le compte rendu d'entretien de novembre, la stagiaire exprime ses doutes sur la formation et échange avec le formateur qui lui propose un accompagnement qui prend en compte ses doutes et la rassure.</p>	4
Objectif 1.8	<p>La personne accompagnée participe à la vie sociale.</p>	4
Critère 1.8.1	<p><b>La personne accompagnée a la possibilité de maintenir ses liens sociaux et d'en créer de nouveaux, dans et hors l'établissement ou le service.</b></p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1</p> <p>Je vais à l'atelier théâtre, sport, art thérapie. Je partage les activités avec mes collègues. Je fais ça au club pendant la journée.</p> <p>AT2</p> <p>Je participe aux sorties. On est allés aux bateaux mouches. Je me suis inscrit au sport adapté. Je me suis inscrit aux séances de socio esthétique.</p> <p>AT3</p> <p>Je vais au sport adapté. Tous les mardis matin on fait l'atelier art thérapie.</p> <p>Les internes font des sorties avec les animateurs. Je le sais parce que je suis au CVS. Les externes peuvent y participer.</p>	4
	<p><b>La personne peut s'investir dans la vie sociale et culturelle et participer à des événements sur le territoire grâce à un accompagnement adapté.</b></p>	4

Critère 1.8.2	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1 Il y a un programme d'activités affichées et on peut s'inscrire. On a fait une sortie théâtre à EVRY. On est partis avec notre formatrice.</p> <p>AT2 Le programme des sorties est fait sur un mois. On peut le voir sur I Spring animations. Je ne suis pas sur le centre le Week end. Je rentre chez moi et fais les activités sport ou culturelles avec mes enfants.</p>	
Critère 1.8.3	<p><b>Les professionnels informent la personne accompagnée sur l'offre d'activités sportives, socio-culturelles et de loisirs, recueillent ses attentes et respectent ses choix de participation.</b></p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1 Le catalogue animations est envoyé aux délégués stagiaires, le CVS et il est posté à disposition de tous les stagiaires sur I Spring.</p> <p>AT2 Le stagiaire est arrivé il y a un mois pour sa nouvelle formation. Il vient de s'inscrire dans deux activités de soutien.</p> <p>AT3 Les activités du club proposent des sorties, des activités fixes jeux de cartes, cinéma, médiathèque, repas extérieurs, accompagnements extérieurs La stagiaire participe à l'atelier art thérapie et veut s'inscrire au sport adapté.</p>	4
Critère 1.8.4	<p><b>Les professionnels identifient et mobilisent les ressources et moyens nécessaires à la mise en place d'activités sportives, socio-culturelles et de loisirs.</b></p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1 Le projet théâtre avec l'EHPAD, répond à un projet intergénérationnel. Le 9 mars a eu lieu une représentation théâtrale à l'EPAD Marcel Paul</p> <p>AT2 Le stagiaire ne souhaite pas participer aux activités proposées par le centre mis à part participer aux sorties. Il a évoqué au cours de l'entretien une sortie aux bateaux mouches.</p> <p>Les animateurs du club proposent des animations pour les internes et des sorties pour les externes. Un planning mensuel est proposé aux stagiaires qui peuvent eux même être force de proposition pour des évènements ou des sorties.</p> <p>AT3 La stagiaire s'est inscrite à l'atelier art thérapie et à l'atelier sport adapté.</p>	4
Critère 1.8.5	<p><b>Les professionnels encouragent le recours à la pair-aidance et autres dispositifs facilitant l'entraide entre les personnes accompagnées.</b></p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1 Les stagiaires peuvent s'inscrire s'ils souhaitent proposer ou profiter d'un covoiturage.</p> <p>Le mail convie à la table ronde un ancien stagiaire pour témoigner de son parcours de réadaptation professionnelle.</p> <p>AT2 Un affichage covoiturage est dans le hall d'accueil.</p> <p>AT3</p>	4

	Les stagiaires dans le cadre du tutorat aident les nouveaux élus à débuter leur parcours. La lettre de la présidente de la Fagerh présente les conditions de réussite et comment encourager la collaboration entre pairs aidants et professionnels.	
Objectif 1.9	La personne accompagnée exerce sa citoyenneté et/ou bénéficie d'une éducation à la citoyenneté.	4
Critère 1.9.1	<p><b>La personne est accompagnée selon ses besoins et ses souhaits dans sa participation à la vie citoyenne.</b></p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1 Dans ma salle le règlement est affiché. Toutes les informations que notre formatrice nous communiquent sont affichées.</p> <p>AT3 Je suis déléguée au CVS. J'ai fait ma présentation avant les élections. Je ne vote pas encore mais quand j'aurai la nationalité française j'irai voter.</p>	4
Critère 1.9.2	<p><b>Les professionnels utilisent des moyens et des outils adaptés permettant à la personne accompagnée d'exercer sa citoyenneté ou de bénéficier d'une éducation à la citoyenneté.</b></p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1 La personne a été élue et s'est occupée du dépouillement des votes pour sa cession. Des échanges intergénérationnels réguliers ont lieu entre l'ESRP et l'EHPAD</p> <p>AT2 Les stagiaires sont invités aux commémorations et devoirs de mémoire en lien avec l'histoire de l'ESRP Jean Moulin et la FNDIRP</p> <p>AT3 De nombreux évènements et propositions de participation sont proposés aux stagiaires autour de la citoyenneté</p>	4
Thématique	Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement	3,5
Objectif 1.10	La personne est actrice de la personnalisation de son projet d'accompagnement.	4
Critère 1.10.1	<p><b>La personne exprime ses attentes sur son projet d'accompagnement.</b></p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1 J'ai fait des demandes quand on a fait mon projet d'accompagnement la semaine dernière.</p> <p>AT2 Mon projet de départ a été changé après des entretiens avec la coordinatrice et des formateurs prépa. Je suis satisfait de ma nouvelle orientation dans le cursus du diplôme.</p> <p>AT3 Ce qu'on m'a proposé ça correspond à ce que je voulais. J'avais rencontré les professionnels avant pour dire mes choix.</p>	4
	<b>La personne avec son entourage et les professionnels en équipe, coconstruisent le projet d'accompagnement.</b>	4
	<i>Commentaire :</i>	
	AT1	

Critère 1.10.2	<p>J'ai fait mon projet avec la coordinatrice. J'en avais parlé avant avec ma formatrice.</p> <p>AT2</p> <p>Quand j'ai travaillé sur mon projet c'était avec la coordinatrice et la formatrice référente. Mon projet a été fait en fonction de mes demandes et de leurs conseils qui ont été bénéfiques pour moi.</p> <p>AT3</p> <p>Pour faire mon projet j'ai rencontré l'infirmière, la neuropsychologue, le responsable, mes formatrices. J'ai dit mon projet et ils m'ont posé des questions sur l'après formation. Ma famille ne participe pas à mon projet.</p>
Critère 1.10.3	<p><b>Les professionnels évaluent les besoins de la personne pour construire son projet d'accompagnement en utilisant des outils d'évaluations validés.</b> <span style="float: right;">4</span></p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1</p> <p>En préadmission les besoins sont évalués lors de la rencontre avec les professionnels.</p> <p>En formation un positionnement est initié. Des objectifs pédagogiques sont définis en fonction des besoins ciblés par la stagiaire.</p> <p>AT2</p> <p>Les compétences sont évaluées et un suivi régulier est effectué</p> <p>AT3</p> <p>Les aptitudes présentent les limitations aux projets professionnels et doivent correspondre aux capacités physique du stagiaire. Dans son auto évaluation le stagiaire analyse ses aptitudes et ses freins par rapport à son projet de formation.</p> <p>AT3</p> <p>Les professionnels utilisent des outils validés pour élaborer le projet d'accompagnement.</p> <p>Les résultats des évaluations sont repris dans le projet avant la construction des objectifs.</p>
Critère 1.10.4	<p><b>Les professionnels coconstruisent avec la personne et son entourage son projet d'accompagnement.</b> <span style="float: right;">4</span></p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1</p> <p>La stagiaire a rempli le document besoins identifiés, l'a adressé à la coordinatrice. Il y a eu ensuite un entretien individuel avec la coordinatrice stagiaire. La réunion pluridisciplinaire en présence de la stagiaire a été le lieu d'échanges autour des plans d'action identifiés préparatoires à la rédaction du projet.</p> <p>AT2</p> <p>Le stagiaire se positionne pour sa formation en cours et se projette sur une formation complémentaire. Les professionnels émettent un avis favorable par rapport au projet émis par le stagiaire</p> <p>AT3</p> <p>La réunion de validation du projet a réuni la stagiaire, le coordinateur du PAP, les formatrices référente, la neuro psychologue. Les professionnels ont été conviés en fonction des besoins de la stagiaire.</p>
	<p><b>Les professionnels mobilisent les ressources internes et/ou externes et les outils pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement de la personne.</b> <span style="float: right;">4</span></p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1</p> <p>Objectifs et actions ciblés dans le futur projet personnalisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire le métier d'agent administratif et d'accueil</li> <li>- Formation CLIPS</li> </ul>

Critère 1.10.5	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser un stage</li> <li>- Construction de son plan d'action après le stage</li> <li>- Enquête métier</li> <li>- Ateliers individualisé bureautique</li> </ul> <p>AT2</p> <p>Accompagnement pédagogique : renforcer la connaissance EXCEL</p> <p>Au niveau de l'insertion professionnelle : aider à la recherche de stages proches de son domicile. Des objectifs opérationnels découlent des objectifs identifiés, avec des pilotes et des échéances.</p> <p>AT3</p> <p>Le projet trace les décisions suivantes : poursuite de la formation employé administratif et d'accueil</p> <p>Accompagnements mis en place pour l'accompagnement au handicap : le logiciel DYS, aménagement du poste de travail</p> <p>Rendez vous réguliers avec la neuro psychologue</p> <p>Actualisation de sa situation administrative</p>	
Critère 1.10.6	<p><b>Les professionnels assurent la traçabilité et réévaluent le projet d'accompagnement avec la personne, chaque fois que nécessaire, et au moins une fois par an.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1</p> <p>AT2</p> <p>Les professionnels réévaluent le projet d'accompagnement du stagiaire tout au long du parcours de formation.</p> <p>AT3</p> <p>La personne est arrivée le 24 septembre. Elle a eu une notification probatoire. L'élaboration du projet a commencé après l'essai et la notification MDPH suite au bilan effectué par l'ESRP.</p>	4
Objectif 1.11	L'entourage est associé dans l'accompagnement de la personne.	3
Critère 1.11.1	<p><b>La personne définit avec les professionnels la place de son entourage dans son accompagnement.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1</p> <p>On m'a demandé si je voulais être accompagnée par un membre de ma famille ou quelqu'un d'autre pour faire mon projet mais je ne le voulais pas.</p> <p>AT2</p> <p>Ma famille ne participe pas à mon projet, on en discute à la maison.</p> <p>AT3</p> <p>Je n'ai pas besoin de ma famille pour mon projet, chacun ses écoles et son travail.</p>	4
Thématique	Accompagnement à l'autonomie	4
Objectif 1.12	La personne bénéficie d'un accompagnement favorisant son autonomie.	4

Critère 1.12.1	<p><b>La personne accompagnée exprime régulièrement ses attentes sur les mesures d'aide et de soutien souhaitées pour favoriser ou préserver son autonomie.</b> 4</p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1 L'accompagnement des professionnels m'aide dans mon projet. J'ai aussi eu un fauteuil adapté dans la salle et un repose pied.</p> <p>AT2 La formation m'a aidé à reprendre confiance en moi. Ça m'a aidé à avancer et à réussir mon parcours. Je peux me projeter. Je me sens revalorisé et ça m'aide dans la vie de tous les jours.</p> <p>AT3 Le logiciel Dys me permet d'écouter et d'écrire. Je peux lire avec ce logiciel, j'écoute et ça rentre.</p>
Critère 1.12.2	<p><b>Les professionnels évaluent régulièrement les besoins de la personne accompagnée pour favoriser ou préserver son autonomie.</b> 4</p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1 En formation mise en place d'atelier en autonomie : la stagiaire travaille seule devant des objectifs choisis.</p> <p>Visite de l'entrepôt d'Essonne mobilité pour faire des enquêtes métiers sur place.</p> <p>AT2 Le stagiaire a son véhicule. Il fait ses recherches de stage.</p> <p>Il dit dans son projet ne pas avoir besoin d'aide au niveau social. Il sait parler de sa situation. Il gère son suivi avec la psychologue, avec son kiné</p> <p>A propos de l'aide en autonomie que lui a apporté le service, il dit lors de l'entretien d'évaluation : "La formation m'a aidé à reprendre confiance en moi. Ça m'a aidé à avancer et à réussir mon parcours. Je peux me projeter. Je me sens revalorisé et ça m'aide dans la vie de tous les jours."</p> <p>AT3 La stagiaire bénéficie, suite aux bilans, d'un logiciel DYS qui facilite la lecture et l'écriture.</p> <p>L'adaptation de son poste de travail : fauteuil, repose pied, repose bras, lui permet de rester assise plus longtemps.</p> <p>Son planning a été aménagé pour qu'elle soit en téléformation le vendredi en fonction de sa fatigue.</p> <p>Soutien aux apprentissages de la langue française.</p>
Critère 1.12.3	<p><b>Les professionnels repèrent de manière précoce les risques de perte d'autonomie et d'isolement social de la personne accompagnée et alertent les personnes-ressources.</b> 4</p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1 La personne a dit qu'elle était bien entourée.</p> <p>AT2 Le stagiaire est interne et les professionnels lui ont proposé des activités au club des stagiaires pour limiter son isolement</p>
Objectif 1.13	<p>La personne est accompagnée pour accéder ou se maintenir dans son logement ou son hébergement. 4</p> <p><b>La personne accompagnée a la possibilité d'exprimer ses attentes en matière de logement ou d'hébergement.</b> 4</p>

Critère 1.13.1	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1 AT2 Pour l'instant je suis logé sur l'internat de l'ESRP. AT3 Je voudrais changer de logement pour être plus près du centre de formation. J'ai déposé un dossier avec l'assistante sociale.</p>	4
Critère 1.13.2	<p><b>La personne est accompagnée dans ses démarches pour accéder ou se maintenir dans son logement ou hébergement.</b></p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT2 J'ai demandé à déménager et j'ai obtenu un logement externe au centre, un internat externalisé qui dépend de l'ESRP. AT3 J'ai fait une demande de logement et l'assistante sociale m'a aidée à renouveler le dossier.</p>	4
Critère 1.13.3	<p><b>Les professionnels accompagnent la personne dans sa recherche de logement ou d'hébergement adapté à ses besoins et attentes.</b></p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1 AT2 A la fin du mois le stagiaire, à sa demande, va quitter l'internat dans le centre pour un internat externalisé. AT3 La demande de logement est tracée dans les objectifs identifiés du projet.</p>	4
Thématique	Accompagnement à la santé	3,98
Objectif 1.14	La personne bénéficie d'un accompagnement en matière de prévention et d'éducation à la santé.	3,95
Critère 1.14.1	<p><b>La personne accompagnée participe à la définition de ses besoins en matière de prévention et d'éducation à la santé.</b></p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1 C'est moi qui gère ma santé. J'ai un médecin. J'ai rencontré l'infirmière pour mon dossier médical. AT2 Au début j'ai rencontré la psychologue. Sinon mon suivi santé est extérieur. Si j'ai besoin d'avoir un rendez vous avec du personnel santé, il suffit que j'en fasse la demande. AT3 Je gère seule mon médecin. Quand je suis arrivée ils m'ont demandé mes documents santé. Ils m'ont proposé de m'aider mais je suis autonome. Je donne tous mes comptes rendus médicaux.</p>	4
	<p><b>Les professionnels évaluent les besoins de la personne accompagnée en matière de prévention et d'éducation à la santé.</b></p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1 Pendant la pré admission le dossier médical est rempli</p>	4

	<p>AT2 Le stagiaire passe une heure au service médical lors de la réunion de préadmission Il a été interrogé sur sa santé. Un point a été fait sur son régime prédiabétique. Les aptitudes et inaptitudes aux postes de travail ont été tracées. AT3 Sur le documents demande de renseignements médicaux sont tracés : La pathologie Les antécédents médicaux Les vaccinations Les allergies Les traitements en cours, les ordonnances Les coordonnées du médecin traitant Les ordonnances Les comptes rendus médicaux Les radios Les vaccinations Dossier médical demande MDPH</p>
	<p><b>Les professionnels orientent vers et/ou mettent en œuvre un programme de prévention et d'éducation à la santé adapté à la personne accompagnée.</b> <span style="float: right;">4</span></p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1 Les coordonnées de la stagiaire, régime, allergies, coordonnées du médecin traitement, handicap, antécédents médicaux, traitements, personne à prévenir en cas d'urgence figurent dans le dossier médical. Octobre rose. AT2 Un poste de télévision à destination des stagiaires présente des power points sur la santé. AT3 Ordonnance régime adapté à sa pathologie AT3 Problème de dyslexie logiciel de lecture Dy vocal. Bilan avec la neuropsychologue. Les aptitudes définissent les incapacités dans le cadre des déplacements, des postures au travail. et de la communication Le dossier médical trace la demande d'autonomie de la stagiaire pour la gestion et le suivi santé. Nécessité d'équipement au niveau de l'hébergement pour l'adaptation des pièces sanitaires</p>
	<p><b>Les professionnels facilitent la compréhension des messages de prévention et d'éducation à la santé de la personne accompagnée.</b> <span style="float: right;">4</span></p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1 De nombreux supports accompagnent la prévention à la santé. AT2 Les messages de prévention peuvent être suivis sous forme de power points sur le poste télévision dans le hall d'accueil AT3 Les messages de prévention peuvent être suivis sous forme de power points sur le poste télévision dans le hall d'accueil</p>
	<p><b>Les professionnels organisent l'accompagnement et/ou accompagnent la</b></p>

	<b>personne lors des dépistages et des soins de prévention.</b>	4
Critère 1.14.5	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1 La présentation de la vaccination a été proposée à l'action flash en février mais la personne n'a pas voulu se faire vacciner AT3 L'atelier propose des discussions entre stagiaires autour de l'hygiène avec l'infirmière avec l'assistance d'un power point.</p>	
Critère 1.14.6	<p><b>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à l'éducation à la santé.</b></p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1 Les professionnels et les stagiaires sont régulièrement sensibilisés à la prévention et à l'éducation à la santé. AT2 Les formations santé ne sont pas proposées régulièrement. AT3 Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et formés à la prévention et à l'éducation à la santé.</p>	3,67
Objectif 1.15	La personne est actrice de ses choix sur son accompagnement en santé, la stratégie thérapeutique et les soins qui lui sont proposés.	4
Critère 1.15.5	<p><b>Les professionnels identifient et/ou évaluent régulièrement les besoins en santé de la personne accompagnée.</b></p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1 Les besoins sont évalués avant l'entrée . En termes d'addiction, les constantes, la pathologie, les traitements en cours, les coordonnées du médecin traitant Les aptitudes : déplacements, postures au travail, tolérance au travail, dextérité, vision, communication, dispositions comportements Recherche des facteurs prédisposant à une chute Les items ont été remplis lors de la préadmission AT2 L'évaluation des aptitudes du stagiaire a permis de mettre en place les limites au regard de la formation professionnelle, de la chambre seule, du risque de chutes, de la montée des escaliers. AT3 La stagiaire a fait deux formations en 2023/24 et en 2024/25. Elle a été évaluée en santé lors de ses deux rentrées en formation.</p>	4
Critère 1.15.6	<p><b>Les professionnels repèrent de manière précoce les risques en santé pour la personne accompagnée et alertent les personnes-ressources.</b></p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1 Suivi psy conseillé AT2 Le stagiaire a été orienté sur une chambre seule à cause de son syndrome d'apnées du sommeil. Il est appareillé.</p>	4

	<p>AT3</p> <p>Lutte contre les addictions : sans objet</p> <p>Favoriser l'hygiène alimentaire.</p> <p>Accompagner la continuité des soins médicaux</p> <p>Besoin de chaise ergonomique : intervention ergothérapeute</p>	
Critère 1.15.10	<p><b>Les professionnels mobilisent les expertises et partenariats du territoire, nécessaires à l'accompagnement à la santé de la personne.</b></p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT2</p> <p>Suivi psychologique sur le service.</p>	4
Objectif 1.16	<p>La personne accompagnée bénéficie d'une prise en charge de ses douleurs.</p>	4
Critère 1.16.1	<p><b>La personne s'exprime sur la manière dont sont prises en charge ses douleurs tout au long de son accompagnement.</b></p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1</p> <p>L'ergothérapeute s'occupe de mettre en place le fauteuil, le repose pieds, le repose bras pour mes douleurs à l'épaule et au dos.</p> <p>AT2</p> <p>Au départ j'ai eu un fauteuil adapté pour ma sciatique. Actuellement je n'ai plus de douleur et je n'ai plus besoin d'adaptation de mon poste de travail.</p> <p>AT3</p> <p>Quand j'ai des problèmes de douleurs je vais voir l'infirmière qui me donne des médicaments.</p>	4
Critère 1.16.2	<p><b>Les professionnels repèrent et/ou évaluent régulièrement et tracent les douleurs de la personne accompagnée selon des modalités adaptées.</b></p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1</p> <p>Les transmissions tracent un acte infirmier suite à une fatigue et des vertiges: prise de tension, de pouls. Conseil de revenir régulièrement à l'infermerie pour une prise de tension.</p> <p>AT2</p> <p>Le stagiaire se rend régulièrement à l'infermerie pour des problèmes de vertiges et de fatigabilité.</p> <p>AT3</p> <p>Les transmissions tracent de nombreux passages de la personne à l'infermerie pour des problèmes de douleurs et de fatigue.</p>	4
Critère 1.16.5	<p><b>Les professionnels alertent et/ou mobilisent tous les moyens nécessaires pour soulager la douleur de la personne accompagnée.</b></p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1</p> <p>Appui tête et appui bras pour la douleur. Traitement si douleur et massage.</p> <p>AT2</p> <p>La fiche de transmission médicale trace une visite à l'infermerie pour des vertiges. Après avoir pris tension et pouls, le stagiaire a été incité à consulter son médecin traitant.</p> <p>AT3</p> <p>Les transmissions tracent des passages réguliers à l'infermerie pour des céphalées, des douleurs aux jambes et de la fatigue. Des temps de repos lui sont proposés, une surveillance de sa tension</p>	4

	est exercée par l'infirmière.	
Thématique	Continuité et fluidité des parcours	4
Objectif 1.17	La personne bénéficie d'un accompagnement favorisant la continuité et la fluidité de son parcours.	4
	<b>La personne est accompagnée pour prévenir les situations de transition ou de rupture dans son parcours.</b>	4
Critère 1.17.1	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1 De janvier à novembre je suis sur une formation remise à niveau CLIPS. Ensuite, si la MDPH l'accorde, je voudrais faire la formation agent d'accueil qui dure 20 mois. Je ferais des stages pour valider. Mon choix c'est de faire à l'ESRP une formation qualifiante.</p> <p>AT2 J'ai fait un bilan de compétences en ligne. On m'a proposé une pré orientation pour préparer mon projet professionnel. Ensuite en 2023 j'ai fait une formation de 22 mois comptable assistant. Actuellement je suis une formation de gestionnaire comptable et fiscal.</p> <p>AT3 J'ai suivi déjà suivi deux formation : CLIPS pendant dix mois et prépa qualifiante pendant 20 mois. J'espère obtenir le titre et pouvoir travailler. Je vois que j'avance, je vois que j'apprends et j'ai moins d'angoisse. Chaque matin que j'arrive en formation j'ai l'impression de vivre un miracle et ça me donne la force d'avancer.</p>	
Critère 1.17.2	<b>Les professionnels accompagnent la personne et mobilisent les partenariats nécessaires en cas de situation de rupture concernant son parcours.</b>	4
Critère 1.17.3	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1 La personne est arrivée en janvier et est très impliquée dans son parcours</p> <p>AT2 En cas de rupture, les professionnels connaissent les relais qu'ils font intervenir .</p> <p>AT3 La stagiaire a fait un parcours linguistique de 10 mois à l'issue duquel un bilan a été rédigé. Une suite de parcours vers une formation de mise à niveau lui a été proposée.</p>	
Critère 1.17.4	<b>Les professionnels apportent leur(s) expertise(s) en soutien d'autres intervenants dans l'accompagnement de la personne.</b>	4
	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT3 La personne gère son suivi médical de façon autonome. L'orthophoniste en libéral à Dourdan a été contactée pour un bilan.</p>	
	<b>Les professionnels participent aux réunions de coordinations (médico-psychosociales) nécessaires à l'accompagnement de la personne.</b>	4
	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1 Ces réunions réunissent l'ensemble des corps de métiers autour du dossier de la stagiaire.</p>	
AT2		

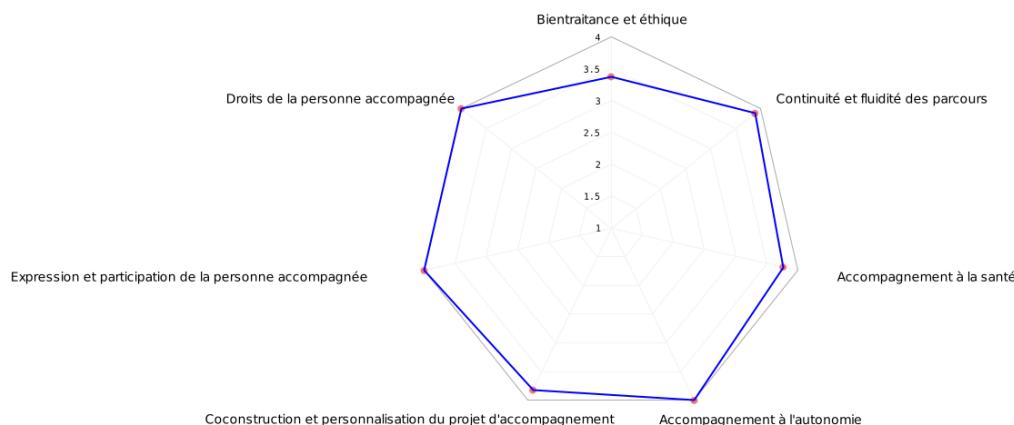
	<p>La réunion de projet du stagiaire sera programmée sur Avril. Les accompagnements sont déjà engagés.</p> <p>AT3</p> <p>La synthèse de fin de parcours fait le point sur les relais à mettre en place à la suite de la formation. L'équipe peut préconiser des accompagnements ou des adaptation à l'emploi.</p>
--	---

### Axes de progrès

(*reprise des critères standards ayant une cotation inférieure à 3 et des critères impératifs ayant une cotation inférieure à 4*).

		Cotation
Thématique	Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement	3,5
Objectif 1.11	L'entourage est associé dans l'accompagnement de la personne.	3
Critère 1.11.2	<p><b>Les professionnels informent, orientent et/ou accompagnent l'entourage vers les dispositifs de prévention, de soutien et de répit existants.</b></p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1 AT2</p> <p>Le stagiaire a été adressé auprès de l'équipe d'animation pour l'aider dans son isolement, sa famille habitant en province.</p> <p>La professionnelle rencontrée n'a pas connaissance des dispositifs de prévention, de soutien et de répit existants pour l'entourage.</p>	2
Thématique	Accompagnement à la santé	3,98
Objectif 1.16	La personne accompagnée bénéficie d'une prise en charge de ses douleurs.	4
Critère 1.16.3	<p><b>Les professionnels recueillent, auprès de l'entourage, des informations sur les manifestations habituelles des douleurs chez la personne accompagnée.</b></p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1 AT2 AT3</p>	N.C

## Chapitre 2 - Les professionnels



### Axes forts

(reprise des critères standards ayant une cotation supérieure ou égale à 3 ainsi que les critères impératifs cotés 4 et « \* »)

		Cotation
Thématique	Bientraitance et éthique	3,38
Objectif 2.1	Les professionnels contribuent aux questionnements éthiques.	3,38
Critère 2.1.1	<p><b>Les professionnels identifient en équipe les questionnements éthiques propres à la personne accompagnée.</b></p> <p><i>Commentaire :</i> La problématique d'un arrêt de stage suite à des odeurs corporelles est entendue en entretien avec la coordinatrice de parcours et traitée en synthèse</p>	4
Critère 2.1.2	<p><b>Les professionnels associent la personne et son entourage, aux questionnements éthiques, liés à son accompagnement.</b></p> <p><i>Commentaire :</i> La mise en place du PAP est l'occasion d'échanges avec les usagers de questionnements éthiques. La question d'une réorientation d'un stagiaire à sa demande soulève des questions médicales : mail de l'IDE, mail de la chargée d'insertion, mail du responsable qui demande un essai fonctionnel.</p>	4
Critère 2.1.3	<p><b>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés au questionnement éthique.</b></p> <p><i>Commentaire :</i> Les temps d'analyse des pratiques sont mis en place sur le pôle MPS et élargi à deux formateurs. Une première séance a eu lieu le 18/3/25. Les professionnels rencontrés sont pas régulièrement sensibilisés et/ou formés au questionnement éthique. Réunion des psychologues, le psychiatre et médecin généraliste traite de l'éthique.. Dans le but de créer un comité éthique, la responsable qualité a proposé à des professionnels de</p>	3

	participer à une journée d'information " Initier un comité d'éthique dans les établissements sociaux et médico-sociaux" le 27/9/24	
Thématique	Droits de la personne accompagnée	4
Objectif 2.2	Les professionnels favorisent l'exercice des droits fondamentaux et des libertés individuelles de la personne accompagnée.	4
Critère 2.2.2 (Impératif)	<p><b>Les professionnels respectent la dignité et l'intégrité de la personne accompagnée.</b></p> <p><i>Commentaire :</i> Les usagers ont le droit de choisir leur parcours de formation, liberté d'aller et venir, le droit de changer d'avis. Le PP reprend la charte des droits et libertés de la personne accueillie. Le respect des demandes liées aux questions amoureuses est effectif.</p>	4
Critère 2.2.3 (Impératif)	<p><b>Les professionnels respectent la vie privée et l'intimité de la personne accompagnée.</b></p> <p><i>Commentaire :</i> L'internat propose 69 chambres individuelles et 10 chambres doubles. Les personnes en chambre double sont des personnes en couple ou qui souhaitent être avec leur pair. Des chambres sont aménagées : 2 PMR et 2 pour personnes sourdes. Une commission d'attribution des chambres prend en compte la situation de santé, la religion, les problèmes de santé mentale (attribution de chambre PMR en rez de chaussée). L'hébergement est mixte. Les visites extérieures sont possibles suite à une demande. L'internat externalisé à Evry permet à 10 usagers d'avoir un hébergement en foyer étudiant.</p>	4
Critère 2.2.4 (Impératif)	<p><b>Les professionnels respectent la liberté d'opinion, les croyances et la vie spirituelle de la personne accompagnée.</b></p> <p><i>Commentaire :</i> Les usagers internes ont la possibilité de respecter les principes du ramadan par la "proposition d'aménagement durant la période du ramadan" qui organise le remise des repas pendant cette période. Une liste des lieux Cultes en Essonne est disponible. Le règlement fonctionnement de l'ESRP de novembre 2023 traite de la Laïcité et neutralité dans son point point 2-1</p>	4
Critère 2.2.5 (Impératif)	<p><b>Les professionnels respectent le droit à l'image de la personne accompagnée.</b></p> <p><i>Commentaire :</i> Le droit à l'image est sollicité. Des exemples de droits remplis et signés sont présentés à partir des dossiers des usagers.</p>	4

	<b>L'ESSMS favorise l'exercice des droits et libertés de la personne accompagnée.</b>	4
Critère 2.2.6 (Impératif)	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>Accueil des nouveaux stagiaires SAS entrée – janvier 2025 : Droits de la personne accueillie, règlement de fonctionnement, présentation du PAP.</p> <p>Les stagiaires ont le droit de choisir leur formation.</p> <p>Questionnaires et résultats des enquêtes de satisfaction ACCUEIL, FIN DE PREPARATOIRE et FIN DE PARCOURS - 2024</p> <p>Flyer infos droits usagers et outils 2002-2</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 7 droits fondamentaux des stagiaires pour 7 outils de la loi 2002-2</li> <li>- Lien Vidéo explicative Droit des usagers</li> <li>- Lien Tester vos connaissances sur la thématique avec quizz de 10 questions</li> </ul> <p>Le projet d'établissement est en cours d'élaboration depuis le Séminaire Stratégique Projet d'établissement ESRP Jean Moulin les 29, 30 novembre et 6 décembre 2022.</p> <p>Liste des avancées du PE</p> <p>L'établissement veille à la confidentialité des entretiens avec les usagers : musique dans le couloir de l'infirmérie et MPS, salles individuelles qui permettent les entretiens.</p> <p>Hébergements : respect du droit à l'intimité : pancarte ne pas être dérangés.</p> <p>Les interventions en chambre sont organisées : informations, affichage.</p>	
Critère 2.2.7 (Impératif)	<p><b>L'ESSMS garantit la confidentialité et la protection des informations et données relatives à la personne accompagnée.</b></p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Dossiers médicaux sous clé à l'infirmérie. Les dossiers administratifs papier sont sous clé également dans le bureau de la chargée d'accueil. Les dossiers en cours sont sous clé dans le secteur administratif.</p> <p>Les accès aux ordinateurs sont restreints par mots de passe et codes d'accès. Changés régulièrement.</p> <p>Élaboration du Cahier des Charges du Dossier Usager Informatisé Mail 3/4/24</p> <p>Déploiement des coffres-forts numériques DIGIPOSTE</p> <p>Déploiement OCTIME Liberty UMIS</p> <p>Déploiement AGEVAL</p> <p>Déploiement d'OGYRIS Socianova</p> <p>Déploiement de la Messagerie Sécurisée de Santé</p> <p>Un mail de sensibilisation sécurité informatique a été adressé au personnel le 12/12/23.</p> <p>Le prestataire informatique présente VPN, mots de passe, prévention cyber attaques.</p>	4
Thématique	Expression et participation de la personne accompagnée	4
Objectif 2.3	Les professionnels favorisent la participation sociale de la personne accompagnée.	4
Critère 2.3.1	<p><b>Les professionnels favorisent la préservation et le développement des relations sociales et affectives de la personne accompagnée.</b></p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>La visite nous permet de constater que l'organisation des locaux permet aux usagers d'avoir accès à des lieux de convivialité : salles de pause, cafétéria, le club (espace animation qui permet des actions en Art thérapie, le sport adapté, la salle informatique), l'internat propose des espaces communs : tisanerie qui sont autogérés.</p> <p>Les animateurs accompagnent les usagers sur des animations, des sorties, la piscine, les courses le vendredi. La cafétéria accueille les stagiaires qui souhaitent y prendre le repas de midi.</p>	4

	<b>Les professionnels soutiennent et/ou orientent la personne accompagnée pour accéder aux services et dispositifs de droit commun.</b>	4
Critère 2.3.2	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>Des professionnels sont disponibles pour favoriser les accompagnements vers les services de droit commun.</p> <p>Les IDE assurent un accompagnement vers les structures de soin en cas de besoin identifié, lien CMP, Hôpitaux, généralistes.</p> <p>L'AS accompagne vers les structures sociales : MDPH, CAF</p> <p>Les chargées d'insertion assurent l'accompagnement et le suivi des stagiaires à travers des visites d'entreprises, stages, relais auprès du cap emploi, participation aux Duodays, forums.</p>	
Thématique	Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement	3,83
Objectif 2.4	Les professionnels adaptent avec la personne son projet d'accompagnement au regard des risques auxquels elle est confrontée.	3,83
Critère 2.4.2	<p><b>Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques liés aux addictions et conduites à risques auxquels la personne est confrontée.</b></p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Travail avec les CSAPA (centres de soins et de prévention en addictologie), avec un centre d'addictologie au sein de l'hôpital Manhès.</p> <p>L'analyse des risques est effectuée lors de la préadmission par le pôle médical, puis intégrée dans le CR de préadmission et joint au PAP.</p> <p>La Synthèse d'admission regroupe les CR de préadmission : psychologique, médical, social. Les besoins et souhaits du stagiaire sont cités, identifiés par le professionnel, les incidences sur le parcours, les points de vigilance à avoir, les moyens à mettre en œuvre.</p> <p>Ce document sert de base au contrat de séjour.</p> <p>Dans une Synthèse d'admission présentée, nous pouvons suivre le constat médical d'une addiction au tabac et alcool, psychologique, le besoin de soutien et la proposition d'entretien avec le psychiatre.</p> <p>PAP d'un usager : reprise de la parole du stagiaire et la co-construction avec la personne et l'équipe : "Prendre contact avec l'infirmière pour une mise en relation avec le service d'addictologie de Manhès."</p>	4
Critère 2.4.3	<p><b>Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques liés aux chutes auxquels la personne est confrontée.</b></p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Dans la Synthèse d'admission, les risques liés aux chutes sont tracés par le service médical. Un matériel adapté est proposé : voitures, sièges de douche.</p> <p>Les besoins en adaptation ergonomiques sont listés. La synthèse d'admission d'un usager présente l'attribution d'une chambre PMR et la mise à disposition d'une barrière anti-chutes dans la chambre.</p> <p>Le PAP reprend les attentes à l'entrée, les besoins identifiés</p> <p>Des ateliers spécifiques à la prévention des chutes (première cause d'accident du travail chez les stagiaires) ont été mis en œuvre. La volonté est d'offrir aux stagiaires un moyen de préserver leur autonomie et de prévenir les hospitalisations et les complications associées aux chutes.</p> <p>Les ateliers durent 2 heures pour des groupes de 12 stagiaires.</p>	4
	<b>Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques de dénutrition, malnutrition et/ou des troubles de la déglutition auxquels la</b>	4

Critère 2.4.4	<p><b>personne est confrontée.</b></p> <p><b>Commentaire :</b> L'établissement n'est pas soumis au risque de déglutition. Les contrindications sont transmises au service médical qui transmet à la cuisine. Affichages diététiques. Une CESF reprend les questions d'équilibre alimentaire.</p>	4
Critère 2.4.5	<p><b>Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques liés à la sexualité auxquels la personne est confrontée.</b></p> <p><b>Commentaire :</b> Les usagers sont alertés sur les risques liés à la sexualité par le biais d'affichages, participation à octobre rose. Le service infirmier est sollicité pour informer et accompagner les usagers.</p>	4
Critère 2.4.6	<p><b>Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques de harcèlement ou d'abus de faiblesse auxquels la personne est confrontée.</b></p> <p><b>Commentaire :</b> Au cours des ateliers organisés par les psychologues : "sensibilisation au handicap" sont abordés les concepts de vulnérabilité et Habiléités sociales : dire non, faire une demande.</p>	4
Critère 2.4.7	<p><b>Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques de radicalisation et/ou de prosélytisme auxquels la personne est confrontée.</b></p>	3
Thématique	Accompagnement à l'autonomie	4
Objectif 2.5	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement pour favoriser l'autonomie de la personne.	4
Critère 2.5.2	<p><b>Les professionnels soutiennent et accompagnent la personne dans le suivi de son parcours professionnel en lien avec les partenaires.</b></p> <p><b>Commentaire :</b> Des évaluations sont effectuées par les différents professionnels au cours du parcours : entrée et tout au long de la formation. Ces évaluations sont exigées pour l'obtention du titre professionnel. Le Service Insertion de l'ESRP Jean Moulin a pour mission principale de faciliter l'intégration professionnelle des apprenants en situation de handicap. Ce projet de service vise à renforcer et structurer l'accompagnement personnalisé de ces derniers, à développer des partenariats avec les entreprises et à promouvoir l'inclusion et l'accessibilité en milieu professionnel. La psychologue fait passer des quizz évaluation des connaissances en début et fin de parcours. Suivi et évaluation : ? - Indicateurs de suivi : définir des indicateurs de suivi de l'insertion professionnelle des apprenants (taux de placement, durée de recherche d'emploi, etc.) ? - Bilans réguliers : réaliser des bilans réguliers pour évaluer l'efficacité des actions et mettre en place des indicateurs ? - Amélioration continue : ajuster les actions en fonction des résultats des évaluations et des feedbacks des apprenants et des entreprises</p>	4
	<p><b>Les professionnels soutiennent et accompagnent la personne dans le développement de ses compétences, la stimulation, le maintien et la valorisation de ses acquis/acquisitions (capacités, compétences).</b></p>	4

	<i>Commentaire :</i> Travail autour de l'enquête de poste qui consiste à interroger un professionnel sur son parcours, les tâches qu'il réalise au quotidien dans le cadre de son poste et le contexte dans lequel il exerce son métier (entreprise). Il s'agit ici de prendre connaissance d'un cas particulier. Il faut distinguer l'enquête de poste de l'enquête métier. Cette dernière consiste à faire le point sur les généralités d'un métier et non pas sur une situation et un contexte spécifique. La formation ALPHA PRO a pour but l'alphabétisation des adultes au service de l'insertion socio-professionnelle.	
Critère 2.5.3	Thématische	Accompagnement à la santé 3,75
Objectif 2.6		Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement en santé mentale de la personne. 4
	<b>Les professionnels repèrent et/ou évaluent régulièrement et tracent les besoins d'accompagnement en santé mentale de la personne, selon des modalités adaptées.</b>	4
Critère 2.6.1	<i>Commentaire :</i> Une professionnelle présente participe au groupe de travail sur la rédaction d'une fiche "Repérage besoin en santé mentale". Le groupe de travail réunit plusieurs professionnels : psychologues, référent qualité. La formation : "premiers secours en santé mentale" Mai 2022 propose aux professionnels une approche des besoins d'accompagnement en santé mentale. L'évaluation neuro psychologique : la transmission des informations aux formateurs par un outil construit pas la psychologue : schéma de fonctionnement cognitif, bilan cognitif, points d'appui, difficultés cognitives, moyens de ré-entraînement et de compensation possibles. Les conclusions sont utilisés dans le PAP, le bilan de parcours. Lors de la préadmission, des indicateurs, des signalements des professionnels au cours de la prise en charge déclenchent l'évaluation neuro psychologique. Ce bilan permet aux formateurs d'adapter leur prise en charge, il permet également d'affiner la compréhension de l'origine d'une difficulté, en discriminant la difficulté liée à la langue et celle liée aux difficultés psychiques.	
Critère 2.6.3	<b>Les professionnels alertent et/ou mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement en santé mentale de la personne.</b>	4
	<i>Commentaire :</i> A l'occasion des entretiens de préadmission, les suivis en cours sont tracés. Le psychiatre reçoit la personne. Le compte rendu de préadmission est renseigné. Lors de la synthèse d'admission, le parcours antérieur est tracé. A chaque fin d'entretien social, si nécessaire, un résumé est rédigé par l'AS adressé à l'AS du CMP, chargé d'insertion et tutrice. Présentation de dossier psy d'un usager qui atteste du suivi réalisé par le médecin psychiatre de l'établissement en lien avec des structures spécialisées extérieures : service de psychiatrie de l'Hôpital Manhès, demande d'hospitalisation urgences CHSF 29/6/23, Compte rendu d'hospitalisation CHSF 29/6/23 Courrier du 3/7/23 suivi de la personne. Présentation de dossier d'un usager attestant du lien mis en place avec le CMP de Bezons entre le 8/9/23 et le 13/12/23 Communication intra de la situation médicale d'un stagiaire Suivi d'une alerte adressée par une formatrice vers le médecin de l'établissement 14/3/24 Les professionnels ont eu une formation en "premiers secours en santé mentale", "Empathie", "Violence et agressivité"	

	Mise à disposition de flyers L'AS est en contact avec les CMP. Le 8/9/23, elle s'adresse au CMP GHU-Paris.fr pour préparer la sortie d'un usager et lui permettre de fréquenter ensuite un hébergement spécifique.	
Objectif 2.7	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement de fin de vie et du deuil de la personne.	3,5
	<b>Les professionnels échangent en équipe pour adapter l'accompagnement au deuil vécu par la personne.</b>	4
	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>Au quotidien, si les personnes accompagnées informent d'un deuil, les professionnels accompagnent la personne.</p> <p>Dans le cas d'un décès d'une personne, un accompagnement du groupe est mis en place : livre d'or au Club, accompagnement des pairs par la psychologue. Un temps de parole a été proposé et les stagiaires souhaitant participer à la cérémonie ont eu la possibilité de se détacher.</p> <p>Un suivi psychologique a été proposé à l'ensemble des stagiaires.</p> <p>Une stagiaire ayant été informée de sa fin de vie a été soutenue par la psychologue qui présente le dossier.</p> <p>Le deuil n'est pas systématiquement déclaré aux accompagnants. L'information peut arriver par une demande de congé.</p> <p>Les professionnels transmettent l'information. L'AS agit pour un accompagnement social de la personne, les psychologues reçoivent les personnes ou ses pairs. Une passation se fait de l'AS vers la psychologue. L'AS a participé à des groupes de parole dans l'association Pause d'Evry, elle bénéficie d'une formation pour ensuite co-animer avec un thérapeute les groupes de parole. Elle peut ainsi gérer les deuils en interne ou orienter les personnes vers l'association Pause d'Evry qui les accompagnera. L'association Pause d'Evry, est un lieu d'écoute et de paroles : soutien psychologique individuel, consultations familiales, groupes de paroles sur « la parentalité », sur « le deuil », sur « vivre après un évènement traumatique », sur « élever seul(e) son(ses) enfant(s) », sur l'accompagnement de nos parents âgés et/ou malades.</p>	
Critère 2.7.3	<b>Les professionnels mettent en œuvre l'accompagnement de la fin de vie et/ou du deuil de la personne.</b>	3
	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>Pas de procédure d'accompagnement en fin de vie.</p> <p>La personne décédée était suivie par une structure de soins palliatifs.</p> <p>L'accompagnement des usagers peut être modifié, possibilité de jours en télétravail, repos, accompagnement psychologique. Les proches et famille sont également accompagnés psychologiquement et socialement.</p>	
Thématique	Continuité et fluidité des parcours	3,89
Objectif 2.8	Les professionnels favorisent la continuité de l'accompagnement dans l'ESSMS.	3,67
	<b>Les professionnels anticipent les situations de crise ou de rupture dans l'accompagnement ou le parcours de la personne et l'alertent des risques engendrés, le cas échéant.</b>	4
	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les entretiens hebdomadaires, menés par les formateurs référents, permettent de faire le point, et ainsi, de permettre d'identifier les risques de rupture.</p> <p>Les temps d'échange avec les autres intervenants (APA et Art thérapie) permettent d'évoquer des</p>	

Critère 2.8.1	<p>signes d'alerte.</p> <p>La procédure est de se tourner soit vers les psy, soit vers les coordonnateurs. En cas d'urgence, une réunion de synthèse peut s'organiser en urgence.</p> <p>Sur Astagia, le suivi des demandes de réunion d'urgence sont tracées.</p> <p>Cas d'une personne dont l'état de santé lui interdit la conduite alors que son seul moyen de se rendre à l'ESRP est la voiture, son compagnon pouvant l'accompagner uniquement 2 fois par semaine.</p> <p>Stagiaire qui informe la psychologue de soucis de santé psychique : troubles de sommeil, pris en charge maintenant pas la psychologue en relaxation. Il a des difficultés à gérer les situations de conflit la psychologue lui propose des entretiens, mises en situation, jeux de rôles qu'il reproduit dans la formation.</p>	
Critère 2.8.2	<p><b>Les professionnels accompagnent les interruptions et les ruptures d'accompagnement de la personne.</b> <span style="float: right;">4</span></p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>La téléformation est souvent mise en place pour éviter des ruptures d'accompagnement que ce soit lors d'une grève ou suite à des problèmes de santé.</p> <p>Un exemple de poursuite d'accompagnement psychologique d'une personne ayant arrêté son accompagnement est présenté.</p> <p>Les DLU sont présentés. Ils sont stockés à l'infirmérie. Ils peuvent être délivrés aux services d'urgence.</p>	
Critère 2.8.3	<p><b>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés au repérage, à la prévention et à la gestion des risques de rupture de parcours de la personne accompagnée.</b> <span style="float: right;">3</span></p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Pas de formation spécifique sur le repérage, la prévention, et la gestion des risques de rupture de parcours de la personne accompagnée.</p> <p>Formation sur le pouvoir d'agir : se poser la question "comment je peux le faire" plutôt que de se poser la question des limitations.</p> <p>Formations sur l'autodétermination : séminaire des 19 et 20/2/24</p>	
Objectif 2.9	<p>Les professionnels facilitent la fluidité du parcours de la personne accompagnée, en coordination avec les partenaires. <span style="float: right;">4</span></p>	
Critère 2.9.1	<p><b>Les professionnels se coordonnent avec les partenaires du territoire impliqués dans le parcours de la personne accompagnée et partagent les informations nécessaires.</b> <span style="float: right;">4</span></p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les partenaires du territoire impliqués dans le parcours des stagiaires sont connus.</p> <p>Les premiers entretiens avec la personne permettent, avec l'accord de la personne, de tracer les suivis : hospitalisations, suivis psychologiques.</p> <p>En fin de parcours, lors de la réorientation, les suggestions de suivi apparaissent.</p> <p>Dans le PAP, les suivis extérieurs sont tracés. Les besoins sont tracés.</p>	
Critère 2.9.2	<p><b>Les professionnels informent la personne accompagnée, et son entourage, des alternatives pour la continuité de son parcours.</b> <span style="float: right;">4</span></p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les usagers participent à l'élaboration de leur projet. Ils échangent avec les professionnels, les</p>	

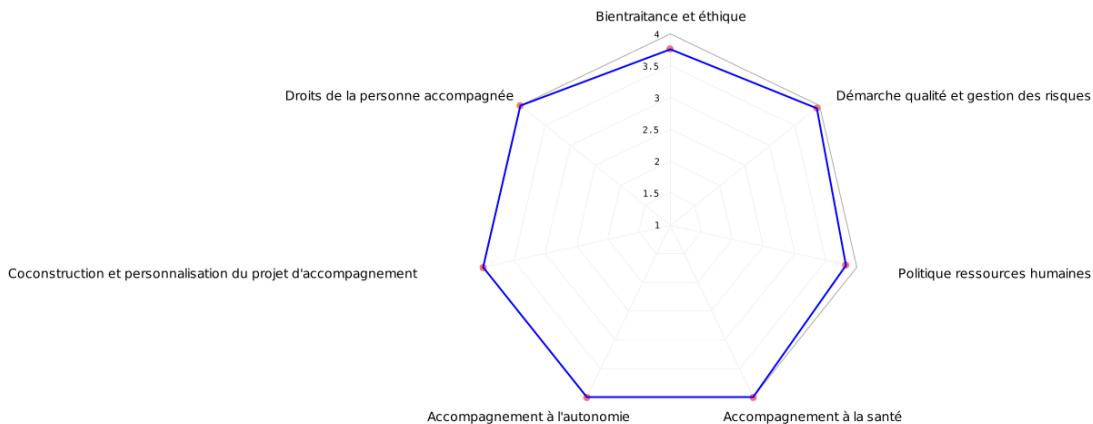
	préconisations et suivis d'objectifs sont tracés et attestent de ces transferts d'informations.	
Critère 2.9.3	<p><b>Les professionnels transmettent toute information nécessaire à la continuité de l'accompagnement de la personne aux professionnels qui prennent le relais et à l'entourage.</b></p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les Dossier de liaison d'urgence, (DLU) sont disponibles à l'infirmérie.</p> <p>Les bilans de fin de parcours, pluridisciplinaires sont adressés à la MDPH. Le bilan est signé par l'usager et lui est remis.</p> <p>Lors de la constitution du dossier administratif, il est proposé aux stagiaires de signer un document "Consentement au recueil et à l'échange de données personnelles dans le cadre des missions de l'établissement" autorisant le transfert de données. Des documents signés nous sont présentés.</p> <p>L'Assistante de service social transmet des informations à ses partenaires (travailleurs sociaux déjà en place, CMP, tutrices) en présence de la personne qui relit avec l'AS.</p> <p>Les usagers sont informés par mail de la transmission de bilans à la MDPH, signés par eux.</p>	4
Objectif 2.10	Les professionnels partagent entre eux les informations nécessaires à la continuité de l'accompagnement de la personne.	4
Critère 2.10.1	<p><b>Les professionnels partagent entre eux les informations nécessaires à l'accompagnement de la personne.</b></p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les professionnels partagent entre eux les informations lors de temps dédiés :</p> <p>Codir</p> <p>Copil qualité</p> <p>Synthèse admission</p> <p>Commission attribution des chambres</p> <p>Synthèse situation stagiaires</p> <p>Réunions pap</p> <p>Synthèse fin de parcours</p> <p>Réunions de service MPS (Médico Psycho Social)</p> <p>Réunions de service formations</p> <p>Réunions de service secrétariat, rémunération et formation</p> <p>Réunions de service formation insertion</p>	4
Critère 2.10.2	<p><b>Les professionnels respectent les règles de sécurisation des données, des dossiers et des accès.</b></p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Charte informatique signée à l'arrivée du professionnel.</p> <p>Certains espaces numériques ne sont pas accessibles à tous les professionnels.</p> <p>Les secrets professionnels sont respectés par une limitation d'accès.</p> <p>Formation sur le secret partagé 2 et 3/12/24.</p>	4

### Axes de progrès

(reprise des critères standards ayant une cotation inférieure à 3 et des critères impératifs ayant une cotation inférieure à 4).

		Cotation
Thématique	Bientraitance et éthique	3,38
Objectif 2.1	Les professionnels contribuent aux questionnements éthiques.	3,38
Critère 2.1.4	<p><b>L'ESSMS organise le questionnement éthique en associant l'ensemble des acteurs (personne accompagnée, professionnels, partenaires) et participe à des instances de réflexion éthique sur le territoire.</b></p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>La réflexion éthique n'est pas structurée en comité éthique. Elle est traitée transversalement en équipe pluridisciplinaire.</p> <p>Une APP est en place depuis le 18/3/25. Elle est ouverte à l'ensemble des professionnels du pôle psychosocial participant et deux formateurs volontaires.</p> <p>Dans le but d'initier une réflexion éthique, la responsable qualité et une formatrice en linguistique ont participé à la Journée d'étude " Initier un comité d'éthique dans les établissements sociaux et médico-sociaux" le jeudi 26 septembre 2024.</p> <p>Lors de réunions de directeurs, les questions éthiques sont posées.</p>	2,5

## Chapitre 3 - L'ESSMS



### Axes forts

(*reprise des critères standards ayant une cotation supérieure ou égale à 3 ainsi que les critères impératifs cotés 4 et « \* »*)

		Cotation
Thématique	Bientraitance et éthique	3,75
Objectif 3.1	L'ESSMS définit et déploie sa stratégie en matière de bientraitance.	3,75
Critère 3.1.1	<p><b>L'ESSMS définit sa stratégie en matière de bientraitance et en partage une définition commune avec l'ensemble des acteurs.</b></p> <p><i>Commentaire :</i>            Organisation du séminaire 19 et 20 février 2024 : De la promotion de la bientraitance à la prévention des risques de maltraitance. Sensibilisation des professionnels : Travaux sur la promotion de la bientraitance et la prévention de la maltraitance, Travaux en groupe sur « les principes d'interventions de l'ESRP Jean Moulin » : L'individualisation des accompagnements, l'approche par les compétences, la recherche de l'auto-détermination, l'approche par les compétences, la compensation du handicap, le refus de la maltraitance et la promotion de la bientraitance, le respect et la promotion des droits.</p> <p>La bientraitance est abordée en CVS. Proposition d'organiser une session de sensibilisation sur ce sujet. Les représentants ont demandé de poursuivre les ateliers bientraitance dans les formations qualifiantes.</p> <p>Des ateliers sur les habilitations sociales et le handicap ont été organisés par les psychologues pour la session PCMT (Parcours Compétences – Métiers du Tertiaire)</p> <p>Dans le cadre de la finalisation du projet d'établissement, le groupe de travail ayant travaillé sur le repérage des situations de maltraitance va engager la phase 2 sur la promotion de la Bientraitance. Dans ce cadre là, stagiaires et professionnels seront sollicités pour faire partie de ce groupe de réflexion.</p>	4
Critère 3.1.2	<p><b>L'ESSMS définit l'organisation et les modalités de déploiement de sa démarche de bientraitance et met à disposition les outils adaptés.</b></p>	4
	<p><b>L'ESSMS organise des actions de sensibilisation à la bientraitance pour tout nouvel intervenant (partenaire, bénévole,...)</b></p>	3

Critère 3.1.3	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>La pochette d'accueil ESRP est remise et elle est explicitée, elle comprend en particulier : Flyer infos droits usagers et outils 2002-2, Plaquette "bien accueillir les personnes handicapées."</p> <p>La responsable qualité rencontrée sensibilise oralement à la bientraitance tout nouvel intervenant.</p>	
Critère 3.1.4	<p><b>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la bientraitance.</b></p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Lors du séminaire des 19 et 20 février 2024, la bientraitance fait l'objet d'un présentation.</p> <p>Des professionnels bénéficient de formations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pouvoir d'agir-DPA favoriser l'empowerment dans le milieu social septembre 2023 deux professionnels présentent les attestations de participation.</li> <li>- Webinaire qualité AGAVAL – Comment agir concrètement pour promouvoir la bientraitance et prévenir la maltraitance 19/11/2024</li> <li>- Pratiquer l'empathie 19 et 20/11/24</li> <li>- Secret professionnel et partage d'information 2 et 3/12/24</li> </ul>	4
Thématique	Droits de la personne accompagnée	4
Objectif 3.2	L'ESSMS veille à ce que la personne accompagnée dispose d'un cadre de vie adapté et respectueux de ses droits fondamentaux.	4
Critère 3.2.1	<p><b>L'ESSMS accompagne les personnes pour qu'elles puissent vivre dans des conditions matérielles et un cadre de vie respectueux de leurs droits fondamentaux.</b></p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>L'identification des besoins se fait dès la préadmission : s'assurer de l'adéquation entre l'offre de l'ESRP et les besoins de la personne. Identifier les aménagements qui doivent être mis en place le plus tôt possible dès l'admission du stagiaire.</p> <p>Identification des besoins sociaux : rencontre avec travailleur social (AS CESF), une des deux psychologues et par le service médical : un entretien avec IDE et médecin généraliste. Si besoin, demande spécifique, appel à des praticiens extérieurs.</p> <p>Des aménagements de mobilier : lits médicalisés, travaux sur les chambres et aménagements sur le site pour une personne de petite taille. Personnes déficients auditifs : alarmes visuelles. Aménagements déficient visuel avec accompagnement entreprise Acceciaa accompagne tous les acteurs de la mise en accessibilité des Établissements Recevant du Public parcours d'évaluation avec la personne.</p> <p>Mise à disposition de matériel ergonomique dans les salles de formation : sièges, reposes pieds, logiciels de compensation, plage braille.</p> <p>Aide humaine : aide au portage de plateaux, adaptation passation examens, nettoyage de la chambre à la demande du stagiaire.</p>	4
Thématique	Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement	4
Objectif 3.4	L'ESSMS coconstruit sa stratégie d'accompagnement et son inscription dans le territoire, dans une approche inclusive.	4

Critère 3.4.1	<p><b>L'ESSMS met en œuvre une approche inclusive des accompagnements proposés.</b> <span style="float: right;">4</span></p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>L'alphabétisation a une approche inclusive, elle permet aux stagiaires de se former dans des structures de droit commun.</p> <p>Plateforme de Formation Accompagnée : attente du financement ARS.</p> <p>Aménagements des épreuves d'examen : demandes d'aménagement d'épreuves.</p> <p>Travail en linguistique : langage simplifié</p> <p>Favoriser l'obtention du permis de conduire avec l'association Essonne mobilité.</p> <p>Organisations de sorties : JO, sorties linguistiques, tennis fauteuil Rolland Garros</p>
Critère 3.4.2	<p><b>L'ESSMS s'inscrit dans des partenariats pour enrichir son offre d'accompagnement au bénéfice des personnes.</b> <span style="float: right;">4</span></p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les animateurs ont un partenariat local : Sorties culturelles ou festives, Activités diurnes &amp; Soirées jeux, Les partenariats et accompagnements mis en place ( Ville de Fleury Mérogis - Greet ers, Centre Musical et Artistique de Fleury-Mérogis - ESRP Sillery - Scène Nationale de l'Essonne - Théâtre de Brétigny - Piscine de Sainte-Geneviève - FFCV (fédération française de char à voile) - APF (accompagnement CLIPS). Octobre Rose, Spogomi World Cup 2023 Accompagnement CLIPS, ALPHA PRO, PPMH.)</p> <p>Projet du Service Insertion</p> <p>Le Service Insertion de l'ESRP développe des partenariats avec les entreprises.</p> <p>Partenariats médicaux : MDS, CMP, Hôpital services nutrition, addictologie (journées de prévention tabac)</p>
Critère 3.4.3	<p><b>L'ESSMS s'inscrit dans des projets communs avec les partenaires du territoire pour renforcer l'offre d'accompagnement.</b> <span style="float: right;">4</span></p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les EEP s'inscrivent dans un réseau européen.</p> <p>Innovation en lien avec ENS de Paris Saclay : convention</p> <p>Réponse à appel à projets de l'EHPAD de l'association, participation à des ateliers de théâtre.</p> <p>Les stagiaires ALPHA PRO en linguistique participent à des temps d'échange intergénérationnel avec l'EHPAD Marcel Paul jeux, petits déjeuners</p> <p>Suite à la réussite du Job dating 11/2/25 dans le cadre des EEP avec les membres du Rotary d'Evry-Corbeil, une proposition de participation à la Fête des Potagers est faite à l'ESRP.</p> <p>Un Projet de digitalisation des formations est développé dans le cadre de la FAGERH</p> <p>Une convention lie la MDPH de l'Essonne et 5 ESRP de l'Essonne pour formaliser un partenariat : participation aux équipes pluridisciplinaires de la MDPH, actions d'information auprès personnel MDPH, CDAPH, participation à des groupes de travail sur l'insertion professionnelle et mise en œuvre d'évaluations de courte durée.</p>
Critère 3.4.4	<p><b>L'ESSMS est force de proposition et d'innovation pour améliorer la qualité des accompagnements et les modalités d'intervention.</b> <span style="float: right;">4</span></p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Dispositifs innovants tertiaires : organisation en pôle qui permet aux stagiaires d'essayer plusieurs métiers du tertiaire.</p> <p>Entreprises d'entraînement pédagogique dont on peut retrouver le projet dans : site/les formations/Les E.E.P au sein des formations du Tertiaire.</p> <p>Les EEP s'inscrivent dans un réseau européen.</p>

	Structuration en pôle sur l'électronique et l'électrotechnique afin de rendre la formation plus modulaire,	
Critère 3.4.5	<p><b>L'ESSMS développe des actions d'ouverture à et sur son environnement pour favoriser les interactions et partenariats.</b></p> <p><i>Commentaire :</i> Une Journées portes ouvertes a été organisée le 6/11/24. Ouverte à l'ensemble des partenaires. 145 visiteurs ont répondu à l'invitation. L'établissement s'ouvre sur l'extérieur par le biais d'une Page LinkedIn et d'un Site internet "ESRP Jean moulin".</p>	4
Thématique	Accompagnement à l'autonomie	4
Objectif 3.5	L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement de la personne accompagnée.	4
Critère 3.5.1	<p><b>L'ESSMS définit sa stratégie de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées et s'assure de sa mise en œuvre.</b></p> <p><i>Commentaire :</i> Ateliers administratifs sur l'autonomie : convention avec Finances &amp; Pédagogie pour accompagner les stagiaires sur la gestion de leur budget. Crée en 1957 par les Caisses d'Épargne, Finances &amp; Pédagogie est une association qui réalise des actions de sensibilisation et de formation, sur le thème de l'argent dans la vie, auprès de tout public, jeunes et adultes à la demande d'acteurs de l'économie sociale et solidaire. Projet du dispositif alphabétisation : être autonome dans les démarches administratives, soins, liens avec l'extérieur. EEP : Missions au quotidien pédagogie du savoir faire et du savoir être, individualisée, complétée par un accompagnement personnalisé du formé demandeur d'emploi à la mobilité, l'insertion et / ou le retour à la vie active. Club : espace dédié à la vie sociale, art thérapeute qui anime des ateliers, monteur prestataire sport adapté, psychologues animant des ateliers autour du handicap invisible et des habiletés sociales. La Tisanerie est un espace d'échanges sociaux. Les hébergements dans l'ESRP et externalisés permettent une intégration sociale par les échanges, les partages de temps informels ou formels des soirées et des Week end. Les Ateliers proposés par la société de transport TISSE (Transport Intercommunaux Seine Sénart Essonne) afin de mieux comprendre le réseau de transport de la Ville ; comprendre le rôle des différents intervenants ou encore vous aider à la connexion sur les outils numériques afin d'appréhender votre futur trajet. Plan de formation 2024 : La Communication Améliorée et Alternative Prévention et gestion des troubles du comportement Autisme et prise en charge permet aux salariés de comprendre les personnes accueillies présentant des pathologies nouvelles pour l'établissement. Une fiche "Risque d'isolement social" est en cours de validation par le COPIL qualité. Elle nous est présentée.</p>	4
Critère 3.5.2	<p><b>Les professionnels mettent en œuvre les actions de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées.</b></p> <p><i>Commentaire :</i> Une professionnelle présente participe au groupe de travail sur la rédaction de la Fiche : Risque</p>	4

	d'isolement social Les animateurs du Club sont présents du lundi au dimanche, ils proposent quotidiennement des activités culturelles, sportives, ludiques et mémorielles qui jouent un rôle important au niveau du sentiment de bien-être des stagiaires à l'ESRP.	
	<b>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la préservation de l'autonomie et à la prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées.</b>	4
Critère 3.5.3	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les professionnels participent à des formations leur permettant d'avoir une connaissance des pathologies qui se développent dans l'établissement : TDA, autisme, troubles du neuro développement.</p> <p>Formation empowerment</p>	
Thématique	Accompagnement à la santé	4
Objectif 3.6	L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de gestion du risque médicamenteux.	4
	<b>Les professionnels alertent en cas de risque lié à la prise en charge médicamenteuse, dont la iatrogénie.</b>	4
Critère 3.6.4	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>L'ESRP n'a pas mission de distribuer des médicaments, les usagers étant autonomes à ce sujet. L'infirmérie peut dispenser du Doliprane.</p> <p>Les vaccinations sont encouragées, elles sont effectuées directement par les pharmaciens à l'occasion de l'achat.</p> <p>L'injection de médicament peut être effectuée par l'IDE sur présentation de l'ordonnance et du médicament.</p> <p>Les professionnels signalent des comportements modifiés (état de la chambre, comportement, hygiène, vidage de la poubelle comprimés jetés), les formateurs, les professionnels du MPS s'adressent au service médical.</p>	
Objectif 3.7	L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de prévention et de maîtrise du risque infectieux.	4
	<b>L'ESSMS définit sa stratégie de prévention et de maîtrise du risque infectieux et s'assure de sa mise en œuvre.</b>	4
Critère 3.7.1	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>Le plan bleu est adressé aux ARS le 10/3/25.</p> <p>Le plan bleu est dans la base de données de l'établissement.</p> <p>Le PCA est présenté dans les supports muraux dans les différents services de l'établissement.</p> <p>Le plan bleu est diffusé : Mail CSE ESRP Jean Moulin et professionnels 18/3/25</p>	
	<b>Les professionnels mettent en œuvre les actions de prévention et de gestion du risque infectieux.</b>	4
Critère 3.7.2	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>Le Plan bleu est affiché dans les différents lieux de l'établissement, il est accessible sur la base de données X</p> <p>Il est présenté sous la forme de fiche "Guide pratique Savoir et comprendre"</p> <p>Il est dressé aux ARS le 4 mars 2025.</p> <p>L'Hygiène des mains est rappelée par affichage dans les lieux d'hygiène.</p>	

	<b>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à la maîtrise du risque infectieux.</b>	4
Critère 3.7.3	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>Plan de gestion de crise et continuité d'activité - Plan bleu est présenté aux professionnels lors de la réunion institutionnelle du 20/1/2025 (PPT présentation "Guide pratique Savoir et comprendre" Le plan bleu est affiché dans des présentoirs dans différents lieux de l'établissement. "Guide pratique Savoir et comprendre" : Plan de gestion de crise et continuité d'activité - Plan bleu à disposition des usagers et des professionnels.</p>	
Thématique	Politique ressources humaines	3,83
Objectif 3.8	L'ESSMS définit et déploie une politique ressources humaines au service de sa stratégie et de la qualité de l'accompagnement.	3,83
Critère 3.8.1	<p><b>L'ESSMS définit et déploie sa politique ressources humaines et met en œuvre une démarche de prévention des risques professionnels.</b></p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Le DUERP Maj Fev 2025 revu au dernier CHSCT. Le DUERP est sur l'intranet. Diagnostic DOH : entretiens individuels, observations, questionnaire. Un plan de 14 actions préconisées est en cours de déploiement. Prévention des risques professionnels : Proconsult L'ESSMS n'assure pas l'information sur la protection du lanceur d'alerte.</p>	3
Critère 3.8.2	<p><b>L'ESSMS met en œuvre un processus d'accueil et d'intégration des nouveaux professionnels et intervenants.</b></p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>L'ESRP Jean Moulin dispose d'un processus d'accueil et d'intégration des nouveaux professionnels, décrit par une procédure.</p>	4
Critère 3.8.3	<p><b>L'ESSMS adapte sa gestion des emplois et des parcours professionnels aux évolutions du secteur et de sa stratégie.</b></p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les évolutions du secteur sont suivis. les informations produites par les fédérations FEHAP, URIOPS et FAGHER renseignent sur les évolutions du secteur. Le plan de formation prend en compte les exigences des évaluations HAS. L'évolution du profil des personnes accueillies, selon le décret d'octobre 2020, amène à préparer l'établissement à recevoir un public plus jeune. Des partenariats avec l'ITEP, permet des périodes d'immersion encadrées en horticulture pour des adolescents d'IME. L'augmentation des troubles psychiques chez les personnes accueillies a amené l'établissement à recruter une neuropsychologue. Le poste de psychiatre non remplacé va être remplacé par une IDE ayant un parcours en psychiatrie. L'évolution des titres professionnels sont suivis par les professionnels qui participent à des temps d'information sur cette évolution.</p>	4

	<b>L'ESSMS met au service des accompagnements une équipe de professionnels formés et qualifiés.</b>	4
Critère 3.8.4	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les entretiens professionnels sont assurés par le N+1. Une trame d'entretien est disponible</p> <p>Les diplômes sont contrôlés avant l'embauche.</p> <p>Les souhaits individuels de formation sont recueillis. Un plan annuel de formation est élaboré et présenté en CSE.</p> <p>Bilan en CSE tracé dans le bilan d'activité.</p>	
Critère 3.8.5	<p><b>L'ESSMS définit des modalités de travail adaptées pour garantir la sécurité, la continuité et la qualité de l'accompagnement des personnes.</b></p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les horaires de travail sont affichés.</p> <p>Le logiciel Octime n'est pas encore déployé. La gestion des temps, de travail est gérée par le service RH à partir d'un tableau Excel. Les professionnels n'y ont pas accès.</p> <p>Les heures supplémentaires sont soumises au cadre qui les transmet au service RH. La gestion des congés est rappelée annuellement.</p> <p>Charte de télétravail : Accord télétravail 3/7/24 signé. Les professionnels d'accompagnement n'ont pas accès au télétravail.</p>	4
Critère 3.8.6	<p><b>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux RBPP, procédures et références spécifiques à leur cadre d'intervention.</b></p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les documents RBPP sont à disposition sur la base de données de l'établissement.</p> <p>Les recommandations servent de base aux différents groupes de travail. Nous observons les documents utilisés par les professionnels qui attestent de cette utilisation.</p>	4
Objectif 3.9	L'ESSMS met en œuvre une politique de qualité de vie au travail.	3,83
Critère 3.9.1	<p><b>L'ESSMS promeut une politique favorisant la qualité de vie au travail.</b></p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>DOH Consultants intervient dans le cadre des RPS suite à une alerte émise par deux salariées concernant la détérioration des conditions de travail des professionnels en 12/22.</p> <p>Un café d'accueil permet aux professionnels de se rencontrer avant la journée de travail.</p> <p>Possibilité de déjeuner sur place.</p> <p>L'établissement se situe dans un environnement de verdure très protégé.</p> <p>Souplesse dans les horaires de travail qui se négocient lors de l'embauche, en lien avec la vie personnelle du salarié.</p>	4
Critère 3.9.2	<p><b>L'ESSMS favorise la qualité de l'environnement de travail des professionnels.</b></p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Des investissements réguliers en mobilier, la réfection et entretien des locaux et des bureaux.</p> <p>Les professionnels sont équipés en PC portables sécurisés avec un VPN.</p> <p>Des CNR ont été mobilisés pour améliorer le mobilier de la salle de pause.</p> <p>Les professionnels peuvent avoir du matériel ergonomique.</p> <p>Un projet immobilier est en cours pour la reconstruction des ateliers.</p>	4
	<b>L'ESSMS organise des espaces de discussion et de partage pour les professionnels et des temps de soutien psychologique et/ou éthique.</b>	3,5

	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>L'ESRP organise des espaces de discussion et de partage pour les professionnels à fréquence régulière.</p> <p>Codir</p> <p>Copil qualité</p> <p>Synthèse admission</p> <p>Commission attribution des chambres</p> <p>Synthèse situation stagiaires</p> <p>Réunions pap</p> <p>Synthèse fin de parcours</p> <p>Reunions de service mps</p> <p>Reunions de service formations</p> <p>Reunions de service secrétariat rémunération et formation</p> <p>Réunion de service formation insertion</p> <p>Réunion de service entretien</p> <p>Réunion Service Achat</p> <p>Réunion Restauration</p> <p>Réunion Service Hébergement</p> <p>Dans le cadre de la démarche qualité, des réunions spécifiques sont organisées comme pour la rédaction du PE.</p> <p>Des temps conviviaux sont organisés : remise des médailles du travail, fins de cessions, café d'accueil quotidien, BBQ avant les vacances d'été.</p> <p>Des temps sont autorisés pour accompagner leurs jeunes enfants à l'école le jour de la rentrée scolaire.</p> <p>Un référent handicap et harcèlement, élu au CSE, Il a reçu la formation Prévenir et faire face aux agissements sexistes et au harcèlement sexuel 3/7/24.</p> <p>Des APP ont été récemment mis en place pour les professionnels MPS et deux formateurs. Les autres professionnels n'en bénéficient pas.</p>
Thématique	Démarche qualité et gestion des risques 3,95
Objectif 3.10	L'ESSMS définit et déploie sa démarche d'amélioration continue de la qualité et gestion des risques. 4
Critère 3.10.1	<p><b>L'ESSMS définit sa politique qualité et gestion des risques.</b> 4</p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Le copil qualité, composé du directeur, des responsables du dispositif de formation, des coordinatrices, de la responsable qualité, une formatrice linguistique, la chargée d'insertion, la chargée d'admission, la responsable pédagogique et le responsable du service entretien est opérationnel et se réunit une fois par mois.</p> <p>L'acquisition du logiciel Ageval permet une harmonisation des pratiques et un pilotage centralisé de LA démarche qualité.</p> <p>Participation de la responsable qualité au groupe de travail de la Fagerh.</p> <p>Accompagnement par un prestataire AQM Conseil qui intervient dans une démarche d'approche par les processus.</p> <p>L'ESRP communique régulièrement sur sa démarche d'amélioration continue de la qualité et gestion des risques auprès de l'ensemble des parties prenantes :</p> <p>Lors des réunions institutionnelles : séminaire des professionnels 19 et 20/2/24</p> <p>Lors de la réunion d'accueil des nouveaux stagiaires.</p> <p>Lors des réunions du CVS</p> <p>Pour se préparer à recevoir la visite des évaluateurs, la responsable qualité a rencontré les élus</p>

	<p><b>CVS</b></p> <p>Les membres du CVS ont recueilli la parole des stagiaires sur les critères qui font l'objet des entretiens.</p> <p>Les représentantes témoignent que de nombreuses réunions ont été faites autour de la gestion des conflits.</p>	
Critère 3.10.2	<p><b>L'ESSMS met en œuvre sa démarche qualité et gestion des risques.</b></p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Compte-rendu de réunion COPIL Qualité N° 2025 - 01</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Présentation des missions du COPIL Qualité</li> <li>2. Modalités de fonctionnement du COPIL</li> <li>3. Présentation des résultats des questionnaires de satisfaction 2025</li> </ol> <p>Trois enquêtes satisfaction par cession : début, et fin de préparatoire et fin de parcours. Les analyses sont communiquées au personnel une fois par an, au CVS. Le rapport d'activité présente le résultat des enquêtes qui est affiché dans le service MPS.</p> <p>Des points réguliers sont faits en CVS sur la mise en œuvre de la démarche d'amélioration continue de la qualité.</p> <p>Les représentants disent avoir toute la possibilité de proposer des axes d'amélioration dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de la qualité : Petit déjeuner salé pour le matin pour les personnes diabétiques. Journée végétarienne. Le tri collectif pour éviter le gâchis. Demande d'intervention de la mairie pour offrir des possibilités de stages aux stagiaires. Demande d'accessibilité gratuite de la piscine pour les internes. Demande de navette à TRANSDEV.</p> <p>*Demande pour les nouveaux stagiaires de pouvoir faire une demande de visite de la ville.</p>	4
Objectif 3.11	<p>L'ESSMS définit et déploie son plan de prévention des risques de maltraitance et de violence.</p>	4
Critère 3.11.1 (Impératif)	<p><b>L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence au bénéfice des personnes accompagnées.</b></p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Dans le cadre du projet d'établissement 2023-2027, un groupe de travail regroupant des professionnels de l'ESRP avec comme thématique « Garantir la bientraitance, l'absence de maltraitance et le respect des droits fondamentaux des stagiaires » a été mis en place. Les usagers ont été sollicités pour participer à ce groupe.</p> <p>Un travail sur l'identification des situations avec risque de maltraitance s'est déroulé le 10/12/24</p>	4
Critère 3.11.2 (Impératif)	<p><b>L'ESSMS traite les signalements de faits de maltraitance et de violence, et met en place des actions correctives.</b></p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les faits de maltraitance sont déclarés par le biais de déclaration d'EI ou EIG</p>	4
Critère 3.11.3	<p><b>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la détection et au signalement de faits de maltraitance et de violence.</b></p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et formés à la détection et au signalement de faits de maltraitance et de violence : Prévention de la maltraitance : 14 professionnels, De la promotion de la bientraitance à la prévention des risques de maltraitance : sensibilisation des professionnels Séminaire février 2024, Mail : transmission aux professionnels du document HAS</p>	4

	"Bientraitance et gestion des signaux de maltraitance en établissement" 30/10/24	
Objectif 3.12	L'ESSMS assure le recueil et le traitement des plaintes et des réclamations.	4
Critère 3.12.1 (Impératif)	<p><b>L'ESSMS organise le recueil et le traitement des plaintes et des réclamations.</b></p> <p><i>Commentaire :</i> Une affiche Remarques réclamations avec QR code permet aux usagers de déclarer des plaintes et des réclamations. Ils peuvent se faire accompagner par un professionnel qui saisit la plainte sur Ageval dans le module réclamations stagiaires. Le PPT, support de la réunion d'accueil des nouveaux stagiaires présenté par la responsable qualité, expose le mode de déclaration des plaintes et des réclamations.</p>	4
Critère 3.12.2 (Impératif)	<p><b>L'ESSMS communique sur le traitement des plaintes et des réclamations aux parties prenantes.</b></p> <p><i>Commentaire :</i> Les réponses individuelles aux déclarants se font directement auprès de la personne. CR CVS 12/03/24 Présentation de l'affiche « racontez nous » La déclaration d'un événement, d'une réclamation Retour sur les 3 questionnaires satisfaction 2023 Retour sur les événements indésirables et réclamations 2023 CR CVS 13/03/25 Les questions et réclamations posées à l'occasion des CVS permettent également un traitement direct de celles-ci Retour sur les éléments indésirables et réclamations 2023 Synthèse des réclamations et éléments indésirables 2024 La catégorie la plus importante avec 59 % est celle des violences et comportements. Nous exposons les actions déjà mises en oeuvre et celles pouvant l'être comme la généralisation de l'atelier faire groupe en qualifiant, la poursuite du groupe de travail sur la maltraitance. Affichage sur les panneaux du site</p>	4
Critère 3.12.3 (Impératif)	<p><b>Les professionnels analysent en équipe les plaintes et les réclamations et mettent en place des actions correctives.</b></p> <p><i>Commentaire :</i> Les plaintes, réclamations et EI sont déclarées par les professionnels sur Ageval. Une Synthèse des fiches de déclaration d'événements et réclamations stagiaires 2024 est diffusée aux professionnels.</p>	4
Objectif 3.13	L'ESSMS assure le recueil et le traitement des événements indésirables.	4
Critère 3.13.1 (Impératif)	<p><b>L'ESSMS organise le recueil et le traitement des événements indésirables.</b></p> <p><i>Commentaire :</i> Les parties prenantes sont régulièrement informées sur le recueil et le traitement des événements indésirables. Les procédures décrivent le processus de traitement d'un événement indésirable. PPT sensibilisation EI Ageval 09/02/24 : "la déclaration et le traitement des événements indésirables ou des réclamations des personnes accueillies, un impératif dans la démarche qualité". PPT Les moyens d'expression des bénéficiaires au Centre Jean Moulin 02/05/2016 : La déclaration d'un événement, d'une réclamation</p>	4

	Les déclarations se font sur Ageval. Nous suivons le déroulé d'un EI du 11/12/2024 sur Ageval	
Critère 3.13.2 (Impératif)	<p><b>L'ESSMS communique sur le traitement des évènements indésirables auprès des parties prenantes.</b> <span style="float: right;">4</span></p> <p><i>Commentaire :</i> Le suivi des réclamations s'effectue sur Ageval. Le professionnel déclare, l'information est adressée automatiquement au responsable du service concerné par la thématique, au directeur et au responsable qualité. L'ensemble des EI est repris sur un tableau de bord du logiciel qui permet de visionner l'avancement du dossier. Les responsables traitent avec leurs équipes ou le directeur si le responsable est en cause. Le déclarant est informé pour toute nouvelle action sur sa déclaration. Les professionnels sont informés statistiquement et annuellement des EI et EIG. les pistes d'action des actions mises en œuvre pour la prévention des EI sont présentées. les usagers, par le biais du CVS sont informés statistiquement et annuellement des EI et EIG. Les CR de CVS de mars 2024 et 2025 l'attestent. Retour sur les éléments indésirables et réclamations 2023 Synthèse des réclamations et éléments indésirables 2024 Présentation de la synthèse des 34 réclamations et évènements indésirables de professionnels en 2023</p>	
Critère 3.13.3 (Impératif)	<p><b>Les professionnels déclarent et analysent en équipe les évènements indésirables et mettent en place des actions correctives.</b> <span style="float: right;">4</span></p> <p><i>Commentaire :</i> Les professionnels sont formés et informés régulièrement sur la déclaration d'EI. Les EI sont analysés en RETEX Ils déclarent des EI. Des actions correctives sont mises en place et tracées.</p>	
Critère 3.13.4	<p><b>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la gestion des évènements indésirables.</b> <span style="float: right;">4</span></p> <p><i>Commentaire :</i> Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la gestion des évènements indésirables.</p>	
Objectif 3.14	L'ESSMS est doté d'un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité.	3,71
Critère 3.14.3	<p><b>Les professionnels participent aux exercices et aux retours d'expérience partagés, organisés par l'ESSMS.</b> <span style="float: right;">4</span></p> <p><i>Commentaire :</i> Des exercices d'évacuation sont effectués régulièrement et sont tracés. Un Avis favorable de la commission de sécurité du 24/1/24 est indiqué sur le registre de sécurité de l'établissement.</p>	
Critère 3.14.4	<p><b>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la gestion de crise.</b> <span style="float: right;">4</span></p> <p><i>Commentaire :</i> Les professionnels sont régulièrement formés à la lutte contre l'incendie et Sauveteur Secouriste</p>	

	du travail. Les Sauveteurs Secouristes du travail sont identifiés dans l'établissement par des affichettes.	
Objectif 3.15	L'ESSMS s'inscrit dans une dynamique d'innovation et d'évolution sociétale.	4
Critère 3.15.1	<p><b>L'ESSMS définit et met en oeuvre sa stratégie d'optimisation des achats et de développement durable.</b></p> <p><i>Commentaire :</i>            L'établissement est adhérent à la centrale d'achat Cacique.            Des pratiques éco responsables sont en place (Isolation chaufferie, arrêt les produits phytosanitaires sanitaires, formation horticole, tri des déchets par tables de tri au restaurant, valorisation des bio déchets, paramétrage automatique des imprimantes : copieurs impression noir et blanc et recto verso, le coffre fort numérique est en place, destruction des papiers, recyclage des ordinateurs, courriers numérisés, dématérialisation complète des paiements.)            Des campagnes de sensibilisation impliquant les stagiaires sont engagées comme la pesée des déchets.</p>	4
Critère 3.15.2	<p><b>L'ESSMS définit et déploie sa stratégie numérique.</b></p> <p><i>Commentaire :</i>            L'UMIS a édité un schéma directeur du système d'information SDSI.            Les professionnels reçoivent la Charte utilisation matériel informatique à leur entrée en fonction.            Le Règlement fonctionnement ESRP novembre 2023 point 6 définit la stratégie numérique.</p>	4
Critère 3.15.3	<p><b>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux outils numériques.</b></p> <p><i>Commentaire :</i>            Déploiement du logiciel Ogiris à partir du mois de mai.            La responsable qualité, personne ressource sur Astagia, est disponible pour informer les professionnels qui ont eu une formation d'une demi-journée.</p>	4

### Axes de progrès

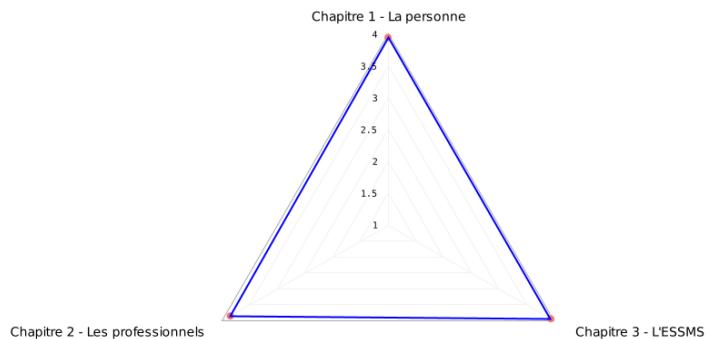
(reprise des critères standards ayant une cotation inférieure à 3 et des critères impératifs ayant une cotation inférieure à 4).

		Cotation
Thématique	Démarche qualité et gestion des risques	3,95
Objectif 3.14	L'ESSMS est doté d'un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité.	3,71
Critère 3.14.1 (Impératif)	<p><b>L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité et le réactualise régulièrement.</b></p> <p><i>Commentaire :</i>            Le PCA est inclus dans le plan bleu qui est mis à jour.            Les représentantes élues précisent que le plan bleu est dans le livret d'accueil et qu'un intervenant vient faire des simulations pour désigner et expliquer les tableaux signalétiques, alerter sur l'alarme et montrer les différents points de rassemblement.            Cependant, les comptes rendus ne tracent pas d'information ou de discussion en CVS du plan de gestion de crise et de continuité de l'activité et de son actualisation.</p>	3,33

Critère 3.14.2 (Impératif)	<p><b>L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en interne et en externe.</b></p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Le plan bleu est transmis aux autorités le 4/3/25.</p> <p>Le plan bleu a été adressé à tous les professionnels et au CSE le 18/3/25.</p> <p>Les classeurs muraux dans l'établissement reprend l'explication de la nécessité du plan bleu et le PCA.</p> <p>Le plan de gestion de crise n'est pas formellement communiqué au CVS</p>	3,5
-------------------------------	--	-----

## Niveau global atteint par l'ESSMS

Présentation de la synthèse de la cotation des trois chapitres.



### Appréciation générale

Déroulement de l'évaluation :

Nombre de jours : 2 jours les 26 et 27 mars 2025 sur le site.

Une première réunion de bilan s'est déroulée à l'issue de la première journée de visite conformément au planning validé.

Une réunion définitive de bilan s'est déroulée le 27 mars 2025 sur le site.

Au cours des entretiens ayant pour but de renseigner les :

Chapitre 1 : 3 usagers et trois professionnels ont participé aux entretiens.

Chapitre 2 et 3 : 10 professionnels et 6 cadres sont intervenus

CVS : 3 représentantes élues ont été entendues

Le planning a été respecté. L'ensemble des personnes retenues a été rencontré.

L'ensemble des documents demandés nous ont été fournis.

Outils de la loi 2002-2

Le projet d'établissement 2023/27 est en cours d'élaboration.

Critère impératif 3.14.2

Pas d'information au CVS sur le plan de gestion de crise.

**CRITÈRE 3.14.1**

Les comptes rendus CVS ne tracent pas d'information ou de discussion en CVS du plan de gestion de crise et de continuité de l'activité et de son actualisation.

**Chapitre 1**

Lors des trois entretiens menés, les stagiaires ont témoigné d'une réelle adaptation de la formation à leurs besoins. Ils disent vivre leur période de formation dans une atmosphère bienveillante. Ils décrivent des professionnels à l'écoute, pédagogues et réactifs à leurs demandes. Il est témoigné d'un vrai lien de confiance entre et les professionnels et eux même. Il est mis en avant par les stagiaires la facilité d'échange avec les formateurs, coordinateurs, chargés d'insertion, le directeur, la responsable qualité.

« La formation m'a aidé à reprendre confiance en moi. Ça m'a aidé à avancer et à réussir mon parcours. Je peux me projeter. Je me sens revalorisé et ça m'aide dans la vie de tous les jours. »

Tout au long du parcours, les stagiaires sont amenés à élaborer leur propre projet professionnel. Cela implique la définition d'objectifs à court, moyen et long terme, la mise en place d'un plan d'actions, et l'exploration des opportunités sur le marché du travail.

Leur intégration sociale et professionnelle est travaillée grâce au développement des compétences de base en communication socio-professionnelle

Chaque stagiaire bénéficie d'un accompagnement individualisé pour définir et atteindre ses objectifs d'intégration sociale et professionnelle.

Des évaluations régulières en cours de formation visent à mesurer la progression individuelle de chaque apprenant tout au long du parcours.

Un suivi post-formation est mis en place pour évaluer l'impact du dispositif sur l'intégration sociale et professionnelle des personnes.

La notion de libre choix apparaît dans la rédaction des projets personnalisés comme un des piliers des formations : L'autodétermination des stagiaires est mise en avant et permet de cibler au plus près les besoins et attentes des stagiaires.

Un catalogue d'animations propose aux stagiaires des offres d'activités sportives, de loisirs, des sorties culturelles. Des activités fixes sont proposées aux internes, activités qui prennent en compte leurs propositions : jeux de cartes, cinéma, médiathèque. Un atelier art thérapie hebdomadaire est proposé à l'ensemble des stagiaires.

Des ateliers théâtre intergénérationnels ont lieu deux fois par mois avec un EHPAD

L'évaluation médicale sur les aptitudes permet une adaptation à des projets de formation réalistes qui cible les restrictions santé qui accompagnent l'orientation MDPH des stagiaires.

La coordination entre les différentes fonctions des professionnels et la cohérence des actions menées auprès des stagiaires permettent la réussite des projets de reconversion et des parcours de réinsertion professionnelle

## CVS

Le calendrier annuel des réunions délégués et CVS est affiché sur le site

Les comptes rendus sont diffusés CR via Ispring et affichés sur les lieux de passage stratégiques du site.

Des élus au CVS participent à la Commission administrative. Les délégués ont une permanence deux fois par mois lors de laquelle ils rencontrent les stagiaires qui le souhaitent. Une boîte à lettre propre au CVS recueille les fiches messages mises à disposition des stagiaires pour formuler leurs demandes ou réclamations.

L'ordre du jour est élaboré avec la direction et prend en compte les demandes et réclamations des stagiaires.

La bientraitance est abordée. Les représentants ont demandé de poursuivre les ateliers bientraitance dans les formations qualifiantes. Des points réguliers sont faits en CVS sur la mise en œuvre de la démarche d'amélioration continue de la qualité

Les représentants disent avoir toute la possibilité de proposer des axes d'amélioration dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de la qualité : Le CVS a été sollicité lors de la mise en place des activités à l'internat. Il est à l'origine de la création de la Cafétaria. Un plan architectural a été porté par le CVS pour le réaménagement de la tisanerie.

Retour sur les éléments indésirables et réclamations 2023

Synthèse des réclamations et éléments indésirables 2024

Les comptes rendus ne tracent pas d'information ou de discussion en CVS du plan de gestion de crise et de continuité de l'activité et de son actualisation.

## Chapitres 2 et 3

### Bientraitance et éthique

La bientraitance est traitée au travers de formations, colloques et réunions d'informations. La notion d'éthique, si elle est développée dans la réalité n'est pas intégrée par l'ensemble des participants. Les Analyses des Pratiques Professionnelles sont proposées depuis peu de temps à une partie seulement du personnel.

Les professionnels rencontrés sont pas régulièrement sensibilisés et/ou formés au questionnement éthique.

Dans le but de créer un comité éthique, la responsable qualité a proposé à des professionnels de participer à une journée d'information " Initier un comité d'éthique dans les établissements sociaux et médico-sociaux" le 27/9/24

### Expression et participation de la personne accompagnée

Les usagers sont très impliqués dans la vie de l'ESRP. Ils sont sollicités pour participer aux réflexions sur la

rédaction de certains articles du PE. De nombreux outils accompagnent le droit à l'expression.

Accompagnement à la santé

Les postes des deux médecins de l'établissement ne sont pas pourvus actuellement : congé maternité et retraite pour le psychiatre. Le projet de remplacer le poste de médecin psychiatre par celui d'une IDE ayant travaillé dans le secteur psychiatrique.

L'apport des psychologues accompagne le volant de la santé mentale des stagiaires

Démarche qualité et gestion des risques

La démarche qualité est en place, sa définition politique sera inscrite dans le projet d'établissement qui est en cours de finalisation.

Absence de procédures pour un certain nombre d'événements qui n'ont pas encore eu lieu mais qui pourraient se dérouler : prosélytisme, décès...

L'ESSMS n'assure pas l'information sur la protection du lanceur d'alerte.

## Observations de l'ESSMS

Chapitre 1	RAS
Chapitre 2	RAS
Chapitre 3	RAS
Observation générale	RAS

## Annexes

### Annexe 1 : Formulaire(s) critère(s) impératif(s)

		Cotation
Critère 3.14.1	<p><b>L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité et le réactualise régulièrement.</b></p> <p><i>Éléments de justification de la cotation par l'évaluateur :</i> Les comptes rendus ne tracent pas d'information ou de discussion en CVS du plan de gestion de crise et de continuité de l'activité et de son actualisation.</p>	3,33
Critère 3.14.2	<p><b>L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en interne et en externe.</b></p> <p><i>Éléments de justification de la cotation par l'évaluateur :</i> Le plan de gestion de crise n'est pas formellement communiqué au CVS.</p>	3,5

## **Annexe 2 : Evolutions apportées au rapport suite aux observations faites par l'ESSMS**

Aucune évolution n'a été apportée au rapport suite aux observations faites par l'ESSMS.

